

« Intervention et développement des communautés :  
enjeux, défis et pratiques novatrices.  
Actes du colloque tenu dans le cadre du  
76e congrès de l'ACFAS »,  
sous la direction de Monsieur **Yvan Comeau**

Cahier du Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie solidaire (CRIDÉS) en co-édition avec l'Alliance de recherche université-communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) et l'Alliance de recherche université-communauté/Développement territorial et coopération (ARUC-DTC).



**ISBN : 978-2-923687-04-9**  
**Janvier 2009**

**Cahier CRIDÉS numéro : 09-01**  
**Cahier ARUC-ISDC, série recherches, numéro 24**

## Présentation du CRIDÉS

Le Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie solidaire (CRIDÉS) regroupe depuis octobre 2005, des chercheuses et chercheurs de l'Université Laval ainsi que des représentantes et représentants d'organisations des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches partageant un intérêt commun pour l'économie solidaire.

Les activités du CRIDÉS ont pour but la production et la diffusion de connaissances fondamentales et appliquées en économie solidaire, utiles autant pour les décideurs et ses promoteurs que pour les citoyennes et les citoyens qui y sont impliqués au quotidien. Les domaines de recherche auxquels s'intéresse le CRIDÉS concernent la vitalité associative et économique de l'économie solidaire. La programmation scientifique du CRIDÉS est structurée autour de quatre axes de recherche : les contextes, les secteurs, les soutiens et les acteurs. :

- axe « contextes » : cet axe s'intéresse particulièrement aux caractéristiques des territoires sur les plans national, provincial et local, et aux opportunités et contraintes que ces espaces recèlent. Cet axe accorde également une attention à l'influence des règles relevant des cadres réglementaires et juridiques, et aux retombées et aux impacts de l'économie solidaire ;
- axe « secteurs » : cet axe s'intéresse particulièrement aux créneaux d'activités et à leurs effets sur l'économie solidaire. Un secteur d'activités donné comporte un « univers sociotechnique » qui conditionne certains paramètres de l'économie solidaire tels que l'organisation du travail et les technologies ;
- axe « soutiens » : cet axe réfère aux dispositifs et aux actions visant à supporter l'économie solidaire au cours de son émergence, son développement et sa pérennité. Il permet l'étude des différentes formes de soutien, des rapports avec l'État (politiques publiques et programmes gouvernementaux) et avec les entreprises privées et publiques (partenariat et concurrence), des regroupements et des réseaux ;
- axe « acteurs » : cet axe aborde diverses questions concernant les acteurs que l'on retrouve dans les initiatives de l'économie solidaire, soit les administrateurs, les cadres, les employés, les sociétaires, les bénévoles et les usagers/clients. Il traite autant des caractéristiques des acteurs que des actions stratégiques qu'ils posent et des logiques sous-jacentes à leurs choix. Les questions de la formation, de la participation et de la citoyenneté sont également des aspects examinés dans cet axe.

La structure organisationnelle du CRIDÉS s'inspire des pratiques existantes en économie solidaire. Elle résulte d'un commun accord entre les représentantes et représentants d'organisations, et les chercheuses et chercheurs. L'instance décisionnelle du CRIDÉS est l'assemblée des membres. La composition de l'assemblée des membres respecte la parité entre le nombre de représentantes et représentants d'organisations, d'une part, et le nombre de chercheuses et chercheurs réguliers, d'autre part, et vise l'équité territoriale. La gestion quotidienne du CRIDÉS est assumée par une direction bipartite reflétant la composition de l'assemblée des membres : une ou un coresponsable désigné par les chercheuses et chercheurs réguliers, et une ou un coresponsable désigné par les personnes représentant les organisations d'économie sociale.

## Liste des auteurs

**BOULIANNE, Manon**, professeure, Université Laval

**BOURQUE, Denis**, professeur, Université du Québec en Outaouais

**CAILLOUETTE, Jacques**, professeur, Université de Sherbrooke

**COMEAU, Yvan**, professeur, Université Laval

**DE LEONARDIS, Ota**, professeure, Université de Milano Bicocca (Milan, Italie)

**DUPERRÉ, Martine**, professeure, Université Laval

**EMMENEGGER, Thomas**, président de La Fabbrica di Olinda (Milan, Italie)

**FAVREAU, Louis**, professeur, Université du Québec en Outaouais

**FRÉCHETTE, Lucie**, professeure, Université du Québec en Outaouais

**LACHAPELLE, René**, organisateur communautaire, RQIIAC

**LETARTE, Georges**, professionnel de recherche à l'ARUC-ISDC et consultant

**OLIVIER-D'AVIGNON, Geneviève**, étudiante à la maîtrise en anthropologie, Université Laval

**ROBITAILLE, Martin**, professeur, Université du Québec en Outaouais

## Liste des sigles et acronymes

ACA	Action communautaire autonome
ACFAS	Association francophone pour le savoir
ACI	Alliance coopérative internationale
ARUC	Alliance de recherche université et communauté
ARUC-DT	ARUC développement des territoires
ARUC-ISDC	ARUC innovation sociale et développement des communautés
ASACO	Associations de santé communautaire (Mali)
ASSS	Agence de santé et de services sociaux
CA	Conseil d'administration
CAMF	Carrefour action municipale et famille
CCL	Centres communautaires de loisirs
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CDR	Coopérative de développement régional
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale
CED	<i>Community Economic Development</i>
CIRIEC	Centre international de recherche et d'information sur les entreprises collectives
CJE	Carrefour jeunesse emploi
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CPE	Centre de la petite enfance
CQCM	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRIDES	Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie solidaire
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales
CRSH	Conseil de recherche en sciences humaines (Canada)
CSCOM	Centres de santé communautaire (Mali)
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSQ	Centrale des syndicats du Québec
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
ÉNAP	École nationale d'administration publique

FENASCOM	Fédération nationale des associations de santé communautaire du Mali
FTQ	Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
JEU	Jardins d'échange universel
LETS	<i>Local Exchange Trading Systems</i>
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
OC	Organisatrice et organisateur communautaire
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
RISQ	Réseau d'investissement social du Québec
RQIIAC	Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire et en santé
SACA	Secrétariat d'État à l'action communautaire autonome
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SEL	Système économique local
SGF	Société générale de financement
SOLIDE	Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi
TQS	Télévision quatre saisons
UQAM	Université du Québec à Montréal

## Table des matières

Présentation des actes du colloque.....	1
<i>Yvan Comeau</i>	

### **PREMIÈRE PARTIE :**

#### **Éléments de contexte sur l'intervention et le développement des collectivités**

Entreprises collectives et développement des communautés : une mise en perspective de la dernière décennie de coopération et d'économie sociale au Québec.....	3
<i>Louis Favreau</i>	

La longue marche de la désinstitutionnalisation en Italie : quelques leçons à tirer pour relever les défis du néo-libéralisme.....	30
<i>Ota de Leonardis et Thomas Emmenegger</i>	

### **DEUXIÈME PARTIE :**

#### **Expériences et initiatives de développement des communautés**

Concertations intersectorielles et développement des communautés.....	49
<i>Denis Bourque</i>	

Les retombées des réseaux d'échange de proximité québécois du point de vue de leurs membres : quelques résultats préliminaires.....	53
<i>Manon Boulianne et Geneviève Olivier-d'Avignon</i>	

Organisation communautaire en CSSS-CLSC au Québec, associations de santé communautaires au Mali et développement des communautés.....	62
<i>René Lachapelle</i>	

### **TROISIÈME PARTIE :**

#### **Réflexion sur l'intervention en organisation communautaire et sur les intervenants**

Le développement social en territoire municipal et l'interpellation de l'organisation communautaire.....	73
<i>Lucie Fréchette et Georges Letarte</i>	

Agents de développement économique et agents de développement social : quelle mise en rapport ? .....	79
<i>Martin Robitaille</i>	

Organisation communautaire et économie solidaire : mise en perspective d'une pratique en travail social.....	88
<i>Yvan Comeau</i>	

### **QUATRIÈME PARTIE**

#### **Perspectives à propos de la recherche sur l'intervention**

La production des savoirs en organisation communautaire : vers un changement de paradigme ? .....	96
<i>Martine Duperré</i>	

Bibliographie générale.....	104
-----------------------------	-----

Annexe : Programme du colloque et résumés des communications.....	116
---	-----

## Présentation des actes du colloque

*Yvan Comeau*

« Le local n'est pas un bocal », disait un jour un intervenant français lors d'un colloque international. Comme dans bien des sociétés du Nord et du Sud, les régions du Québec sont soumises à des influences dont les origines dépassent le continent et à des courants d'idées inédits que fait naître la nécessité. Ainsi, on assiste à des phénomènes de délocalisation d'activités économiques dans des secteurs où l'on se croyait en tête de file, comme l'industrie forestière. De nombreuses communautés rurales et urbaines se retrouvent en mal de développement social : smog envahissant, marchandisation de la santé, nouvelle pauvreté résultant du surendettement des ménages, morosité conduisant au découragement, perte de la souveraineté alimentaire... À n'en pas douter, les communautés changent et la réflexion sur leur développement ne peut que se renouveler.

En même temps, les régions connaissent une nouvelle dynamique de localisation et de territorialisation des politiques publiques. Que l'on pense aux perspectives d'approches territoriales intégrées mises de l'avant par Emploi-Québec, aux projets cliniques territoriaux du MSSS ou à l'élaboration de politiques de développement social et communautaire par les municipalités. On assiste également à une relocalisation de certaines activités autour de l'agriculture biologique, des énergies renouvelables, de l'achat local, de coopératives de multiactivités, de santé... Tout comme les pistes traditionnelles du développement sont à revisiter (attraction d'investissements étrangers, par exemple), les nouvelles pratiques doivent être questionnées. En quoi celles-ci sont porteuses pour l'avenir ? Quelles sont leurs limites ?

D'autres initiatives cherchent à donner aux communautés des outils pour transiger avec les conséquences de la mondialisation. Ainsi, le mouvement Villes et villages en santé (à l'instigation de l'OMS) pénètre des quartiers urbains en crise comme Saint-Michel à Montréal, ou des régions du Québec comme l'Abitibi. Le développement durable des *Agendas 21* issus du Sommet de la terre de Kyoto influence depuis des municipalités, par ailleurs interpellées par l'urgence de développer des politiques familiales. Des rencontres internationales en développement local s'organisent et les organisations qui en font la promotion s'y retrouvent en grand nombre. Assistons-nous peu à peu à l'émergence d'un nouveau mouvement citoyen à la fois local et international qui mise sur l'*empowerment* des communautés locales et la démocratie de proximité pour renouveler l'État social ? Comment les choses se présentent-elles ailleurs dans le monde (en Europe et dans les sociétés du Sud) ? Comment, dès lors, le développement des communautés peut-il investir cette situation pour appuyer le processus d'*empowerment* des collectivités locales et de leurs acteurs ? En somme, où en est rendu aujourd'hui le développement des communautés au Québec et par où passe l'avenir des régions ?

Telles sont les questions que les conférencières et conférenciers auteurs ont abordées dans le colloque (voir le programme en annexe). Dans ce document, on retrouve quelques textes qui témoignent des questionnements, des hypothèses et des réflexions qu'a suscités le thème suggéré.

Pour les membres du Comité organisateur :  
Yvan Comeau, Université Laval  
Jacques Caillouette, Université de Sherbrooke  
Louis Favreau, Université du Québec en Outaouais

## **Première partie**

### **Éléments de contexte sur l'intervention et le développement des collectivités**



## **Entreprises collectives et développement des communautés : Une mise en perspective de la dernière décennie de coopération et d'économie sociale au Québec**

*Louis Favreau*

### **Introduction**

Ce texte de synthèse s'appuie sur un ouvrage (Favreau, 2008), lequel découle d'une vingtaine d'années de travaux de recherche, d'engagement et d'accompagnement dans le domaine. Il y a beaucoup de travaux, surtout depuis une dizaine d'années et le développement de plusieurs nouveaux centres de recherche. Mais ces travaux sont relativement fragmentés, souvent faiblement autonomes, parfois même instrumentalisés par des organisations partenaires (et des bailleurs de fonds) en demande de construction d'un nouveau discours pour accréditer leurs pratiques. Il s'imposait de faire une synthèse générale conjuguant solidarité et regard critique. Autrement dit, le présent texte tout comme l'ouvrage ne se contente pas d'égrainer les succès de l'économie sociale québécoise. Il veut fournir ici quelques repères de base en la matière en pratiquant deux registres d'exposé et d'analyse : celui de la compréhension de l'intérieur et celui de l'analyse critique. Les entreprises collectives demeurent sans doute une des clés de la démocratisation de la société québécoise comme plusieurs de ces dirigeants et intellectuels l'affirment. À certaines conditions cependant, lesquelles ne sont pas toujours présentes, car nous sommes actuellement dans une phase plus réactive que proactive – au plan de la conjoncture politique actuelle. Autrement dit, les politiques économiques et sociales progressistes ne sont plus à l'ordre du jour au Québec, ce qui provoque davantage le repli des organisations sur leurs intérêts professionnels particuliers, même s'ils peuvent être dissimulés derrière le voile de l'intérêt général. Sans compter la concurrence entre organisations et du côté de la recherche, un certain nombre de travaux dont le sens critique a fini par s'endormir avec le temps.

### **1. Coopération et économie sociale : petit détour historique et politique**

Dans la plupart des pays du monde et depuis des décennies, des initiatives économiques populaires associent des gens pour entreprendre autrement. Plusieurs de ces initiatives de même que des dispositifs innovateurs d'accompagnement (en matière de financement, d'aide à la création d'entreprises et de soutien à la relance de communautés locales...) témoignent de pratiques de solidarité où l'économique et le social se croisent et interagissent. Lorsqu'il est question de création de richesses, il est faux de prétendre que seule la logique capitaliste prévaut. En fait, plusieurs logiques guident l'essor du développement économique et social de nos sociétés : celle du marché assurément, mais aussi celle de l'État et celle des entreprises collectives et de la société civile.

Pour ce qui est du Québec en particulier, l'économie sociale en général, la coopération et la mutualité surtout, a de profondes racines sur l'ensemble du territoire. Alors que des organismes comme les CPE ou les coopératives de santé sont apparus assez récemment, les coopératives agricoles et financières de même que les mutuelles (d'assurances) ont déjà dans plusieurs cas plus d'un siècle d'histoire. Elles ont souvent joué et jouent encore un rôle central dans le développement économique et social du Québec. De plus, les coopératives forestières, les

coopératives de travail, les coopératives en milieu scolaire, les coopératives funéraires, les coopératives d'habitation et d'alimentation de même que les coopératives de solidarité multiservices font de même depuis 10, 20, 30 ou 40 ans.

La proposition qui inspire l'ensemble ce texte est qu'il y a au Québec une «économie sociale coopérative» (à dominante d'entreprises collectives) et une «économie sociale associative» (à dominante d'entreprises sociales). De même, nous affirmons qu'il y a deux familles dans cette économie sociale et des regroupements qui leur correspondent, poursuivant et approfondissant ce que le RISQ de la première période affirmait dans ses travaux (RISQ, 2004).

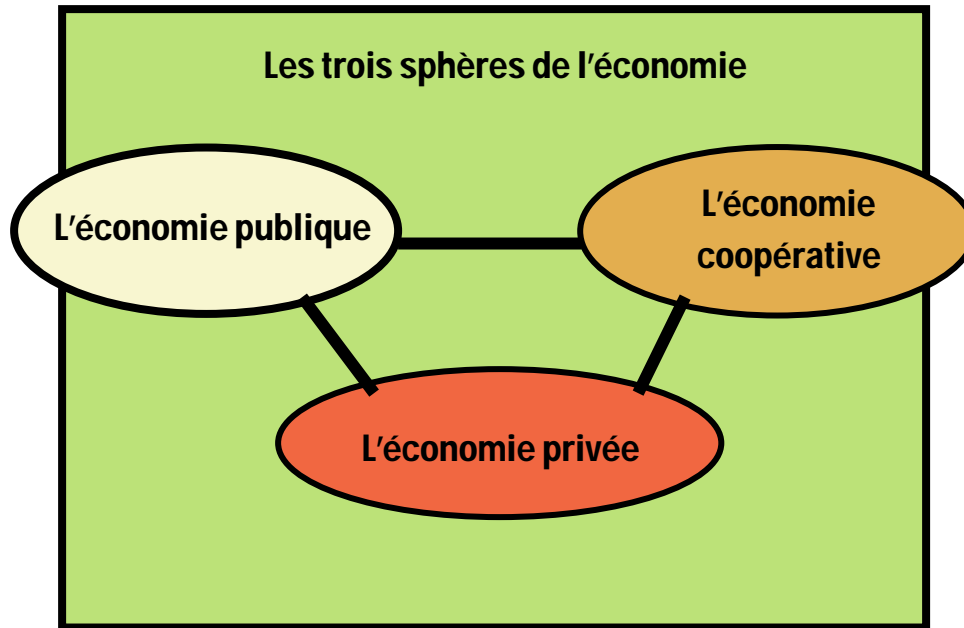
Petit détour historique d'abord : l'économie sociale nous rappelle en effet, en premier lieu, ce 19<sup>e</sup> siècle, dans les pays du Nord, là où les mouvements sociaux ont cherché les voies d'une économie plus humaine, les voies d'une création de richesses qui ne se réduit pas à l'économie de marché. Des sociétés d'entraide devenues par la suite des mutuelles, des coopératives ou des associations ont pris forme dans la mouvance du mouvement ouvrier de l'époque (Gueslin, 1998). Bref, il y a une économie plurielle, notion relativement récente évoquée dans certains travaux de l'OCDE (1996) et celle de « modèle de développement » (Bourque, 2000). Autrement dit, des économies, certes avec marché, mais surtout des économies où l'intérêt général est plus fortement présent si les économies publiques et coopérative/associative y sont bien vivantes. Tel est aussi le sens de l'idée d'une économie où l'ensemble des entreprises subit la sanction du marché (l'impératif de croissance) sans que s'éclipsent d'indispensables règles du jeu favorisant un développement économique au service de la société. Mais ce développement et cette démocratisation de l'économie ne sont rendus possibles que par un incessant rapport de forces entre les différents pôles de développement que sont l'entreprise privée, l'entreprise publique et l'entreprise collective<sup>1</sup>.

C'est ce qu'expriment à leur manière les économistes Bartoli (2003) et Petrella (2007) dans leurs plus récents travaux. Bartoli affirme que définir l'économie aujourd'hui n'est pas une tâche aisée, parce qu'il existe autant de définitions de l'économie que de courants politiques, mais qu'une des approches les plus pertinentes est sans doute celle des tenants de l'économie « plurielle », autrement dit de la « coexistence et de la complémentarité de la sphère marchande, non marchande voire d'un tiers-secteur » tout en considérant que ces trois sphères ne sont « ni en position d'indépendance réciproque ni en opposition catégorique », mais imbriquées et en interaction (Bartoli, 2003 : III et IV). Petrella va dans le même sens dans son dernier ouvrage en présentant sa conception de l'économie autour de trois sphères, la privée, la publique et la coopérative (voir le tableau suivant) :

---

<sup>1</sup> Hall et Soskice (2001) parlent d'« économies de marché libérales » et d'« économies de marché coordonnées », ces dernières étant celles auxquelles nous faisons référence : intervention plus marquée de l'État, présence plus forte de la société civile (syndicats, entreprises collectives...).

**Du social vers l'économique et de l'économique vers le social**  
**Les trois sphères de l'économie**



Source : Petrella, 2007, p.128.

Il propose également de faire des priorités : l'économie privée capitaliste étant prédominante, il suggère « la refondation et le développement de l'économie publique à partir de la primauté des biens et services communs mondiaux et la promotion et l'expansion de l'économie coopérative, spécialement au niveau des communautés locales, régionales et continentales »<sup>1</sup> (Petrella, 2007 : 127 et 128).

Au cours des deux dernières décennies, cette nouvelle économie sociale est en effet devenue le lieu d'un enjeu crucial: celui du renouvellement des formes de développement des communautés locales. La mobilisation sociale à laquelle elle a donné naissance a donc été particulièrement forte à partir du début des années 1980. Elle s'est réalisée autour de trois types d'initiatives :

- 1) des initiatives de formation à l'emploi à partir d'associations à visée pédagogique favorisant des apprentissages divers liés au marché du travail ou des entreprises d'insertion socio-professionnelle (Defourny, Favreau et Laville, 1998) ;
- 2) des initiatives de développement de services de proximité de type services de garde, restauration populaire, aide à domicile, logement social... (Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003 ; Fréchette, 2000) ;
- 3) des initiatives territorialisées de revitalisation économique et sociale croisant, à l'intérieur d'un processus d'intervention multi-activités, des acteurs divers engagés dans une communauté donnée dans la mise sur pied et le soutien -mais non exclusivement- d'entreprises collectives soit des coopératives soit des OBNL (Bourque et *al.* 2007 ; Comeau et *al.*, 2001 ; Favreau et Lévesque, 1999).

<sup>1</sup> À propos de la sphère de l'économie coopérative, il fait la remarque suivante : « que certains appellent aussi économie sociale, économie équitable ou économie solidaire » (p. 126).

Ces expériences ont souvent été le produit d'un croisement de l'association et de la coopération (Perri 6 et Vidal, 1994). Cette nouvelle économie sociale est plus ou moins proche, selon les cas, des composantes plus anciennes de l'économie sociale (Bidet, 2000), parce qu'elle dispose, pour l'essentiel, des mêmes grands traits distinctifs par rapport à l'entreprise privée, c'est-à-dire qu'elles sont :

- 1) des entreprises qui, à l'origine, sont des regroupements de personnes avant que d'être des regroupements de capitaux ;
- 2) des entreprises et des organisations dont la propriété est collective, propriété des usagers et/ou des salariés ;
- 3) des entreprises caractérisées par un fonctionnement démocratique inscrit dans un statut juridique d'association, de coopérative ou de mutuelle (ou dans des dynamiques associatives, coopératives ou d'entraide plus ou moins informelle) ;
- 4) des entreprises dans lesquelles le patrimoine est collectif, les surplus, profits et ristournes étant de caractère inaliénable ;
- 5) des entreprises dans lesquelles on retrouve une catégorie nouvelle d'acteurs, des gens issus de milieux qui n'ont généralement pas baigné dans le monde de l'entreprise ni dans un environnement favorable à leur participation directe sur ce terrain.

En termes plus généraux, le sens premier et fondamental attribué aux entreprises collectives est de s'associer pour entreprendre autrement selon l'heureuse formule de Demoustier (2001). De tous les débats de définition à propos de l'économie coopérative, sociale et solidaire, il nous semble qu'elle soit la plus pertinente et la plus appropriée de toutes, car le fait de la définir comme « une association pour entreprendre autrement » rend compte des trois dimensions de cette action collective sans en privilégier une au départ : la dimension sociale (s'associer), la dimension économique (entreprendre) et la dimension politique (le « autrement »)<sup>1</sup>. Selon les cas et les périodes, une dimension (ou deux) peut prendre plus de place que d'autres, mais les trois sont partie intégrante de sa dynamique.

---

<sup>1</sup> À partir de là, on comprend mieux l'ambiguïté de la notion d'« entreprise sociale ». Celle-ci est pour l'essentiel, dans sa version américaine, liée à l'initiative d'individus doués d'un certain charisme et de ténacité qui développent des entreprises de nature privée sur le marché en véhiculant une finalité sociale quelconque (voir à cet effet Bornstein, 2005, l'expérience de la Fondation Ashoka dont il trace les principaux contours). Plus intéressante et plus précise, la définition européenne du groupe EMES où le caractère collectif est très présent (Defourny, 2001 et Defourny et Nyssens 2006). Au Québec, l'Institut du nouveau monde (INM) a rapatrié cette notion en affirmant qu'elle peut avoir divers visages : privé, à but non lucratif ou coopérative pourvu que cela réponde à un besoin social. Une première clarification s'impose : l'univers de ces « entreprises sociales » demeure généralement - à la différence de la notion d'entreprise collective - à l'intérieur d'un champ spécifique, comme le sont les coopératives sociales italiennes qui l'ont forgé, c'est-à-dire celui du « welfare » et de la mouvance engagée dans la transformation des appareils institutionnels de l'État-providence des secteurs de la santé, des services sociaux et de l'insertion sociale par le travail.

### L'entreprise collective comme mobilisation sociale : les trois dimensions

<b>S'associer</b>	Besoins de toute nature permettant de se regrouper dans des organisations démocratiques	Dimension sociale
<b>Entreprendre</b>	Affronter le marché dans la production de biens et de services	Dimension économique
<b>Autrement</b>	Pluralité d'engagements citoyens avec des mobiles sociopolitiques divers	Dimension politique

Plusieurs variantes de cette définition de base sont possibles les unes insistant plus sur la dynamique organisationnelle et sur le modèle coopératif (Vienney, 1994), d'autres sur la dimension politique et de transformation sociale par des pratiques solidaires liées au développement de différents services de proximité (Laville, 2000), d'autres encore sur sa contribution économique et socio-institutionnelle (Bidet, 1997; Defourny et Monzon Campos, 1992) ou sur sa contribution socioéconomique au développement (Develtere, 1998). Mais le dénominateur commun est le suivant : ce sont des organisations à caractère économique (créant de la richesse), au service d'un groupe ou d'une communauté (les membres et/ou la population sur un territoire) et misant sur la solidarité de diverses façons (une finalité sociale explicite conjuguée à sa finalité économique, un fonctionnement démocratique, un regroupement de personnes et non d'actionnaires et une inscription des profits dans le patrimoine collectif).

Au 20<sup>e</sup> siècle, la coopération et l'économie sociale en général deviennent un secteur économique spécifique et contribuent de fait à rendre l'économie plus socialement responsable. C'est dire par là que toute une partie de l'économie prend ses distances et se démarque des lois du marché tout comme de la seule régulation publique. Elle se positionne dans un mode de production et d'affectation des bénéfices qui lui est propre et en mettant en œuvre des principes d'organisation où la non-domination du capital se traduit dans les statuts mêmes de ces entreprises. D'où que Demoustier (2001), partant de l'existence effective de ce secteur spécifique, avance que l'économie sociale consiste à « s'associer pour entreprendre autrement ». Ce faisant elle réintroduit dans l'économie sociale les trois dimensions dont elle est porteuse (sociale, économique et politique) à la différence de Dacheux et Laville (2003) qui insistent sur l'engagement citoyen en surdimensionnant le caractère politique de cette forme d'économie. En mettant ainsi l'emphase sur sa dimension politique, ils établissent une différence de nature – à notre avis peu pertinente entre l'économie sociale (trop économique) et l'économie solidaire d'abord définie comme un engagement citoyen. Ici la question posée renvoie à la contribution et à la légitimité de ces initiatives à côté et en interface avec l'État et le marché : créent-elles ou non du lien social et contribuent-elles ou non à de nouvelles régulations sociales (Comeau et al., 2001). On notera aussi que certains travaux s'intéressent davantage à l'économie sociale émergente, instituante plutôt qu'instituée en mettant l'emphase sur son utilité sociale et écologique (Lipietz, 2001) <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce secteur est-il important ? Économiquement parlant, il n'est pas un poids lourd. Il représente globalement 8 à 10 % de l'économie des pays développés en termes d'emplois, d'après une enquête du CIRIEC réalisée en 2000 à l'échelle européenne. Il ne faut cependant pas sous-estimer son importance. L'enquête du CIRIEC avance des

L'apport de l'économie sociale ne se limite évidemment pas à des emplois et aux entreprises sociales engagées dans le secteur de la santé, des services sociaux et de l'insertion par exemple. On n'a qu'à penser à la gestion collective de l'offre que le syndicalisme agricole a générée, au mouvement coopératif dans les secteurs de l'agriculture, de l'assurance (mutuelles), de l'épargne et du crédit (Desjardins) et à son impact sur le développement économique du Québec, aux fonds de travailleurs qui réutilisent les épargnes de retraite de leurs membres dans le développement de PME en région, aux coopératives de solidarité multi-activités du petit commerce de quartier ou de village (dépanneur, station d'essence, quincaillerie, centre d'horticulture...), à la récupération et au recyclage d'ordinateurs et d'appareils ménagers, aux coopératives éoliennes, aux bases de plein air d'un tourisme social, au développement d'entreprises culturelles ou aux coopératives de santé. Tout ça, ce sont des exemples probants qu'il est possible de « s'associer pour entreprendre autrement ».

## **2. L'actualité nouvelle de la coopération et de l'économie sociale : la sortie de l'éclipse**

On assiste depuis plus ou moins deux décennies à un renouveau de la coopération et de l'économie sociale en général un peu partout dans le monde. Au Québec, ce renouvellement passe par les CDR dans les années 1980-1990, notamment en dehors des grands centres urbains, et par une nouvelle forme de coopérative, la coopérative de solidarité. Les coopératives ont un regroupement national, le CQCM, le plus ancien des regroupements québécois d'économie sociale. Ce renouvellement passe aussi par des initiatives sectorielles plus récentes issues du Sommet du gouvernement du Québec en 1996 (petite enfance, ressourceries, entreprises d'insertion...) regroupées surtout au sein du Chantier de l'économie sociale. Ces deux regroupements exercent des fonctions politiques, des fonctions de soutien et de représentation auprès des gouvernements en la matière et sont des lieux de concertation, de formation et de délibération dans le développement d'entreprises collectives et d'entreprises sociales.

C'est en particulier, la transformation de l'État-providence dans de nombreux domaines et l'affaiblissement du service public de proximité qui lui correspond de même que la crise de l'emploi qui ont fait émerger de nouvelles demandes sociales pour de plus en plus de personnes auparavant protégées, traduisant ainsi des besoins peu satisfaits par le marché ou par l'intervention publique. L'identité collective a aussi été un ferment pour générer de nouvelles initiatives socio-économiques.

Mais la condition d'identité pose sans doute davantage problème que la condition de nécessité. Une série de facteurs jouent contre cette identité collective : l'individualisme ambiant de même que la crise des dispositifs traditionnels de socialisation (la famille, l'école, le réseau de voisinage, le syndicalisme, l'action politique ouvrière, etc.). Toutefois, il existe encore aujourd'hui un terrain où s'enracinent de véritables dynamiques collectives et où naissent de nombreuses alternatives.

---

données fort significatives : près de 9 millions d'emplois (8 879 546) pour les 15 pays de l'Union Européenne avec des pointes pour certains pays tels les Pays-Bas (16,64 % de l'emploi salarié du pays) ou le Danemark (13,85 %). Et puis il y a une donnée majeure à l'effet que les secteurs occupés par l'économie sociale sont des secteurs socialement stratégiques : l'éducation, la santé, les services sociaux, l'environnement ou la culture à une hauteur allant jusqu'à 50 % de ces derniers dans plusieurs pays.

Ce terreau, c'est celui des mouvements sociaux. Le foisonnement contemporain de mouvements (femmes, jeunes, écologie, pour la paix...) n'est certes plus souvent l'expression d'identités collectives globalisantes. Mais il témoigne de prises de conscience collectives face aux défis présents. Les exemples les plus marquants sont sans doute : 1) l'émergence de nombreuses initiatives de lutte contre la pauvreté de collectivités locales et régionales qui refusent de se laisser enfermer dans une culture d'assistance ; 2) la percée dans de grandes organisations et institutions internationales, de thèmes tels ceux de l'économie sociale et solidaire, du commerce équitable, de la finance communautaire, du capital social, etc.

Ces initiatives éprouvent cependant des difficultés que l'on pourrait résumer de la façon suivante:

- 1) d'abord la difficulté pour les entreprises collectives de maintenir la dynamique participative initiale. Concevoir que les personnes qui travaillent dans une entreprise sont des associés ne va pas de soi. Historiquement, certaines de ces entreprises ont échoué, mais d'autres ont remarquablement réussi bien que les formes de cette participation puissent s'être fortement modifiées avec le temps (les expériences de Mondragon au Pays Basque en Espagne ou de Desjardins au Québec en témoignent). Mais cette association, cette participation dans l'entreprise ne sont jamais acquises. C'est un construit social ;
- 2) ensuite, pour les initiatives issues du monde associatif (à la différence du monde coopératif), il apparaît difficile de développer une culture d'entreprise rendue nécessaire par la présence d'activités sur le marché alors qu'elles ont longtemps baigné dans une culture de financement public (de l'État national ou de l'aide internationale) ;
- 3) la difficulté de ce type entreprise de définir leur horizon propre en étant « coincées » entre l'entreprise privée qui a ses règles et sa logique tout en opérant sur le même marché (par exemple dans le secteur de la récupération et du recyclage) et les services publics qui peuvent se sentir menacés ;
- 4) la difficulté de faire reconnaître par les pouvoirs publics l'importance et la pertinence de logiques intersectorielles là où le fond de l'air a depuis longtemps été celui de logiques sectorielles et de programmes compartimentés et ciblés ;
- 5) la difficulté de transiger, à partir d'un certain seuil de développement, avec la transformation de structures démocratiques qui misaient fortement sur le bénévolat et le militantisme, mais dans lesquelles les professionnels ont commencé à occuper une place de plus en plus grande.

Ces difficultés sont évidemment utilisées par certains pour se débarrasser d'une notion trop encombrante pour la compréhension qu'ils ont des mouvements sociaux identifiés à la seule résistance politique. Mais partout dans le monde, après l'éclipse des Trente glorieuses, sont réapparues cette notion et un ensemble relativement nouveau de pratiques qui peuvent se regrouper sous cette notion.

### **3. La fertilisation croisée des entreprises collectives et du développement des territoires**

On ne fait pas société sans territoires organisés sur la base d'un développement durable et solidaire. Face à la montée de la mondialisation néo-libérale, face à la crise de l'emploi et à celle des services publics qui lui sont concomitants, les communautés et les régions ont vu leur rôle redéfini : des régions gagnent (Benko et Lipietz, 1992), des régions perdent (Côté, Lévesque et Morneau, 2005) et d'autres gagnent et perdent tout à la fois (Doucet, Favreau et Robitaille, 2007). Tel est l'enjeu socioéconomique dans lequel les entreprises à propriété collective s'inscrivent.

Les entreprises collectives sont présentes dans un grand nombre de secteurs et dans bon nombre de régions du Québec. Mais elles sont très peu actives dans la grande industrie (exception faite du monde agricole et bancaire) et au plan macro-économique (sauf exception comme Desjardins par exemple). En revanche, elles donnent leur pleine mesure dans le développement de communautés et des régions. La contribution de ces entreprises et du mouvement qui lui correspond est largement méconnue tout en constituant souvent un point aveugle pour les décideurs (le secteur existe bel et bien, mais il est souvent dilué dans un tout indifférencié, le monde des entreprises). Or de ce mouvement plus que centenaire, il convient de dire deux choses importantes lorsque vient le temps de reconstituer son itinéraire au Québec : à l'origine des initiatives de ce dernier, il y a d'abord l'insécurité des classes populaires du Canada français (comme on disait à l'époque), les inégalités sociales fortes vécues par ce groupe national au sein du Canada. À l'origine de ses initiatives, il y a aussi l'appartenance à un groupe, l'identité, la volonté de « vivre ensemble » d'une communauté particulière. À l'origine de ces initiatives, il y a finalement aussi le rêve d'une société socialement juste et équitable. Tels sont les trois moteurs d'action collective qui ont fait émerger cette économie chez nous : le besoin, l'identité, le projet d'un autre monde (Defourny, Favreau et Laville, 1998). Il y a donc, en premier lieu, des communautés (des territoires) et des groupes sociaux acculés à la précarité ou encore asservis par les conditions qu'impose un développement extraverti. Ce qui a conduit des gens à mener un combat contre la dépendance laquelle doit impérativement passer par un développement de l'intérieur, qu'on nomme aujourd'hui développement solidaire et durable (Jean, 2007).

En même temps, la question qui se pose, c'est celle de l'impact réel sur l'ensemble de la société québécoise des entreprises collectives et des différentes « familles » de l'économie sociale ? La nouvelle jeunesse du concept très ancien d'économie sociale ou, si l'on préfère, l'actualité nouvelle des coopératives et de l'économie sociale ne nous dispense pas d'un examen critique. Tout en recherchant une convergence des différentes « familles » de l'économie sociale, une étude des structures de soutien et de représentation politique des entreprises collectives s'impose. Elle constitue un révélateur par excellence de la qualité démocratique de ces organisations et de leurs réseaux. Les raisons de leur existence sont diverses, mais certaines sont devenues au fil du temps essentielles : 1) en premier lieu, celle d'être un relais entre les initiatives locales et les pouvoirs publics ; 2) deuxièmement, celle de la nécessaire promotion auprès de l'ensemble de la population des produits et des services de ce type d'entreprises, mais aussi la promotion des valeurs de ce type d'entreprises ; 3) ensuite, celle d'offrir des services aux membres ; 4) puis, celle d'aider au développement de partenariats divers (Defourny, 2002 : 62-63).

L'économie sociale a de profondes racines dans nos régions et dans notre histoire, ce qui fait qu'aujourd'hui, les entreprises collectives québécoises – coopératives, mutualistes et associatives – ont un chiffre d'affaires global de plus de 20,7 milliards de dollars et emploient environ 132 000 personnes sans compter les milliers de dirigeants bénévoles (plus de 20 000 dans le seul mouvement coopératif). À la force de frappe de Desjardins et des coopératives dans leur ensemble, réunies sous le chapeau du CQCM s'ajoute, depuis le milieu des années 1990, celui du Chantier de l'économie sociale, un regroupement surtout d'entreprises « associatives » (OBNL) comprenant CPE, entreprises d'insertion, organismes sans but lucratif d'habitation, ressourceries, etc., issues le plus souvent d'un mouvement communautaire urbain engagé dans la lutte contre la pauvreté. Sans compter celle des syndicats qui par leurs fonds de développement et autres dispositifs (caisses d'économie...) peuvent avoir un préjugé favorable – sinon une politique de développement – à l'égard de ce type d'entreprises.



#### 4. Économie coopérative, sociale et solidaire : des notions cousines, mais des histoires particulières

Conceptuellement, les coopératives et les OBNL de même que les mutuelles sont des familles d'un même ensemble qu'on appelle l'« économie sociale ». Cela est très clair notamment dans l'article d'introduction de Defourny et Develtere (Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999) et dans le Guide d'analyse du RISQ (RISQ, 2004). Cependant, au Québec, l'expression prête à confusion puisqu'un regroupement, le Chantier de l'économie sociale, en détient en quelque sorte l'appellation tandis que la mouvance syndicale – qui par leurs fonds de développement et autres dispositifs appuie des entreprises collectives (coopératives ou associatives) – utilise la notion d'économie solidaire et que le mouvement coopératif a tendance à se définir d'abord par l'identité coopérative. Ces trois expressions – coopérative, sociale ou solidaire – sont révélatrices d'histoires, de cultures organisationnelles et même de visions différentes du développement économique et social<sup>1</sup>. Elles ont par ailleurs toutes une caractéristique centrale commune : ce sont des entreprises à propriété collective cherchant à faire converger objectifs économiques et finalité sociale. Ce qui les distingue des entreprises marchandes ou d'État, c'est-à-dire publiques. En ce sens, elles constituent un tiers secteur à côté et en interface avec l'entreprise privée et l'entreprise publique.

#### Emplois, entreprises, chiffre d'affaires, taux de survie et de croissance des entreprises collectives et sociales

<b>Économie coopérative et mutualiste</b> (source : Direction des coopératives, MDEIE, 2007)	<b>Économie associative</b> (source : Chantier, 2002 dans RISQ 2004 : 5 <sup>2</sup> )
3 233 coopératives et 39 mutuelles	3 941 OBNL
87 461 emplois (dont 43 272 dans les non-financières) 20 000 dirigeants bénévoles	45 080 emplois
20,7 milliards de dollars (dont près de 9 milliards de chiffres d'affaires dans les non-financières)	1,3 milliard de dollars

<sup>1</sup> La comparaison internationale peut aussi nous induire en erreur. Par exemple, en France, à la différence du Québec, la notion d'« économie sociale » est principalement portée par la famille coopérative et mutualiste et celle d'« économie solidaire » par des associations (des services de proximité du type CPE ou des entreprises d'insertion).

<sup>2</sup> Le Chantier tout comme le Comité sectoriel de la main d'œuvre (CSMO-ESAC) ne disposent pas de données plus récentes que celle de 2002 ni de suivi sur la survie et la croissance des OBNL engagées dans l'entrepreneuriat collectif.

### Taux de survie des entreprises coopératives au Québec

Entreprises	Taux de survie sur cinq ans	Taux de survie sur 10 ans
Taux de survie moyen des coopératives	64 %	46 %
Taux de survie moyen du secteur privé	36 %	20 %

Source : Direction des coopératives (1999)

#### 5. L'économie sociale québécoise : amener le débat plus loin

Les regroupements nationaux d'économie sociale et les liens qu'ils entretiennent entre eux et avec les autres au plan politique (par delà les questions de reconnaissance) sont l'angle mort de la plupart des travaux de recherche en économie sociale au Québec depuis 10 ans. Face à cette question où zones de collaboration et zones de tension se croisent régulièrement<sup>1</sup>, c'est donc une autre approche que celle de la sociologie économique qu'il faut convoquer pour compléter l'analyse et répondre à certaines questions souvent laissées sous le boisseau. Par exemple, d'aucuns prétendent que le Chantier de l'économie sociale représente l'ensemble de l'économie sociale. D'autres affirment que l'économie coopérative est la forme la plus achevée de l'économie sociale. Quelles réponses la recherche permettait-elle d'offrir à cet égard ? Ce texte ouvre une nouvelle avenue de recherche susceptible de déborder la seule sociologie économique des entreprises collectives, insuffisante à notre avis. D'abord, qui représente qui ? Comment les formes de soutien et de représentation des regroupements nationaux aux organisations membres ont-elles évolué dans la dernière décennie ? Quelles sont les principales bases sociales de chacun des regroupements ? Quelles formes de collaboration se sont-ils données ? Comment s'expliquer les rivalités entre eux ? Etc.

Au plan plus général, ce que nous préconisons vient modifier la perspective généralement utilisée puisque nous abordons l'économie sociale d'abord par ses fonctions politiques et donc par l'étude des processus politiques effectifs (Grossman et Saurugger, 2006 ; Offerlé, 2002), notamment les rapports stratégiques que les organisations développent entre elles et au cœur desquels il y a tout à la fois défense de causes sociales et défense d'intérêts professionnels. Plus spécifiquement, on peut alors comparer les deux regroupements autour des différents répertoires d'action : non seulement le poids économique des entreprises (emplois, actifs...) mais aussi des regroupements en présence soit leur enracinement régional et leur présence sectorielle, leur histoire sociopolitique propre ; leur culture démocratique ; leur stratégie principale dans les rapports qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics ; leur financement externe et interne ; leur présence internationale...

Autrement dit, « le dévouement du personnel salarié ou bénévole et les références affirmées à des valeurs morales ou idéologiques ne garantissent pas la qualité des actions », comme nous le disait un jour un chercheur français à propos des ONG. C'est dire que l'autorégulation n'offre pas de garantie suffisante. Comme toute autre organisation dans une société démocratique, les réseaux inscrits dans des dynamiques sociales se doivent d'être présentés comme elles sont et non

<sup>1</sup> Un exemple de ces tensions remonte à 2004-2005 à propos du projet du gouvernement du Québec de modifier le droit associatif.

uniquement pour ce qu'elles prétendent être même si leur imaginaire est sans aucun doute partie intégrante de leur action. Donc, comment elles se comportent politiquement, c'est-à-dire, en premier lieu, leur fonctionnement et leur vitalité démocratiques (leurs rapports aux membres) ; deuxièmement, leur interaction avec les autres et entre elles ; troisièmement leur capacité d'autonomie par rapport aux pouvoirs publics.

## **6. L'économie sociale : deux familles d'entreprises, la famille coopérative et mutualiste et la famille associative**

La notion d'économie sociale au Québec est entrée dans l'espace public québécois depuis plus de 10 ans avec le Sommet sur l'économie et l'emploi du gouvernement du Québec en 1996. Le RISQ affirme à ce propos :

« Aujourd'hui l'économie sociale a acquis une reconnaissance comme forme de développement et en tant que composante du développement local et régional... elle est notamment représentée par deux regroupements :

1. le Chantier de l'économie sociale, dont la principale mission est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec et ce faisant, de faire reconnaître le caractère pluriel de notre économie.
2. le Conseil de la coopération du Québec dont la mission est de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif québécois, et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

L'économie sociale n'est pas un bloc monolithique. Tant par les secteurs d'activité économique choisis que par les populations visées et les modes de fonctionnement, les entreprises qui y appartiennent se placent sous le signe de la diversité, de la pluralité et de la flexibilité. Ces organismes et ces entreprises partagent les mêmes valeurs et principes... mais présentent par contre des situations et des réalités très différentes selon leur secteur d'activité, leur structure politique, leur maturité organisationnelle, etc. » (RISQ, 2004 : chap.2 : 2 et 3).

Cette citation, en apparence anodine, induit deux choses importantes presque jamais abordées dans la recherche en économie sociale : 1) la reconnaissance de l'existence de plusieurs regroupements nationaux d'économie sociale au Québec ; 2) l'existence de zones de collaboration, mais aussi de tension entre les différentes composantes de cette économie sociale.

Dans le cas du Québec, les coopératives et les mutuelles<sup>1</sup> se sont regroupées au sein d'une même organisation, le CQCM. De son côté, le monde associatif n'est pas d'abord formé d'OBNL entreprenants, mais de deux types d'embranchements dont le plus important est celui des organisations communautaires : 1) les « organisations communautaires autonomes » qui se

---

<sup>1</sup> Les mutuelles sont cette autre famille de l'économie sociale liée au monde de l'assurance et issues des sociétés d'entraide des débuts du 19<sup>e</sup> siècle.

distinguent par leurs activités à dominante sociale ou sociopolitique dont la majorité évolue au sein du Comité aviseur de l'action communautaire autonome (ACA) en étant regroupées au plan sectoriel dans 23 « fédérations » et sur le plan territorial dans un certain nombre de réseaux à vocation régionale. Le Comité aviseur de l'ACA agit comme interlocuteur commun de ces dernières auprès du gouvernement du Québec dans le périmètre immédiat du SACA ; 2) les entreprises d'« économie sociale » dans laquelle on retrouve des OBNL investis dans des activités économiques et dont un certain nombre sont regroupées au sein du Chantier de l'économie sociale<sup>1</sup>.

Vu sous cet angle il existe deux regroupements nationaux d'économie sociale au Québec évoluant sur le même registre. Le CQCM est un regroupement national, mais un regroupement qui n'intègre que la famille des coopératives et des mutuelles. De plus, il réunit la principale famille de l'économie sociale, toutes générations confondues, et s'appuie sur une tradition de 65 ans de regroupement à l'échelle nationale, des ancrages territoriaux bien organisés et représentatifs du mouvement coopératif et mutualiste dans l'ensemble du Québec, les CDR, et des fédérations sectorielles de facture plus récente. Il est en outre relativement autonome financièrement et dispose de ses propres filières d'entrée au gouvernement comme interlocuteur politique reconnu. En ce sens, même si sa visibilité politique comme levier de changement social est très modeste, il représente la partie la plus substantielle de l'économie sociale parce qu'il représente un mouvement historique de changement social qui remonte à un siècle et demi, et parce qu'il a su, avec ses hauts et ses bas, se renouveler sans cesse<sup>2</sup>.

Le Chantier est aussi un regroupement national, mais qui n'intègre, pour l'essentiel, que la famille associative en dépit de son discours politique de représentant de l'ensemble de l'économie sociale. Il exerce le leadership d'un courant entreprenant au sein du mouvement communautaire dans la dernière décennie, courant qui avait grand besoin, à l'échelle nationale, d'une représentation politique auprès des pouvoirs publics.

On peut déplorer l'existence de deux regroupements d'économie sociale. Mais il faut aujourd'hui, après près de 10 ans, constater que cette forme d'unité – un seul regroupement national – ne s'est pas concrétisée dans les faits et que les possibilités d'y parvenir sont plutôt minces, voire inexistantes<sup>3</sup>. En bonne partie parce qu'en choisissant de se constituer formellement en association en 1999, le Chantier allait alors se préoccuper davantage de son propre devenir financier et politique – à savoir sa capacité d'influence et les moyens de financer ses opérations – que de l'intérêt collectif des différentes composantes à l'origine de la coalition.

---

<sup>1</sup> Le caractère entreprenant de ces OBNL n'est pas encore vraiment établi. Certains pourraient avancer qu'il faut par exemple 50 % des ressources en provenance de la vente de produits et/ou de services pour être considérée comme une entreprise collective. D'autres vont se satisfaire de 10 %. On ne peut enfermer l'économie sociale dans une frontière trop précise sans la dénaturer. Mais la marge entre 10 % et 50 % est considérable. À 50 % de revenus propres, on est certainement plus proche de la rentabilité et du développement dans la durée. À 10 % de revenus propres, on est plutôt dans l'« entreprise sociale » cherchant des réponses aux questions d'insertion sociale, de santé et de services sociaux auxquelles l'État préfère répondre par un financement public à ces initiatives plutôt que d'en assumer directement la responsabilité.

<sup>2</sup> Ce n'est pas le propre du Québec. Des travaux récents font état de ce nouveau coopératif un peu partout dans le monde. Voir à cet effet Jeantet (2007) et Defourny (2002).

<sup>3</sup> On peut objecter que le Sommet de l'économie sociale de 2006 a été un événement unificateur. Moment de grâce, mais dans les faits il n'a suscité qu'une coalition... fugitive avec des appels au rassemblement. Voir à ce propos le numéro sur l'économie sociale de la revue *Développement social* (juin 2007, p. 22 à 25).

## **7. L'architecture politique de l'économie sociale québécoise : éléments de bilan des relations entre les différentes familles**

Rétrospectivement, l'expérience québécoise de la dernière décennie, si on situe la comparaison au plan international, est originale sur deux points :

- 1) des passerelles existent entre les différentes parties constituantes de l'économie sociale, entre l'« économie sociale coopérative » et l'« économie sociale associative » contrairement par exemple à la France où l'économie sociale (principalement coopérative et mutualiste) et l'économie dite solidaire (principalement associative) sont la plupart du temps polarisées <sup>1</sup>. Dans des travaux comparatifs entre le Québec et plusieurs pays d'Europe dans un ouvrage codirigé (Defourny, Favreau et Laville, 1998), nous avons avancé cette existence de passerelles... contrairement à la France de l'époque ;
- 2) une cohabitation active des différents réseaux d'économie sociale avec les pouvoirs publics (d'un gouvernement nationaliste surtout) a réussi sur quelques enjeux de la décennie 1990 dans la foulée du Sommet québécois sur l'économie et l'emploi (centres de la petite enfance, initiatives socioéconomiques d'insertion, services d'aide à domicile, coopératives de solidarité...). D'où la proposition de notre livre (Comeau et *al.*, 2001) et de notre article (Vaillancourt et Favreau, 2001) sur cette cohabitation avec les pouvoirs publics.

Mais il faut revisiter en quelque sorte cette originalité de l'économie sociale québécoise, car il y a un certain retour à la case départ en termes de perspectives. Il y a deux regroupements plutôt qu'un parce qu'il y a deux familles comme il y a deux grandes centrales syndicales de travailleurs. Et il n'est pas permis de dire non plus que le Chantier de l'économie sociale réunit l'ensemble de l'économie sociale tandis que le CQCM réunit principalement les grandes coopératives financières et agricoles. Quand on sait que la majorité des coopératives membres des fédérations du CQCM sont de petites et moyennes coopératives (Arteau, Brassard et Malo, 2005) et qu'en tout état de cause, toutes les coopératives, les anciennes comme les nouvelles, même les plus solides, sont menacées par la mondialisation (Gouvernement du Canada, *Collectivités sous pression, le rôle des coopératives et de l'économie sociale*, juin 2006).

Ce n'est pas particulier au Québec, les deux familles existent également comme telles au Canada et ont leur regroupement propre, d'un côté le Canadian Co-operative Association (CCA) pour les anglophones et le Conseil canadien de la Coopération pour les francophones et de l'autre le Canadian CED Network :

« Academics and policy-makers may refer to the third sector or the voluntary sector, but the concepts are largely abstractions. There are two areas of economy, however, that do stand out as being distinctively organized and profiled, and that they are understood to have social dimensions. These are co-operatives in one hand, and community economic development (CED) organizations on the other. Across Canada as a whole, co-operatives and CED are the best-organized and most highly articulated nuclei of what may be understood as the social economy » (Fairbain, 2002 : 114).

---

<sup>1</sup> Laville s'est fait le théoricien de cette polarisation et de cette rupture (Laville, 2000 : 285-312).

Nous avons été partie prenante de la « thèse » d'un seul regroupement. Mais après cinq ou six ans de travail avec cette « thèse » en toile de fond, la recherche s'est peu à peu verrouillée autour de certaines questions qui sont devenues limitatives. Après mûre réflexion de notre part, une autre avenue est apparue : il y a une « économie sociale coopérative » (à dominante d'entreprises collectives) et une « économie sociale associative » (à dominante d'entreprises sociales). Et ces deux familles ont un regroupement qui leur correspond<sup>1</sup>.

## **8. L'enjeu politique de la coopération et de l'économie sociale aujourd'hui au Québec**

Les réseaux de recherche travaillant sur les entreprises collectives et, de façon plus générale sur le devenir de la coopération et de l'économie sociale s'interrogent tous à des degrés divers sur la question du renouvellement de l'État social. L'État social dans des sociétés comme le Québec a été parachevé à la fin de la dernière guerre, en s'appuyant sur trois piliers : 1) le développement d'un important service public (éducation, santé, infrastructures...) ; 2) une fiscalité redistributive de la richesse collective (aides sociales diverses, régimes collectifs de retraite...) ; et 3) une action sur l'économie et l'emploi (politiques d'assurance emploi, d'insertion socio-professionnelle, de développement local et régional, politique à l'égard des coopératives...). Cet État social est partiellement en crise parce qu'il n'est toujours pas parvenu à sortir de la précarité quelque 20 % de sa population active, parce qu'il a exclu la plus grande partie des citoyens et des travailleurs des processus de construction des grands services publics destinés aux communautés et aux régions (éducation, santé, formation de la main-d'œuvre...) et qu'aujourd'hui, les vertus du marché s'affirment en tentant de démontrer qu'il peut faire mieux que l'État dans nombre de domaines (privatisation de la santé, ciblage de la protection sociale, valorisation de l'assurance privée...). Par où passe aujourd'hui le renouvellement de l'État social au Québec ? Quel type d'interface la coopération, l'économie sociale et les organisations communautaires ont-elles développé avec les pouvoirs publics depuis une décennie ? Tel est l'enjeu politique.

En premier lieu, il y a la question du rapport démocratique entre l'État et la société civile. Il est généralement fort ambivalent. Les rapports entre l'État et la société civile ont beaucoup changé dans les deux dernières décennies. L'État a en effet délaissé en partie sa fonction d'architecte du développement économique (planification quinquennale, nationalisations, gestion de grandes entreprises publiques...) et accentué son rôle d'architecte des compromis sociaux. D'autre part, la société civile a aussi beaucoup changé : elle n'a plus d'acteur principal autour duquel se soudaient – à des degrés divers – d'autres acteurs sociaux, c'est-à-dire un mouvement ouvrier constitué autour de trois grandes organisations que sont le syndicalisme, le mouvement coopératif et les partis politiques de gauche. Et cela, pendant plus d'un siècle<sup>2</sup>.

La notion de société civile ne comporte pas plus de cohérence forte (Cohen, 2003). Elle est hétérogène et souvent elle évolue dans le registre des revendications compétitives, car ses différentes composantes (travailleurs, jeunes, femmes, régions, écologistes...) poursuivent rarement les mêmes objectifs et n'exercent pas non plus la même influence dans l'opinion

---

<sup>1</sup> Des recherches sur le degré d'appartenance à l'un ou à l'autre des regroupements de la part des entreprises locales restent à faire. Aucune étude de ce type n'a été faite. La multiappartenance – à laquelle le Chantier tient comme à la prunelle de ces yeux (ce qui lui permet de jouer dans les plates-bandes du Conseil) – fait aussi partie des sujets tabous qu'il faudra bien un jour étudier un tant soit peu sérieusement.

<sup>2</sup> Voir à ce propos les études en sociologie et en histoire des mouvements sociaux, notamment Touraine, Wiewiorka et Dubet (1984).

publique et auprès des différents ministères de l'État. Bref, la société civile a des problèmes (à tous le moins une partie des organisations qui la composent) : 1) celui de la représentativité ; 2) celui d'une base sociale faible ; 3) celui d'un manque de vision à moins terme (la navigation à vue en fonction des intérêts professionnels de l'organisation) ; 4) une certaine opacité (la peur d'être redevables à la population par l'intermédiaire des médias).

De plus, la bureaucratisation de l'État a eu, dans les dernières décennies, des effets importants sur la société civile, celui d'accélérer la professionnalisation des organisations sociales, des associations citoyennes, des mouvements sociaux, professionnalisation qui demeure un impensé. Qu'est-ce à dire ? Expliquons d'abord le cheminement type de plusieurs organisations. À peu de choses près, il est le suivant : des militants s'engagent dans des secteurs relativement délaissés par l'État. On s'y dévoue pour une cause sociale (celle des jeunes, celle des quartiers défavorisés, celles des villages abandonnés, celle des lieux pollués, etc.). On finit par devenir des « professionnels » d'une de ces causes sociales, avec des postes permanents rémunérés, à temps plein ou à temps partiel, par un processus progressif d'accréditation ou de reconnaissance par les pouvoirs publics. Les stratégies d'action collective se déplacent alors de la mobilisation militante et du contact direct et constant avec la population vers le lobby et la visibilité de son organisation laquelle recherche désormais l'accès à deux ressources majeures pour faire progresser les choses : le financement public et la reconnaissance de nouveaux métiers à la recherche d'un certain statut dans la société. D'où l'investissement considérable dans le marketing politique, notamment en organisant des séminaires, des colloques, des conférences régionales et nationales mettant à contribution de nouveaux « experts » que sont devenus un certain nombre de chercheurs ou d'intellectuels d'universités.

À un point tel que la professionnalisation est présentée comme inéluctable. Son sens premier est d'être montré comme hautement souhaitable. C'est aussi le sens premier accordé à l'autre notion, plus large mais du même registre, celle d'institutionnalisation. Dans ce nouveau contexte, la réflexion politique devient plus ou moins une perte de temps au profit de l'« échange sur les expériences » *a priori* considérées comme des innovations et l'intervention de ce type d'organisation est de privilégier l'action qui favorise l'obtention de postes variés de compétence d'ordre administratif (gestion, communication...), réguliers et permanents si possible, au détriment de l'action qui donne du sens. Les motivations de changement social sont alors constamment soumises aux contraintes d'une action rapide, d'une efficacité à court terme, d'une visibilité devenue indispensable et du crédit politique potentiel à obtenir sur le marché des « causes sociales ». L'impulsion politique du projet fondateur qui lui est lié tient toujours lieu de discours mais, en pratique, il est passé au second plan au bénéfice de stratégies de reproduction.

La professionnalisation est-elle un progrès, un gain, une avancée ? Oui, si la professionnalisation est explicitement pensée et balisée par des règles démocratiques nouvelles. Or, ce n'est pas souvent le cas. En fait, il y a absence de réflexion sur la professionnalisation *dans* les organisations et la professionnalisation *des* organisations. Car il s'agit bien de deux choses différentes : la première concerne l'incorporation des compétences sectorielles nécessaires, la seconde a trait aux organisations qui se font « bouffer » dans leur fonctionnement démocratique quotidien par les professionnels qui en viennent à exercer l'essentiel de la décision politique (Freyss, 2004). Mieux ou pire, ils deviennent les membres les plus influents des conseils d'administration d'organisations partenaires. On a aussi de plus en plus recours aux professionnels pour faire le travail de représentation en remplacement des militants et des

dirigeants. Le déficit démocratique de la « gouvernance » associative est là, c'est-à-dire la présence d'acteurs non élus dans l'arène publique qui exerce les fonctions principales de l'organisation. Et, derrière un discours d'autonomie proclamée et réclamée, une dépendance politique inavouée, des financements publics à une telle hauteur qu'il n'y a plus moins de se concevoir autrement. L'engagement social initial ne disparaît pas, mais il change de sens et de cible. De mouvement social, on devient peu à peu un groupe d'intérêt public.

Dans un tel scénario, trois logiques sont à l'œuvre et se concurrencent mutuellement : 1) celle de la solidarité avec les populations desservies c'est-à-dire la proximité avec elles, la réciprocité entre organisations autour d'enjeux communs ; 2) la logique de prestation ciblée de services, c'est-à-dire la spécialisation renforcée dans la prestation de services, le recrutement sur la base de compétences spécifiques ; et 3) la logique « corporatiste » c'est-à-dire la pratique du lobby, la continuelle recherche de nouvelles formes de reconnaissance auprès des pouvoirs publics et la concurrence avec d'autres organisations pour occuper le terrain, obtenir un meilleur financement. Cette dernière, dans certains cas, occupe souvent le devant de la scène tellement la généralisation des activités d'influence est passée au poste de commande.

### De mouvement social à groupe d'intérêt public

Indicateurs de changement au sein des organisations	Phase I : émergence	Phase II : institutionnalisation verticale
<b>Base sociale d'une organisation</b>	Militantisme et mobilisation sociale, cœur de l'action collective	Professionnalisation croissante de l'action collective, <i>dans</i> , mais surtout <i>de</i> l'organisation
<b>Objectif principal visé</b>	Lutte contre les inégalités par la mobilisation sociale	Reconnaissance par les pouvoirs publics (financement et statut)
<b>La priorité dans l'action collective</b>	Développement d'un mouvement associatif démocratique	Développement de projets économiques et de services

Toutes les organisations ne vivent pas ce scénario bien qu'il soit, dans certains secteurs, prédominant. En fait, il y a plusieurs voies possibles à la professionnalisation, pourvu que la chose soit débattue et non pas considérée comme une évidence. Les organisations font des choix différents. On peut minimalement voir trois types de choix se dessiner :

- 1) des organisations qui font le choix de se donner une large autonomie politique en combinant financement propre (avec un large noyau de sympathisants animés par des militants et soutenus par des donateurs) et financement public <sup>1</sup> ;
- 2) des organisations qui font le choix de travailler prioritairement au niveau local, en misant beaucoup sur leurs militants et leurs bénévoles et sur l'autogénération de revenus en refusant d'être à la merci du financement public <sup>2</sup> ;
- 3) des organisations qui font le choix de miser surtout sur leurs professionnels et d'aller prioritairement vers le financement public au point d'en faire leur assise principale<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> C'est plutôt le cas des organisations du mouvement pour la consommation responsable comme Équiterre (voir Nez, 2006).

<sup>2</sup> C'est le cas des centres communautaires de loisirs et de leur fédération (voir Bellemare, Briand et Fréchette, 2003).



Dans la première catégorie d'organisations, il y a passablement d'argent, des salariés professionnels, mais on garde relativement intacte l'ambition de changement social parce que le membership est large et mis à contribution sur une base régulière. Dans le second cas de figure, le travail réalisé est plus discret, moins marketing politique, mais il est fortement enraciné dans les communautés. Dans le dernier cas de figure, c'est la maîtrise du marketing politique et du lobby politico-administratif qui prévaut plus que la mobilisation sociale qui s'est perdue en cours de route. La professionnalisation n'est pas seulement dans l'organisation, elle est l'organisation. Et la complicité avec les pouvoirs publics (avec des ministères et des services de l'État) un élément dominant. Or, il n'y a pas d'avancée sociale sans militants ni d'autonomie politique réelle par rapport à l'État sans eux.

### **9. Entreprises collectives et État social : par où passe le renouvellement ?**

Compte tenu des limites identifiées précédemment, par où passe le renouvellement de l'État social ? La proposition la plus couramment avancée est : par une économie régulée, plurielle et branchée sur le développement de nouveaux services collectifs. Dans le registre national, une économie plurielle promet d'autres modes de production que celui de l'entreprise capitaliste, une économie régulée soumet les entreprises à des normes et l'État opère un retour à l'impôt plus progressif tout en favorisant le développement de services collectifs (publics ou d'économie sociale) pour encourager l'égalité entre les groupes sociaux et entre les régions dans la perspective d'un État stratège (Côté, Lévesque et Morneau, 2005) ou d'un État partenaire.

Est-ce bien satisfaisant ? Nous sommes de l'avis, comme certains l'avancent (Thériault, 2006), que la notion « d'État stratège » est une notion pauvre qui a trois limites :

- 1) elle souffre de déficit politique par une trop forte insistance sur les fonctions régulatrices de l'État et pas assez sur les fonctions politiques, c'est-à-dire le débat de société autour du bien commun, de la production et de l'exercice du pouvoir collectif ;
- 2) elle sous-estime les politiques publiques à vocation universelle (d'assurance) au bénéfice de l'assistance par l'intermédiaire d'associations citoyennes qui travaillent bien souvent de façon très ciblée en partenariat avec l'État ;
- 3) elle révèle une absence de référence au mouvement d'affirmation nationale qui sous-tend le social et l'économique au Québec. Car la construction partenariale avec l'État est conditionnée par la présence durable de partis politiques progressistes au pouvoir. Ce qui au Québec, prenait surtout la forme, depuis quelque temps déjà, d'un nationalisme ouvert sur la société et sur le monde.

Bref, il faut un État qui rend capable (*enabling State*) mais aussi un État garant (*ensuring State*), un État régulateur, mais aussi un État démocratique dans lequel les partenariats opèrent sur la base de choix politiques d'abord et non sur la base principalement des activités d'influence de *lobbies* politico-administratifs.

Jusqu'à ce jour, comment le Québec tire-t-il son épingle du jeu au plan national pour se renouveler et quelle contribution les entreprises collectives y apportent-elles ? Le Québec se distingue-t-il en Amérique du Nord en dépit des contraintes fortes issues du Consensus de

---

<sup>1</sup> C'est souvent le cas de nouveaux réseaux d'économie sociale nés dans la dernière décennie et de leur regroupement le Chantier de l'économie sociale (Favreau, 2006).

Washington dominé par notre voisin du Sud qui fait prévaloir ? Quelles sont ces contraintes ? 1) en premier lieu, la supériorité des arrangements volontaires sur les arrangements collectifs dans lesquels l'assurance privée et les organisations communautaires et professionnelles trouvent une place de choix ; 2) la diminution générale du poids de l'État ; 3) l'affaiblissement du syndicalisme suspecté de défendre des privilèges ; 4) la politique d'aide aux pauvres par des associations (Merrien, 2007 : 839-854).

## **10. Le Québec et l'État social : une expérience originale de développement en Amérique du Nord**

Au Québec, l'État pèse pour 48,6 % (au Canada pour 42,8 %), car il intervient fortement dans l'éducation, la santé, les services sociaux, l'accès aux médicaments... Sans compter que nous disposons d'un régime public de retraite et, avec Hydro-Québec, comme entreprise publique, d'une équité territoriale en matière d'énergie pour toutes les régions et d'un régime fiscal qui favorise la diminution des écarts entre les ménages <sup>1</sup>.

Dans la foulée des travaux d'Esping-Andersen (1990), Saint-Arnaud et Bernard (2003) classent le Québec, dans l'ensemble des provinces canadiennes, quasi dans une classe à part se rapprochant nettement plus des régimes européens sociaux-démocrates que des régimes « ultralibéraux » comme les États-Unis et... l'Alberta. Une partie de cette distinction s'explique par le fait qu'à la différence des États-Unis, le mouvement syndical québécois est numériquement et politiquement fort, le mouvement coopératif nettement plus important, le mouvement associatif activement présent sur l'ensemble du territoire du Québec depuis 40 ans en fournissant plusieurs services collectifs de proximité soutenus par un financement public. Puis, dans certains secteurs, des services publics cohabitent activement avec les communautés locales et les régions. Sans compter une économie publique forte (Caisse de dépôt, SGF...), faisant relativement bon ménage avec les grandes institutions du mouvement coopératif et de l'économie sociale (Mouvement Desjardins, fonds de travailleurs...).

Le Québec des 40 dernières années ne s'est pas développé d'abord grâce à l'entreprise privée, mais grâce à sa Révolution tranquille qui a été pour l'essentiel une intervention de l'État adossée à une cohabitation active avec l'« autre économie » et les mouvements sociaux. Mais ! Car il y a un « mais »...

## **11. Le renouvellement de l'État social au Québec : une expérience fragilisée**

Des différentes études entreprises dont nous avons fait la synthèse dans l'ouvrage que nous avons commis avec des collègues (Comeau et al., 2001), il ressortait quatre grands constats :

- 1) une nouvelle approche de développement local a émergé qui croise l'économie et le social. Nos recherches à ce propos ont eu tendance à démontrer que, dans une certaine mesure, une nouvelle génération d'organisations a stimulé l'économie québécoise dans un sens qui tient

---

<sup>1</sup> Selon l'étude de Godbout et St-Cerny de l'Université de Sherbrooke (Chaire de recherche en fiscalité, 2007) dont les résultats sont parus dans le journal *La Presse* du 19 janvier 2008, « les petits et moyens salariés sont nettement mieux au Québec qu'ailleurs » quant à la charge fiscale.

davantage compte de l'intérêt général et donc du croisement des deux dimensions, sociale et économique, du développement. Du moins jusqu'à l'arrivée du gouvernement libéral de Jean Charest en 2003 grosso modo ;

- 2) la consolidation de la filière coopérative et de son regroupement national, le CQCM dans les années 1990 et l'introduction d'une nouvelle filière d'économie sociale dans le développement local et régional avec la réalisation d'un Sommet du gouvernement sur l'économie et l'emploi en 1996 ;
- 3) une approche de développement local concertée et partenariale qui a favorisé le renouvellement de l'État québécois en la matière par l'introduction de nouvelles politiques publiques. Notre ouvrage de 2001 tendait d'ailleurs à démontrer un certain rapprochement entre les divers organismes et institutions qui œuvrent au développement local et régional ;
- 4) le renforcement des territoires comme leviers de développement par l'élaboration de planifications stratégiques régionales et locales concertées confirmait que nouveaux acteurs tendaient à privilégier des logiques de développement transversales plutôt que des logiques par programmes ou par population cible.

Comme l'expérience québécoise de cette période le révèle, même si l'État national demeurait le principal lieu d'institutionnalisation et de définition des règles institutionnelles, l'espace national n'était plus le seul espace de référence. La région, le local, le quartier, le village se sont en quelque sorte affirmés comme espaces pertinents d'action et de référence par l'intervention de ces acteurs nouveaux. De plus dans le contexte de ces années 1980 et 1990, certaines organisations de la société civile sont devenues des actrices en partie incontournables. Ces initiatives ont rendu encore plus manifeste le fait que la grande entreprise, la PME et l'État national ne sont pas les seuls lieux de création de richesse et de citoyenneté active.

Mentionnons cependant que la « néocorporatisation » du social, c'est-à-dire l'emprise de certaines organisations de la société civile sur les processus de consultation et d'élaboration de nouvelles politiques publiques, est une réalité qui guette depuis plusieurs années les partenariats antérieurement développés : participation non critique aux instances publiques de concertation, affaiblissement de la mobilisation des communautés, professionnalisation, bureaucratisante des nouvelles organisations et institutions, et finalement, concurrence entre elles pour l'obtention de nouvelles ressources devenues plus rares. Mentionnons aussi que ces initiatives ont une place bien fragile parce que les partis qui se succèdent au pouvoir ne maintiennent pas à l'ordre du jour des politiques progressistes en la matière. Ce qu'on croyait acquis là où il y avait du renouvellement ou de l'inédit a été sérieusement compromis.

Plusieurs de ses politiques ou mesures progressistes qui nous faisaient croire à un renouvellement important des politiques publiques sont devenues des politiques publiques incertaines : asymétrie contractuelle d'une organisation à l'autre ; manque de vision politique à moyen terme dans bon nombre d'organisations qui naviguent à vue ; instabilité relative des programmes mis en place (moratoire pour les unes, financement moindre ou plus conditionnel pour les autres...). Le Québec social des cinq dernières années est entré dans une phase plus réactive (ou de défense de ces nouveaux acquis collectifs) plutôt que proactive (de construction conjointe avec les pouvoirs publics de nouveaux services collectifs). On constate que plusieurs politiques sociales nouvelles (ou mesures) sont en voie d'épuisement ou souvent déstabilisées (en insertion par le travail et en aide à domicile par exemple). C'est non seulement le cas de certaines politiques publiques, mais également de certains mouvements sociaux qui redeviennent de simples groupes d'intérêt.

Certaines recherches du CRISES avaient pressenti ces changements sans toutefois y donner suite dans leurs travaux subséquents :

« Les mouvements sociaux doivent également affronter la logique concurrente des organisations. Cela est particulièrement vrai dans la mesure où le manque de mobilisation au sein des mouvements peut être contourné par le recours à la professionnalisation et à la bureaucratisation, ce qui ouvre la voie à une transformation du mouvement social en un groupe d'intérêt. » (Peticlerc, 2003 : 22)

Où en sommes-nous aujourd'hui après plusieurs années d'une gouvernance dépolitisée qui laisse la plupart du temps place aux seules organisations professionnalisées et à la seule participation politico-administrative ? Le changement social aujourd'hui passe par un développement économique des régions repensé (développement durable), par la revitalisation économique et sociale des quartiers en crise dans les grands centres, par la relance des économies locales, par la recherche de nouvelles réponses à la crise agroalimentaire (produits locaux, produits du terroir, agriculture biologique) et de nouvelles réponses à la crise énergétique (ressources énergétiques alternatives au pétrole telles les productions solaire et éolienne). Reste que cela fait surtout partie de l'agenda des mouvements sociaux, mais peu de l'agenda des pouvoirs publics où l'élan n'est pas là même si le recul ne se fait pas sentir sur tous les fronts<sup>1</sup>.

Les nouvelles pratiques sociales des années 1980-1990, qui se distinguaient des pratiques antérieures par une approche multipartenariale, territorialisée, combinant l'« économique » et le « social » et par des interventions orientées vers la multiactivité, affichent aujourd'hui leurs limites et représentent un autre défi de taille pour le développement des territoires : celui de constater que des partenariats s'annulent, que des groupes d'intérêt monopolisent des instances de développement en investissant ces nouveaux lieux pour avoir accès à de nouvelles ressources publiques, groupes d'intérêts qui génèrent parfois de véritables « fiefs locaux et régionaux », comme l'affirme le politologue Dufresne. Ce dernier n'hésite d'ailleurs pas à parler d'une construction régionale du sommet vers la base (*top-down*) et donc de la quête d'un espace citoyen régional, la région telle que construite aujourd'hui apparaissant comme « un espace naturel des corporatismes, où de nombreux groupes d'intérêts agissent sur des politiques et des budgets publics sans être redevables aux citoyens » (Dufresne, 2006 : 208).

## **12. Coopération et économie sociale dans la dernière décennie : un bilan contrasté**

Il convient aussi de ne pas négliger les transformations ou les évolutions que connaît à l'interne le monde de l'économie sociale. Sujet plus ou moins tabou et plus délicat à traiter. Mais si on ne le fait pas, on risque de ne rien comprendre à un certain nombre de décisions ou de gestes posés, en ayant des considérations quelque peu angéliques liées au dévouement des personnes et à la bonne cause qu'elles cherchent à faire progresser. Si on ne le fait pas, on n'endosse tout simplement l'autorégulation sans interroger la représentativité et l'imputabilité des organisations qui exercent des fonctions politiques et publiques. Le bilan de l'économie sociale de la dernière décennie est contrasté. Où en sommes-nous rendus après 10 ans de travail fédérateur autour du concept d'économie sociale ?

---

<sup>1</sup> On peut penser ici à l'approche territoriale intégrée dans le secteur social (Duval et Bourque, 2007) ou à la politique de la ruralité.

Comment faire le bilan de la dernière décennie de la coopération et de l'économie sociale ? Pour certains, il est plutôt d'usage d'évoquer l'environnement externe pour expliquer les lacunes et les faiblesses de cette dernière et tout particulièrement les politiques publiques qui ne soutiennent pas assez l'économie sociale, qui ne suscitent pas de collaboration suffisante dans l'élaboration ou la mise en œuvre de programmes ou de mesures de soutien à l'emploi, de soutien à de nouveaux services de proximité, etc. Parallèlement, il est plutôt d'usage de tenir les débats internes à l'abri des médias en considérant qu'il faut plutôt « laver son linge sale en famille » et donc taire sur la place publique ces lacunes de peur de donner des armes à un soi-disant adversaire. Vieux réflexe défensif et surtout réflexe antidémocratique : aucune organisation dans une société comme la nôtre n'est imputable qu'à elle-même étant donné l'interpénétration forte des organisations de la société civile et les institutions de la société politique. Concrètement, par exemple, quand le financement d'une organisation provient à 60, 70, 80 % de fonds publics, les citoyens en général, les médias et l'opinion publique, sont en droit de savoir ce qui se passe à l'intérieur de ces organisations. Voici donc quelques paramètres d'un premier examen critique qui prend non pas l'approche classique des entreprises collectives comme acteur économique, mais une approche politique de ces réseaux et de ces regroupements.

Revenons d'abord sur l'idée déjà développée à l'effet qu'il y a des familles, au moins deux, la coopérative et l'associative (la syndicale, par ses fonds de travailleurs et autres dispositifs, peut en être une troisième). Et donc, par delà les grands principes sensés les regrouper tous, des valeurs spécifiques, des ancrages locaux (territoriaux et sectoriels), des stratégies propres, des générations qui s'additionnent en partie (transmission d'un héritage, renouvellement de cet héritage aussi), des cultures organisationnelles particulières sont bel et bien là de façon durable et récurrente. Ignorer cela, c'est rouler sur le consensus mou qui éloigne d'une véritable concertation les dirigeants des regroupements que les différentes familles se sont donnés (le CQCM pour les coopératives, le Chantier pour les OBNL même si ce dernier n'entend pas se limiter à ces dernières) en introduisant plutôt la collaboration de pure courtoisie qui camoufle en réalité une concurrence sourde dont tout le monde sait qu'elle existe sans oser le dire. *Secundo*, il y a des familles qui se sont donné des organisations nationales ayant un caractère généraliste : par leur mission de développement économique et social de la société en général, par leur couverture de l'ensemble du territoire du Québec, par leur intersectorialité au plan organisationnel et par leur fonction de représentation politique. La notion de famille reflète les fondements qui animent tel ou tel regroupement, car elle renvoie à leur identité; à la vision générale du développement; à leurs stratégies, à leur culture économique et aux différentes générations (valeurs, manières de faire, savoir-faire...) qui lui ont donné vie et sens. Le bilan doit donc se faire d'abord autour de ses différentes familles.

En ce qui concerne la famille coopérative et mutualiste, avec la fin des années 1980, le mouvement coopératif se refait une cohésion en posant les dernières pierres d'un regroupement de l'ensemble des coopératives qui aura intégré les nouvelles générations d'entreprises organisées en son sein en tant que fédérations et fait émerger une collaboration active entre coopératives d'une même région par l'intermédiaire des CDR. C'est ce qui constitue aujourd'hui le CQCM. Avec la fin des années 1990 jusqu'à aujourd'hui, le mouvement coopératif est en croissance (Brassard et Rompré, 2006). Il franchit même une autre étape en ouvrant de nouveaux chantiers dans le développement économique et social d'un Québec des régions :

- 1) celui de la crise énergétique et la question des énergies renouvelables ;
- 2) celui de la marchandisation de la santé et des alternatives des communautés locales à cet égard ;
- 3) celui des municipalités rurales dévitalisées et le développement de services de proximité (stations d'essence, centres de jardinage, épicerie générale, quincaillerie...);
- 4) celui de la production agricole de proximité (produits du terroir, agriculture biologique...).

Sans compter l'arrivée d'une nouvelle venue qui est en pleine croissance, la coopérative de solidarité (Langlois et Girard, 2006). Mais le défi de la direction du mouvement est de développer une coopération plus engagée dans le développement des territoires et notamment de faire en sorte que ces fédérations sectorielles travaillent mieux avec sa fédération des CDR. Son défi est aussi de s'engager plus ouvertement, à la hauteur de son poids économique et de son utilité sociale, dans le débat démocratique sur toutes les questions économiques et sociales qui ont trait à l'avenir du Québec

Pour ce qui est de la famille syndicale, au fil des années 1980-1990, le mouvement syndical aura confirmé son engagement sur le terrain économique dans la création d'emplois et le développement des régions et des quartiers des grands centres urbains : le Carrefour de la solidarité (et le projet Angus à Montréal) qui regroupe les différentes initiatives de la mouvance CSN (caisse d'économie, Fondation, Filaction...) et la stratégie du Fonds de solidarité de la FTQ misant sur le développement de PME en région sont sans contredit des avancées de premier ordre. Contribution majeure : la capitalisation des entreprises québécoises. Des questions demeurent cependant en suspens comme la timidité du Fonds de solidarité à l'égard du secteur des entreprises collectives et, plus généralement, une résistance et une incompréhension durable des syndicats du secteur public (CSN, CSQ et FTQ) à l'égard de l'économie sociale. Des inquiétudes aussi du côté du syndicalisme agricole qui est dans l'œil du cyclone néolibéral : la gestion de l'offre au Québec est menacée par les projets de l'OMC. Le mouvement coopératif dans le secteur agroalimentaire l'est tout autant. Feront-ils front commun ?

À propos de la famille associative (OBNL), l'entrepreneuriat social a pris racine au sein du mouvement communautaire avec l'arrivée des CDEC et du Chantier d'économie sociale. Des financements sous gestion collective sont apparus: le RISQ (initiative partenariale issue du Sommet de 1996) et un fonds de capital patient (initiative issue de négociations avec le gouvernement fédéral en 2004) ont pris place à côté des initiatives des autres organisations. Ce courant issu de la lutte contre la pauvreté dans les quartiers urbains des grands centres a aussi donné naissance à un nouveau regroupement soutenu par les autres familles (coopérative et syndicale) à sa fondation dans la foulée du Sommet de l'économie et de l'emploi de 1996, le Chantier de l'économie sociale. Simultanément, les objectifs de création d'emplois dans les secteurs sociaux identifiés par le Sommet (petite enfance, ressourceries, insertion...), dont la majorité est des initiatives associatives entrepreneuriales (OBNL) réunies au sein du Chantier, ont été atteints (Lévesque, 2007). Les réussites de ce type d'initiatives ont particulièrement été mises en relief par les travaux préparatoires à l'occasion du Sommet de l'économie sociale initié par le Chantier en 2006 (Sommet de l'économie sociale, 2006) et par certains chercheurs évoluant dans le cercle rapproché de la direction du Chantier (Mendell, 2006).

Au bilan général, il y a des avancées, mais plusieurs questions ont été laissées en suspens ou sous le boisseau. En positif, les avancées suivantes :

- 1) un virage économique confirmé de plusieurs organisations sociales (syndical, communautaire...) malgré des résistances du côté des organisations de défense de droits et du syndicalisme du secteur public ;
- 2) une entrée en scène assez définitive de dispositifs plus structurants de développement en matière de financement (fonds de travailleurs, RISQ...) et d'accompagnement-conseil avec les SADC et les CLD dont une partie de leur travail est d'appuyer des entreprises collectives ; de recherche et formation avec l'arrivée d'une ARUC en économie sociale (initiée par l'UQAM en collaboration avec le Chantier) et le développement d'un véritable service de recherche au CQCM partenaire de deux nouvelles ARUC (ISDC et DTC) ;
- 3) un élan nouveau de l'entrepreneuriat collectif et social (coopératives et OBNL) dans plusieurs communautés (milieu rural, milieu urbain) pour affronter la crise de l'emploi et la crise de la production de services collectifs dans les communautés ;
- 4) un nouveau regroupement exerçant une représentation politique du courant d'entrepreneuriat social des OBNL et une cohésion renouvelée des coopératives avec le CQCM.

Mais plusieurs questions, qui concernent surtout le caractère de « mouvement », la représentativité et la démocratie à l'interne, sont demeurées en suspens :

- 1) le mouvement identitaire autour du concept de l'économie sociale a-t-il réussi à gagner les principales organisations de cette mouvance des entreprises collectives et sociales ?
- 2) la représentativité des organisations est-elle bien établie et le « modèle de gouvernance délibérative horizontal entre secteurs et activités » (Mendell, 2006) est-il bien ce que certains prétendent qu'il est ?
- 3) Le « compromis fondateur » de 1996 (créneaux ciblés depuis 10 ans) et l'« innovation institutionnelle » que certains lui attribuent tiennent-ils toujours la route ?

En résumé, la dernière décennie témoigne, à notre avis, au plan politique, de trois choses :

- 1) en premier lieu, d'un saut qualitatif : la conceptualisation autour de la notion d'économie sociale aura permis d'agir comme terrain et lieu de rencontre de nombreuses initiatives (coopératives, associatives, publiques) évoluant, pour un certain nombre, en rangs dispersés et aura mis à contribution de nombreux chercheurs peu familiers avec cette approche et cette dynamique. Elle aura servi d'élément fédérateur ;
- 2) en second lieu, la tentative de regrouper toutes ces initiatives autour d'un seul regroupement n'a cependant pas abouti de telle sorte que la représentativité des acteurs appelés à négocier au nom de l'ensemble des entreprises collectives reste pour l'instant et probablement pour un bon moment mal établie ;
- 3) en troisième lieu, la concurrence, la défense des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général, la très grande place attribuée aux professionnels dans l'organisation constitutive du Chantier depuis ses origines (sans contrepartie d'un militantisme de mouvement) et l'autolégitimation sont à mettre au chapitre des pertes.

La présence de ces nombreux éléments de conjoncture à la fois favorables et défavorables, d'une part, et les choix stratégiques à faire, d'autre part, suggèrent donc que la coopération et l'économie sociale soit à un tournant (*Développement social*, juin 2007). Mais l'économie sociale est prise avec quelques démons intérieurs : la volonté hégémonique de certaines de ces composantes, une professionnalisation qui demeure un impensé politique, une institutionnalisation précoce et un déficit démocratique dans certains secteurs.

### **13. Relance, renouveau et recomposition politique de la coopération, de l'économie sociale et de la consommation responsable**

La relance passe par des politiques progressistes assurément. Mais celles-ci ne sont pas pour demain. Les gouvernements locaux, les MRC, les regroupements municipaux (Union des municipalités du Québec et Fédération québécoise des municipalités) et les CRÉ y seront certainement pour quelque chose. Mais des signaux clairs de ce côté ne sont pas non plus pour demain. Cela nécessite aussi un nouveau débat au sein de mouvements sociaux qui ont jusqu'ici appuyé l'économie sociale comme stratégie de lutte à la pauvreté. En effet après 10 ans, ces mêmes mouvements pourraient se poser la question : où en sommes-nous ? Qui faisons-nous, sur quoi et pourquoi ?

Le renouveau passe par l'innovation. Où est-elle aujourd'hui ? Elle est notamment dans les coopératives d'énergie renouvelables, dans le secteur de la santé et dans les services de proximité multiactivités en difficulté qui aujourd'hui ont la cote (Brassard, 2007). Avec le leadership du CQCM, quelques innovations apparaissent. On assiste peut-être aujourd'hui à une inversion des pôles d'innovation en économie sociale. La famille coopérative renoue avec l'innovation pendant que la famille associative semble encore se modeler sur le compromis fondateur de 1996 et sur la culture du financement public. Sommet de l'économie sociale ou pas, et, par delà la situation particulière du Québec, le renouveau coopératif d'ici correspond à une tendance internationale:

« Ainsi, au niveau de l'Union européenne (...), il apparaît que le mouvement coopératif regroupait, à la fin des années 1990, plus de 160 000 entreprises et près de 3,5 millions de salariés. Dix ans plus tôt, Eurostat indiquait qu'il ne représentait qu'un peu plus de 100 000 entreprises et moins de 2 millions de salariés : la croissance en dix ans a été spectaculaire. » (Defourny, 2002 : 97).

Bref, en dépit des apparences, le Chantier est surtout fort de sa reconnaissance publique passée acquise dans la foulée du Sommet de 1996 et de sa capacité à paraître politiquement. Mais dans les faits, au plan économique, on est dans la micro-économie laborieuse. Pendant ce temps, le CQCM entreprend des batailles économiques et sociales sur des enjeux majeurs, mais de longue durée tout en s'engageant de plus en plus dans le débat de société qui est le nôtre.

### **14. Émergence d'un mouvement de consommation responsable**

Puis, il y a ce qui a poussé à côté de la coopération et de l'économie sociale proprement dites en se distinguant sans concurrence des deux familles précédemment mentionnées, mais en se situant près de cette mouvance, avec ses stratégies propres, ses filières auprès des pouvoirs publics, ses financements et même ses réseaux internationaux : c'est le cas du mouvement pour la consommation responsable (agriculture équitable, commerce équitable nord-sud, finance éthique, souveraineté alimentaire...). Équiterre est au cœur de ce processus avec plus de 3 000 membres, 150 militants, 15 ans d'existence, une vingtaine d'employés salariés. Équiterre est passé d'un budget annuel de 60 000 de dollars en 1996 à un budget de 1 720 000 de dollars en 2004 dont une bonne part de fonds propres (près de 50 %) acquis par des ventes et des dons individuels et corporatifs (Nez, 2006). Comment expliquer ces retournements de situation en matière d'innovation ?



C'est cette préoccupation écologique qui explique ce développement : elle est très mobilisatrice et en train de construire un engagement citoyen notamment des Québécois de moins de 30 ans. Ce mouvement a pris beaucoup de force depuis le début des années 2000 et est en train d'atteindre un niveau d'influence très significatif qui traverse les préoccupations de la plupart des partis politiques, ces derniers ressentant plus nettement l'intérêt de la population québécoise sur ces sujets.

Il faut aussi signaler que l'existence de ce mouvement renvoie tout à la fois à l'intérêt collectif à l'échelle de la planète, mais prend sa force dans l'adhésion individuelle des membres. D'autre part, celle-ci produit une forme d'organisation démocratique beaucoup plus proche des mouvements coopératifs et syndicaux. Dans une perspective de longue durée, sur le plan du fonctionnement démocratique, on peut voir se dessiner au sein de l'économie sociale et solidaire au sens le plus large de ce terme, trois courants :

- 1) celui du mouvement coopératif né au siècle dernier (et même avant cela) ; un développement majeur à partir des années 1950 avec une gouvernance associative très structurée et obligée à la transparence du fait de l'adhésion individuelle des membres des coopératives ; une culture politique de ce milieu issu de l'humanisme chrétien avec une bonne dose, mais mesurée de progressisme social qui se renouvelle dans les années 1980-1990 et se donne une nouvelle cohésion à partir d'une organisation nationale commune, le CQCM ;
- 2) une nouvelle économie sociale associative surtout née dans les quartiers populaires des grands centres comme Montréal dans les années 1980 avec une accélération institutionnelle et politique depuis 1996 ; la gouvernance de ces initiatives est constituée sur la base d'administrateurs qui ont appris à décider en groupes restreints pour réaliser la mission de l'organisme dont ils sont gestionnaires. La culture politique dominante de ces milieux a été celle d'une gauche souvent autoritaire et hiérarchique (mouvance marxiste-léniniste en particulier). Mais ce militantisme politique s'est reconverti dans une sorte de reclassement professionnel avec de nouveaux métiers du développement, le développement économique communautaire ;
- 3) Le mouvement de la consommation responsable, mouvement issu de la culture du développement durable à la fin des années 1990 avec un renforcement significatif au début des années 2000. Dans ce cas-là, la gouvernance associative est celle de formes diverses de reddition de compte. Transparence oblige, ne serait-ce que pour satisfaire chaque individu membre du mouvement pour le travail qui a été réalisé avec sa cotisation et son engagement.

## **15. Et la recomposition politique ?**

Elle devra certainement se faire avec ces trois familles d'organisations – et des outils économiques des syndicats qui lui sont associés – en tenant compte de leur culture démocratique respective. Quels modes de concertation envisager entre les différents regroupements ? Il faut, partant du diagnostic général esquissé ici, travailler les modes de concertation. Les modes de concertation entre différentes familles de l'économie sociale relèvent de la conception que l'on se fait de la contribution possible et souhaitable de l'économie sociale dans le développement d'une société démocratique. Or, il n'y a pas beaucoup de précédents en la matière et l'expérience internationale de l'économie sociale n'offre pas de modèle de concertation prêt-à-porter. Par contre, certains principes politiques tels que le pluralisme, la parité de participation et la

réciprocité de même qu'un important travail sur les conditions de la concertation peuvent cependant être avancés. De simples rencontres occasionnelles entre les regroupements ne suffiront pas à faire progresser les choses pas plus que les déclarations communes dans de très rares grandes assemblées déclaratoires.

Chose certaine, l'économie sociale et solidaire devra compter davantage sur elle-même dans les prochaines années : l'interface avec les pouvoirs publics à Québec et à Ottawa n'est plus le même avec l'arrivée du gouvernement libéral à Québec et du gouvernement Harper. La balle est aussi dans le camp des gouvernements locaux : sont-ils prêts ?

### **En guise de conclusion**

Nous sommes probablement à une étape critique de l'histoire de l'État social au Québec et dans la plupart des États des pays du Nord. La question qui se pose : y a-t-il un avenir pour la social-démocratie au Québec ? Autre question : serions-nous entrés dans une société de groupes d'intérêts au détriment de la mobilisation de mouvements sociaux ? Les aspirations politiques des mouvements sociaux et de la gauche politique en général sont aujourd'hui, à l'échelle de la planète, dépourvues de références pertinentes : le communisme, avec ses différents visages, longtemps la référence et l'espoir des pays du Sud tout en étant fortement présent dans nombre de pays d'Europe, est tombé en désuétude tandis que la social-démocratie ne suscite plus guère d'enthousiasme dans les nouvelles générations. Pendant longtemps, le mouvement ouvrier et le socialisme ont pris leur ancrage dans de vastes mobilisations populaires et dans des partis politiques adossés à des forces sociales. Les années 1930 ont été exemplaires à cet égard. Aujourd'hui, même si la social-démocratie relève bien du passé, « son équation de base n'a pas perdu de son actualité » (Paugam, 2007 ; Wieviorka, 2007). C'est-à-dire repenser la solidarité, la justice sociale, l'efficacité économique et la démocratie. Ce qui suppose qu'on examine de plus près les groupes porteurs et donc qu'on jette un regard du côté du renouvellement des mouvements sociaux historiquement constitués (le syndicalisme, l'action des partis politiques de gauche et le mouvement qui a donné naissance aux entreprises collectives) et du côté des mouvements sociaux plus récents (écologie, consommation responsable...).

Si on revient sur l'expérience de l'économie sociale de la dernière décennie, il faut retenir qu'un mouvement social urbain fondé au départ sur des noyaux de militants et la mobilisation sociale locale s'est engagé dans une nouvelle voie, celle de devenir un « réseau d'action publique » (Grossmann et Saurugger, 2006 : 71). Comment ? C'est l'accès aux décideurs et à leurs ressources (information, financement, expertise et légitimation) qui est alors devenu prioritaire de même que la place accordée aux professionnels et à la professionnalisation au sein des nouveaux réseaux mobilisés (ressourceries, petite enfance, logement communautaire...) en remplacement des militants pour favoriser le développement et le maintien d'entrées politiques et projeter une image de force, de compétence et de représentativité. Or, cette institutionnalisation précoce et cette professionnalisation non seulement des militants, mais des organisations est un impensé politique.

Par delà les formules incantatoires de la codécision et du trinôme État, marché et société civile, on assiste aujourd'hui à la généralisation des activités d'influence (par des pratiques de lobby plutôt que des pratiques de mobilisation sociale). Pour paraphraser un chercheur français qui nous rejoint bien dans ses travaux (Racz, 2008 : 19) : il y a « une approche de l'économie sociale

centrée sur l'identification d'un acteur économique spécifique, une autre insistant sur la dimension politique du projet d'économie sociale (...) et une dernière où l'économie sociale est vue en tant que groupe (...) et plus encore en tant que groupe d'intérêt (...) s'inscrivant dans le cadre plus général d'une société des groupes d'intérêt ». Sommes-nous dans une société de groupes d'intérêts plus que dans une société de mouvements sociaux ? Peut-être!

## **La longue marche de la désinstitutionnalisation en Italie : quelques leçons à tirer pour relever les défis du néo-libéralisme**

*Ota de Leonardis et Thomas Emmenegger*

### **Introduction**

Notre propos s'intéresse aux transformations de l'État social et à la transformation des communautés locales en tant que nouvel espace public. Nous prenons à témoin la désinstitutionnalisation en psychiatrie, particulièrement riche d'événements en Italie. Nous pourrions illustrer les changements en cours dans les politiques sociosanitaires et comprendre les effets de longue durée aussi bien dans le dessin de ces politiques que dans l'organisation des services et des interventions sur le terrain.

La première partie du texte présente un cadre d'ensemble de la réorganisation des systèmes de santé et d'assistance en Italie, en mettant en évidence les différentes déclinaisons des mots d'ordre européens dans ces matières et l'influence du néo-libéralisme. Dans la deuxième partie, on retrace le parcours de la désinstitutionnalisation de la psychiatrie et de l'asile, le déplacement des services, des savoirs et des pratiques dans les territoires ainsi que la prise en charge de la santé (pas seulement mentale) dans ces territoires. Dans la troisième partie, on s'attarde à trois cas permettant d'illustrer le processus de désinstitutionnalisation à l'œuvre. Cette illustration permettra de comprendre comment les acteurs l'intègrent dans leurs stratégies et leurs pratiques sur le terrain et génère ainsi une nouvelle organisation sociale. Les conclusions soulignent en quoi celles-ci favorisent la construction de communautés locales comme espaces publics.

### **1. Les politiques sociales et de santé en Italie : un cadre introductif<sup>1</sup>**

Les politiques sociales et sanitaires en Italie se présentent désormais, depuis plusieurs années, comme une sorte de « chantier ouvert » dans lequel plusieurs poussées de changement convergent et se combinent de façon différente aux niveaux régional et local. Ces poussées qui expriment l'influence des programmes et des financements européens en ces matières peuvent être résumées dans les mots d'ordre de la « localisation » et de l' « activation » des politiques et des interventions. La localisation se justifie par l'exigence de dessiner des systèmes de services enracinés à niveau local. Elle correspond au principe européen de la subsidiarité verticale qui a donné lieu en Italie à un processus de dévolution. Avec la réforme du titre V de la Constitution italienne, les Régions gagnent une très large autonomie dans la gouvernance de ces politiques, de sorte que le cadre national se désarticule en modèles régionaux différents et en divers « systèmes locaux de *welfare* ». Se trouve ainsi modifié en profondeur le Service sanitaire national, institué en 1980 de même que l'assistance ; la politique et les services de santé deviennent le principal levier (financier et organisationnel) des gouvernements régionaux. Cette transformation résulte d'une lente gestation amorcée suite à une loi nationale de remise en ordre du secteur en 2000, qui

---

<sup>1</sup> Cette première partie synthétise quelques résultats des recherches conduites dans les années passées dans le Laboratoire de Sociologie de l'Action Publique *Sui Generis* de l'Université de Milano Bicocca. Les auteurs remercient les membres et collaborateurs de ce Laboratoire. Pour un aperçu des travaux, lire les contributions recueillies par Bifulco (2005) et Monteleone (2007, 2008). Visiter aussi le site : [www.laboratorio-suigeneris.net](http://www.laboratorio-suigeneris.net)

devait enfin donner un cadre national unitaire à la fragmentation des politiques, à la désorganisation gestionnaire et aux localismes, en confiant toutefois aux Régions la tâche de légiférer en la matière.

Quant au mot d'ordre de l'activation, il vise à donner une configuration « active » aux politiques et prend deux directions complémentaires. D'un côté, l'activation concerne les bénéficiaires. Les politiques doivent promouvoir leur rôle actif dans les interventions qui les concernent. Ceci sera toutefois interprété de différentes manières : en termes de responsabilisation inspirée du *workfare*, en termes de liberté de choix entre fournisseurs différents (selon le modèle du marché) et en termes de « capacitation » des destinataires (l'approche des capacités de A. Sen). Le point commun de ces manières d'activer les destinataires réside dans l'individualisation des mesures et des interventions qui les concernent. D'un autre côté, l'activation concerne la société civile qu'il faut inclure et valoriser dans l'organisation et dans l'offre de services, en suivant l'idée de la « subsidiarité horizontale ». Ainsi, le « tiers secteur » – cet archipel hétérogène d'entreprises à but non lucratif, de coopératives sociales, d'associations civiques ou volontaires, de bénévolat, de fondations bancaires, etc., dans lequel sont bien présentes la tradition catholique et son influence politique – devient un acteur central sur le plan des politiques et des interventions. Cet ensemble se distingue du public et du privé en matière de normes, de relations avec d'autres secteurs, d'organisation des services, d'intervention et de la gouvernance des politiques (de Leonardi, 1998 et 2002).

L'autonomie dont les Régions jouissent, comme nous le disions, se traduit donc par des orientations de *policy* très différentes, à l'instar des cultures politiques qui les caractérisent. La Lombardie, par exemple, travaille avec des « plans sociosanitaires » qui s'écartent du cadre de la législation nationale en introduisant des dispositifs de « marchandisation » (Crouch et al., 2001). Dans le sud où domine l'idée du « retard » sur le plan de la modernisation, il y a des Régions – comme la Campanie – fortement engagées dans la construction des politiques sociales inspirée du *welfare* universaliste et des droits, et alignée sur le modèle « social-démocrate ». Dans les Régions « rouges », ce modèle de *welfare* a depuis longtemps produit ses fruits, grâce à un système de services sociaux très développé. En revanche, il a généré des problèmes tels que les clôtures corporatives, l'influence excessive du politique et une faible capacité d'innovation. Et encore, on peut observer dans d'autres lieux la présence éventuellement renouvelée de l'« assistentialisme », la distribution des bénéfices de type particulariste et fondée sur une logique de bienfaisance qui nourrit les liens de loyauté et de subordination de même que le clientélisme.

On doit ajouter que ces dynamiques subissent l'influence du néolibéralisme, surtout en ce qui concerne les formes de gouvernement. Le modèle du *New Public Management* inspire la transformation des agences publiques (les hôpitaux, par exemple) en « aziende » (entreprises) et introduit la notion de la responsabilité du budget dans l'administration publique. De plus, on assiste en Italie, depuis une trentaine d'années, à la mise en application de l'idée d'un gouvernement « à distance » qui intervient non plus par des actes d'autorité, mais par des instruments qui orientent et incitent les acteurs sociaux.

L'influence du néolibéralisme s'exprime à des degrés variables et selon des modes différents. Nous limitons notre illustration en comparant deux Régions – la Lombardie et le Frioul-Vénétie Julienne. Plus que d'autres, ces Régions élaborent des politiques qui renforcent le gouvernement de leur territoire, mais selon des façons différentes d'intégrer le néolibéralisme dans le *welfare*

italien. La Lombardie, la région la plus peuplée et la plus riche d'Italie, se présente comme le modèle d'un gouvernement de centre-droite très dynamique et déterminé à appliquer une orientation néolibérale. Le Frioul-Vénétie Julienne est caractérisé par une tradition de fort engagement public dans les matières sociales et déploie à présent une stratégie pour aller au-delà du « paternalisme » du *welfare* traditionnel. On pourrait tracer à grands traits comme suit l'image de ces régions sur le plan des politiques sociosanitaires. En Lombardie, on mise sur une réduction draconienne de la puissance publique pour « laisser faire » et laisser grandir cet « ordre social spontané » qui fait partie intégrante de la tradition libérale (songeons à Von Hayek). Dans le Frioul, le gouvernement régional, lui, maintient le levier de la puissance publique, mais il vise tout de même sa transformation dans un sens libéral. Il s'appuie sur des investissements plutôt que sur des interventions d'autorité pour développer des capacités d'autoorganisation – de production endogène d'« ordre social » – tout en maintenant un contrôle serré sur les conditions de ces investissements et sur le système. Ces deux orientations sont résumées dans le tableau suivant.

### Cas de figure de la régionalisation des politiques sociosanitaires en Italie

	<b>Lombardie</b>	<b>Frioul-Vénétie Julienne</b>
Leviers du gouvernement à distance	Partenariats public-privé basés sur des négociations et des agrégations entre intérêts	Territorialisation et intégration entre politiques, interventions et compétences différentes
Activation par dispositifs de contractualisation	<i>Vouchers</i> (bons ou coupons)	Projets individualisés
Formes d'implication de la société civile	Construire un marché social	Promouvoir et impliquer des organisations des citoyens (les usagers, les habitants)

La première ligne du tableau réfère aux différentes façons d'utiliser les politiques sociales comme leviers du « gouvernement à distance ». En Lombardie, le démantèlement du système des services publics est très avancé. La gestion des politiques se fonde sur les partenariats entre le public – qui finance – et le privé avec et sans but lucratif, auquel on délègue la livraison des services. Avec les partenariats, le gouvernement régional encourage la liberté d'entreprise, développe un marché où les fournisseurs deviennent concurrents et maintient un faible degré de régulation. La Région de Lombardie investit donc dans les politiques de santé et d'assistance de manière à créer des marchés et des affaires et, en général, des occasions d'entreprendre, avec des finalités non seulement ou non nécessairement économiques ; on y cultive aussi des « marchés moraux ». Ce modèle libéral s'accommode fort bien de la présence importante d'organisations sans but lucratif d'origine catholique.

Pour sa part, le gouvernement régional du Frioul maintient un contrôle public serré sur le système des services, selon les principes du droit à la protection sociale de la citoyenneté et de la valorisation du « capital social » en tant que capital. « Territorialisation » et « intégration » sont ici les deux mots d'ordre les plus importants. D'une part, il y a une forte tendance au déplacement

des services dans les territoires pour lequel la Région a une longue tradition. Les activités de services se déplacent également des structures (espaces spécialisés et indépendants du territoire où ils sont situés) vers les communautés (les habitations, les immeubles collectifs, les quartiers). D'autre part, les divers services qui œuvrent dans une même communauté sont incités à s'intégrer entre eux au niveau opérationnel, et à mener conjointement des interventions sur les plans sanitaire, social, de l'habitat et de l'emploi en fonction du contexte territorial où ils sont enracinés. En matière de gestion, l'intégration opérationnelle est supportée par des dispositifs qui coresponsabilisent les organisations de l'administration publique (notamment les municipalités) et du tiers secteur autour de programmes communs. L'objectif est d'accroître dans les territoires la densité et la variété du tissu organisationnel qui supporte les personnes dans leurs capacités de choix et d'action. Les politiques sociales et sanitaires se préoccupent de prendre soin des lieux plutôt que de fournir des lieux de soin, au sens où la recherche du bien-être des personnes passe par un travail sur leur contexte de vie. La Région a légiféré abondamment en la matière et le titre de la loi régionale pour l'assistance est évocateur : « Systèmes intégrés pour la citoyenneté sociale ».

Examinons maintenant les modes selon lesquels est décliné l'impératif de l'« activation » des destinataires dans les deux Régions, en considérant en particulier les dispositifs de leur « contractualisation » avec les services et les prestations. En Lombardie, on a introduit le dispositif des *vouchers* (bons ou coupons) que les usagers peuvent utiliser pour acheter de façon autonome des prestations de services auprès des fournisseurs privés accrédités qui sont mis en concurrence entre eux. L'objectif déclaré est de donner la « liberté de choix » aux citoyens (qualifiés ici de « clients »), en confiant les résultats d'efficacité à la régulation du marché, c'est-à-dire aux échanges privés réalisés entre un demandeur et un offrant. La recherche a mis en lumière les limites de ce système :

- 1) les effets d'atomisation des destinataires, traités comme consommateurs ;
- 2) les asymétries persistantes d'information entre fournisseurs et clients qui affaiblissent fortement la capacité de négociation de ces derniers ;
- 3) la concurrence inégale entre fournisseurs due à la présence de quasi-monopoles et à la segmentation du marché social ;
- 4) la distribution inégale de possibilités d'exercer la faculté d'*exit*<sup>1</sup> par le consommateur et, en conséquence, l'existence de disparités évidentes de traitement ;
- 5) la tendance à réduire les services publics à un rôle résiduel, non seulement sous l'aspect de leur poids quantitatif, mais surtout parce qu'au bout du compte, on leur délègue des cas et des personnes en conditions de marginalité, avec pour conséquence l'instauration d'un *welfare* dualiste ;
- 6) enfin, la tendance de la demande à se modeler sur l'offre : cette dernière fournit des paquets de prestations déjà prêts, et sélectionne les personnes en fonction de ces paquets et de leur rentabilité.

En Frioul, l'activation est déclinée de façon tout à fait différente. Les processus déjà cités d'intégration entre les divers services et secteurs de compétence se fondent sur la construction de réponses unitaires et personnalisées, adaptées aux exigences des individus. Cette Région aussi a adopté des dispositifs de contractualisation par le biais de transfert monétaire, afin d'augmenter le

---

<sup>1</sup> On réfère ici à la typologie de Albert Hirschman.

pouvoir de choix des destinataires. Dans le vocabulaire employé dans cette Région, ces derniers sont qualifiés « citoyens », et plutôt que de « liberté de choix », il est question d'« autonomie » et de « contractualité ». Le dispositif le plus significatif est celui des « projets individualisés » gérés conjointement par des entreprises sanitaires et des communes<sup>1</sup>. Il prévoit l'institution d'un « budget de soins » dont les usagers sont titulaires et ceux-ci sont partie prenante d'un contrat à trois : d'une part, avec les fournisseurs qui ne sont pas tenus de fournir des prestations, mais à construire avec l'usager les résultats prévus par son projet et, d'autre part, avec le service public responsable, en qualité de garant et d'évaluateur des résultats atteints.

Expérimenté initialement avec des usagers hospitalisés dans des institutions pour faciliter leur « retour en ville », ce dispositif permettait de reconverter les frais de l'hospitalisation, avec l'objectif de réduire radicalement le recours à des solutions résidentielles – en particulier pour les personnes âgées – et d'augmenter, en revanche, l'aide aux personnes dans leurs contextes de vie (y compris, dans les cas les plus problématiques, l'assistance à domicile 24 heures sur 24). Les projets individualisés se développent sur trois « axes » : « maison », « travail » et « socialité ». Autrement dit, le maintien des personnes dans leur contexte de vie requiert des interventions qui : 1) améliorent la qualité de l'habitat des personnes (tout d'abord, leurs conditions de logement – mais, comme nous le verrons, le quartier qui devient un élément important) ; 2) augmentent les occasions de travail ou, en général, les possibilités de mener une vie active ; et 3) aident à cultiver leurs liens sociaux. En outre, les fournisseurs privés à but non lucratif ne sont plus subventionnés directement par les administrations publiques en fonction de l'offre de prestations standardisées et préconçues, mais doivent à chaque fois concevoir les interventions sur la base de projets et des exigences des personnes, et de leurs contextes de vie. Et leur accréditation est subordonnée à la vérification des résultats atteints. L'aide publique demeure forte. Elle se présente comme un appui à la contractualité des personnes, et les organisations responsables sont liées aux objectifs et aux parcours voulus et sanctionnés par les personnes elles-mêmes. Cette aide vise à augmenter la liberté de ces dernières non en termes d'*exit* mais de *voice*<sup>2</sup>.

Comparons à présent les formes d'implication de la société civile, et en particulier le tiers secteur. Comme nous l'avons vu, la Lombardie a opté pour la construction d'un marché et le développement d'entreprises de services. Le faible degré de régulation planifiée de ce marché tend à produire entre ces entreprises des dynamiques de segmentation de différentes natures : les *new comers* éprouvent des difficultés d'accès au marché ; les organisations les plus grandes et les plus puissantes tendent à absorber ou à marginaliser les petites ; la concurrence semble parfois prendre les formes d'*adversary philanthropy*, un phénomène observé aux États-Unis où la compétition entre fournisseurs fait appel à des arguments moraux pour discréditer l'adversaire (Hunter et Rabinowitz, 1998). En outre, l'offre est fragmentaire ; il n'y a pas de trace ici d'intégration entre contextes de vie et acteurs telle que nous l'avons vue dans le Frioul et la présumée « liberté de choix » des consommateurs signifie plutôt la liberté des entreprises de sélectionner leurs usagers. De surcroît, les transactions et les pratiques demeurent opaques et sont soustraites au regard public. Et l'on entrevoit des alliances discrètes entre le pouvoir politique et le monde des affaires, avec le vernis de mesures « sociales » et « solidaires ».

---

<sup>1</sup> Ce dispositif, sur lequel nous reviendrons, a été introduit aussi dans d'autres Régions, au niveau local.

<sup>2</sup> On réfère encore ici à la typologie de Albert Hirschman.



Le Frioul donne une autre image de subsidiarité et d'autoorganisation. L'orientation consiste à valoriser le potentiel d'organisation de la société civile et à le transformer en potentiel politique. Les leviers décrits précédemment et sur lesquels agit le gouvernement – l'intégration entre politiques, secteurs et acteurs divers ; la territorialisation des interventions et leur individualisation par le biais de projets dans lesquels les destinataires sont des acteurs – sont activés dans les contextes de vie des personnes et favorisent des mises en rapport avec divers acteurs du territoire : les entreprises à but non lucratif, les coopératives sociales de travail, les associations de citoyens, les paroisses, les groupes de *self-help*, les magasins, les organisations professionnelles, etc. À ce propos, le dispositif le plus significatif est le programme régional « Micro-zones ». Cette stratégie est mise en œuvre dans des ensembles de logements sociaux signalés comme problématiques, et surveillés de très près pour vérifier les changements que l'on réussit à produire en matière de bien-être des habitants qui peuvent discuter de la stratégie et en faire l'évaluation. En fait, les réseaux organisationnels impliqués dans la gestion et la mise en œuvre de ces politiques sont influencés et animés par des réunions, des discussions, des protestations, des réélaborations et des choix collectifs. La complémentarité déjà signalée entre « soin des lieux » et « soin des personnes » suscite l'implication des citoyens dans leur communauté et à fait de celle-ci le terrain d'exercice de leurs capacités d'expression et de leur citoyenneté politique.

Nous retrouvons donc sur ce terrain aussi une force publique qui agit non pas d'en haut et par le biais d'interventions directes, mais qui se situe au niveau local en modulant son action en fonction des territoires où se situe son patrimoine de services publics. Ceux-ci sont soumis à des processus visant à susciter l'initiative de la société civile et à l'organiser selon une variété de formes contribuant à son implication dans les changements des territoires eux-mêmes. Cette implication médiatisée par des institutions publiques donne aux initiatives économiques la possibilité d'un engagement et de participation à la chose publique, et à la société civile, une contribution politique.

Ainsi pouvons-nous reconnaître dans ces deux Régions l'influence des poussées néolibérales qui, toutefois, y sont incorporées dans deux directions différentes. En Lombardie prévaut le libéralisme économique qui s'exprime par une stratégie de marchandisation et qui valorise la liberté selon le modèle du choix du consommateur – l'*exit*, disions-nous – et la liberté complémentaire d'entreprendre et de poursuivre ses propres intérêts. En Frioul prévaut la référence à la tradition politique du libéralisme qui accentue chez les citoyens les droits politiques, la *voice*, la protestation, la discussion et la participation.

Pour terminer ce cadre introductif, il faut signaler des espaces sont ouverts au niveau local pour l'expérimentation et l'innovation, pour la mise en œuvre de projets et de réseaux, dans la mesure où la localisation et l'activation se manifestent à la base, dans les communautés, en valorisant le local, ses acteurs, ses ressources et ses potentialités. Plus loin dans le texte, on s'appuiera sur l'analyse approfondie de certaines situations locales pour explorer les traces de la longue vague de la désinstitutionnalisation en psychiatrie et ce qu'elle va produisant dans les pratiques de terrain.

## 2. La désinstitutionnalisation en psychiatrie : une brève histoire <sup>1</sup>

### 2.1. La contradiction portée dans l'espace public

La transformation du champ psychiatrique, sa désinstitutionnalisation et l'invention de nouvelles institutions signifient beaucoup pour une société. C'est porter à la visibilité publique la contradiction de la folie, l'« expérience hors norme » qui met en question la normalité. C'est la rendre socialement supportable sans la refouler à nouveau, sans « fermer les yeux ». C'est l'instituer – même par une loi – comme un champ de tensions légitime et régulé, comme un champ de réflexivité de la vie civile. Il est devenu possible, bien que toujours incertain, de « ne pas renfermer l'expérience hors-norme dans une réification ultérieure, de conserver le lien qui l'associe étroitement à l'histoire personnelle et sociale » (Basaglia, 2005 : 307).

Pour comprendre le rapport qu'entretient la psychiatrie, en tant que pratique thérapeutique, avec l'institution, et surtout avec ses propres pouvoirs en tant qu'institution, il convient de rappeler l'histoire de la transformation du champ psychiatrique, qui aboutit, en Italie, à la loi 180 ayant aboli l'internement psychiatrique, ainsi que le mouvement qu'en a été le principal instigateur. Nous allons en retenir quelques clefs de lecture concernant les conditions actuelles de l'exercice de ces pouvoirs dans le cadre plus vaste de la réorganisation des systèmes de *welfare*.

Qualifier ce mouvement anti-institutionnel, voire antipsychiatrique, comme cela est très répandu, est tout à fait partiel et carrément incorrect. C'est un fait connu par tous qu'il s'agissait d'un mouvement critiquant l'asile psychiatrique et l'internement dans un tel établissement, emblème des institutions totalitaires où a été suspendu et nié le système des droits et des garanties à portée universelle de l'État. Il est également un fait connu de tous que ce mouvement, en tant que tel, a été partisan et l'expression de la critique sociale (et artistique) des années 1960-1970 contre l'autoritarisme (Boltanski et Chiappello, 1998) et pour la prise de parole des personnes réduites au silence. De cette histoire, il convient de retenir un élément central qui concerne le « statut d'exception » de la psychiatrie et ce qui doit son origine au démantèlement et à la reconstruction d'institutions. Regardons-y de plus près.

Premièrement, il s'agissait avant tout d'un mouvement de professionnels et de travailleurs spécialisés du secteur. Sans doute a-t-il attiré et impliqué bien d'autres personnes et d'instances critiques, et a suscité des formes diverses d'engagement politique et social. Mais au cœur de l'histoire de la psychiatrie et de sa transformation, il y a le mandat institutionnel – un pouvoir exprimé par un savoir technique certifié, un mandat officiel pour le « travail sur autrui » (Dubet, 2002), puis un statut public des lieux et des formes de son exercice. Pour mettre en lumière la nature politique de ce mandat, les protagonistes de ce mouvement l'ont investi à tous les niveaux, afin d'en transformer le caractère. Ils n'ont pas enlevé leur sarrau pour se consacrer à la lutte politique, mais dans une époque dans laquelle le vocabulaire du changement social fut politique, ils ont fait de la politique, on pourrait dire « de la politique d'institutions » au nom et pour le compte de leur mandat institutionnel » (De Leonardis, 1998). Il s'agissait de prendre au sérieux les promesses de faire aboutir vraiment ce « travail sur autrui » à « une individuation et à une socialisation de la personne » (Dubet, 2002 ; Castel, 2003). Pour la psychiatrie, ces promesses n'étaient pas seulement difficiles à honorer, mais complètement incompatibles avec son « statut

---

<sup>1</sup> Cette partie et la suivante développent notre propos dans De Leonardis et Emmenegger (2006).

d'exception ». Celui-ci consistait essentiellement à imbriquer soins et contrôle destiné à normaliser l'anormal (une expérience subjective), normaliser l'expression irréductible de la différence personnelle, normaliser ce qui résiste le plus à la socialisation. Rappelons au passage, car c'est décisif, que ce défi a été relevé par ce mouvement, en construisant et en reconstruisant quotidiennement l'autonomie de la volonté jusqu'au droit à la prise de parole en public. Cela voulait dire créer les conditions qui permettent aux internés, et aux soi-disant malades en général, de s'exprimer et de voir leur particularité pleinement reconnue. On parlait du « protagonisme » des usagers, et on le cultivait comme un levier crucial pour faire obstacle et transformer le pouvoir – technique – de réification.

Deuxièmement, la critique de l'asile des fous pratiquée par ce mouvement est allée bien vite au-delà de l'horizon de sa modernisation nécessaire : en 1968, l'expérience de Gorizia a déjà touché à sa fin, le concept de « l'humanisation » de l'asile psychiatrique a atteint ses limites. Rappelons qu'à la différence des processus de réforme dans les autres pays industrialisés, et dans d'autres systèmes sociaux, l'expérience italienne a muri la nécessité de vaincre – non pas seulement de limiter – les dispositifs d'internement, en mettant en place des services qui lui sont complètement substitutifs. Nous savons que la loi 180 est restée longtemps la seule à proclamer et à réaliser cet objectif. L'enjeu était (et l'est toujours) la possibilité même d'une psychiatrie capable d'affronter et de « guérir » la souffrance mentale et la folie, sans asile psychiatrique, sans internement, sans lieux et dispositifs de séparation et d'enfermement. Et de permettre à ceux qui sont directement concernés – les « malades » – ainsi qu'à leur environnement social et à la société dans son ensemble, de faire l'expérience de cette souffrance, de vivre la subjectivité irréductible de l'expérience anormale, de la rendre supportable sans la cacher, sans la « réifier », sans l'écarter comme un résidu de la modernité, sans qu'ils soient considérés comme des « rebus » dont on se débarrasse sur une « décharge », comme le dit Bauman.

Troisièmement, un travail intense et conflictuel a été nécessaire pour identifier, au sein des techniques thérapeutiques – même à jour – le cœur de ce mandat institutionnel qui consiste à contrôler, à séparer et à gérer ces « rebus » sociaux. Il agit à travers cette mission de réification conférée à la psychiatrie qui est à la fois intrinsèque à son statut particulier et substantiellement contradictoire avec ses promesses thérapeutiques. D'un côté, il s'agissait de s'appuyer sur les compétences professionnelles et sur le pouvoir normatif qui leur sont propres, afin de faire prendre conscience aux personnes de leur valeur en tant que « ponts-ressources » dans la mise en rapport au monde. De l'autre côté, il fallait leur faire reconnaître leur potentiel – aussi intrinsèque – de négation et de déresponsabilisation, afin qu'elles prennent conscience de leur fonction de « barrières-ressources » de séparation du monde, et ceci même en dehors de l'asile psychiatrique, aussi bien au niveau des services sur le terrain ou à l'occasion des visites à domicile, que dans des contextes où la violence de la déresponsabilisation n'est pas saisissable. Il convient de rappeler que l'œuvre de déconstruction réalisée au cœur du savoir spécialisé et des techniques dans lesquelles il se répercute n'a pas conduit à une déprofessionnalisation ou à une banalisation. Il a au contraire énormément enrichi les compétences professionnelles de la psychiatrie et des travailleurs spécialisés en ce domaine. Ils ont appris à apprendre de l'expérience vécue, de s'approprier un autre savoir, un savoir acquis par l'effort de comprendre des personnes vivantes dans une situation réelle, par le contact avec d'autres compétences, d'autres expériences. Cette acquisition d'un autre savoir-faire a eu un impact important sur l'exercice de tous les genres de compétences professionnelles, y compris celles des « spécialistes ». Il est vrai qu'une brèche a été ouverte dans l'isolement, dans l'autosuffisance prétendue du « savoir qui sait déjà ».

En résumé, nous pourrions dire que contrairement aux autres mouvements de contestation de ces années-là, et par la pression exercée par eux sur le champ psychiatrique, la critique de l'institution est passée par la pratique de la désinstitutionnalisation (démontage et transformation de l'institué), tout en déclenchant à son tour un processus instituant. La désinstitutionnalisation s'est servie de la critique du droit en tant que partiel et incomplet, pour revendiquer la promesse universaliste et la restitution aux internés de leurs droits civils, avant tout. Des droits à mettre en œuvre : elle a démonté des dispositifs administratifs, des procédures techniques, des lieux et des savoirs institués pour « inventer », avant et après la loi 180, de nouvelles institutions complètement substitutives à l'internement (Rotelli, 1994). Ainsi ont été inventés les centres de santé mentale, ouverts 24 heures sur 24, comme « services puissants » en mesure de multiplier, sur le terrain, les lieux, les acteurs et les formes d'intervention ; les consultations de diagnostic et de soins psychiatriques dans les hôpitaux généraux où l'accueil d'une personne est limité dans le temps et pour lesquelles la mission thérapeutique est clairement définie ; les normes pour le traitement thérapeutique obligatoire qui crée l'obligation pour l'autorité de santé à respecter les droits des patients à la liberté ; les coopératives sociales qui construisent des opportunités de vie pour multiplier les échanges sociaux autour d'un statut de travailleur et pour créer des revenus. De surcroît, ce processus instituant a été mesuré à l'aune de la promulgation d'une loi qui – rappelons-le – a été imposée avant tout par Franco Basaglia pour contraster le Parti radical qui ne voulait pas de lois, et le néolibéralisme d'un État réduit au minimum déjà en construction. Le changement a été élaboré avec ce profil institutionnel contre cette perspective, mais aussi contre les réformistes prudents qui se seraient contentés d'une modernisation des techniques paternalistes et réifiantes.

Ce processus instituant a été (et l'est encore à présent) ouvert, chargé de conflits et diversifié dans ses issues. Pensons seulement aux familles des patients : pour elles, l'expérience de la « contradiction portée dans l'espace public » a été dure, mais en même temps, les a activées, a promu la création d'associations de familles, leur a donné un rôle important d'interlocuteurs conflictuels, et a ainsi été une source d'apprentissages extraordinaires à la vie publique et à la participation, pour elles-mêmes et aussi pour les patients. Il faut quand même préciser que dans beaucoup de cas, ce processus instituant a été réduit à une pratique administrative de réduction du nombre de lits et d'hospitalisations, et à la création de services ambulatoires supplémentaires, mais aucunement substitutifs de l'asile ; rien n'a été « inventé » (Rotelli, 1994), et bien peu a été appris quant à la possibilité de rendre l'internement superflu. Par contre, là où ce processus instituant se croisait avec la désinstitutionnalisation, il a libéré des énergies considérables, et ces énergies ont pu à leur tour servir pour continuer à inventer de nouveaux lieux et à découvrir de nouvelles possibilités d'agir dans un scénario modifié, comme nous allons le voir maintenant.

Ce sont les tensions, les conflits, les résistances et les défis qui constituent les éléments intrinsèques à la raison d'être de ce processus : la culture et les pratiques de la désinstitutionnalisation, démontant « la présomption de dominer ce que par définition n'est pas dominable » (Rotelli, 2004), ont instauré le théâtre d'une contradiction inguérissable, la contradiction de la folie qui interroge la normalité. Ils l'ont portée à la conscience publique tout en la rendant supportable au malade lui-même, comme à son environnement et à la société dans son ensemble. Il est devenu plus difficile de justifier le refoulement de l'« expérience hors-norme » dans un au-delà social. Par contre, il est devenu possible de « rendre la folie relative », c'est-à-dire de la mettre en circulation comme une opportunité pour les individus et la collectivité

d'apprendre les conditions de la vie en commun avec ses différences inconciliables, afin de pouvoir honorer les droits subjectifs et d'investir dans les capacités (Rotelli, 2004). Le statut particulier de la psychiatrie, mis au service de la désinstitutionnalisation, a acquis la dignité d'une contribution fondamentale pour la démocratie. C'est pourquoi la consistance de cette contradiction, les raisons et les modes de la porter dans l'espace public, de la rendre supportable au lieu de la refouler, constituent le patrimoine décisif de cette histoire. Ici, nous allons suivre son cheminement actuel, comment il a été mis à contribution, comment la psychiatrie continue à élaborer son statut particulier, même après avoir été absorbée par le développement du *Welfare State*, sa crise et ses transformations.

## **2.2. Santé mentale et pluralisme des acteurs publics et privés**

Le processus de transformation du champ psychiatrique dont nous venons d'évoquer les points cruciaux fait partie intégrante du développement du *Welfare State* où la généralisation des droits civils va de pair avec l'instauration des droits sociaux. En Italie, la loi 180 sera intégrée dans la loi 833. Cet acte instaure le Service Public de Santé et rend définitifs non seulement l'intégration de la psychiatrie dans le système de la santé publique, mais aussi le passage du traitement de la maladie mentale – matière hybride aux confins de l'ordre public – aux politiques de la santé. Cette nouvelle configuration institutionnelle constitue en quelque sorte le moment culminant du développement du *Welfare State* en Italie. Dans la pratique, elle coïncide avec ladite crise de ce dernier, avec sa remise en question. Aux arguments en termes de justice sociale – contre l'homologation et le paternalisme des services et les interventions bureaucratiques – s'ajoutent les arguments de comptabilité économique, exigeant une plus grande efficacité et une plus grande responsabilité en matière de dépenses. Ensemble, ils lancent celle profonde révision du *welfare* que nous avons rappelé plus haut, et qu'on peut résumer dans le passage du *Welfare State* à un mélange d'acteurs publics et privés : dépassement du monopole de l'État pour la prestation des services à la personne, implication des organisations du tiers secteur, création de marchés sociaux ainsi qu'une gestion économique des structures publiques du type entreprise (De Leonardi, 1998 et 2002). Cette réorganisation touche aussi de près les orientations de *policy* en matière de santé mentale. Le point critique de cette réorganisation – qui concerne la psychiatrie plus particulièrement dans ce qu'elle a appris entre temps – consiste en une multiplication de personnes socialement « mises au rebut », de groupes sociaux et d'individus superflus que l'impératif de la flexibilité du « nouvel esprit du capitalisme » tend à produire (Boltanski et Chiappello, 1998 ; Sennett, 2005). Quelles sont les alternatives aux décharges ? Et aussi, quelles sont alternatives à la reproduction de personnes superflues ?

Nous disions que l'intégration de la santé mentale et de la psychiatrie dans le *welfare* et dans ses transformations s'accomplit à travers le système des services sociaux et de santé. Cette voie a engendré deux chemins différents, où plutôt divergents, de réélaboration de la matière, du vocabulaire et des pratiques de santé mentale. Ils ont donné lieu à des différences importantes entre services locaux et situations réelles, et mettent en lumière des logiques d'action alimentant un dialogue de sourds : chacune affronte la contradiction portée à la conscience publique à sa façon.

L'illusion de la spécialisation faisant croire que le statut particulier de la psychiatrie n'était finalement pas différent de celui d'une quelconque spécialité médicale aboutissait à son réaligement à la santé et à la logique clinique de l'hospitalisation. La psychiatrie devait à

nouveau se mesurer aux pratiques de la réification, se séparer de son propre objet incongru, le fou, et admettre la réémergence de formes « médicalisées » de renfermement. Autre fait notable, l'impératif de gérer ce secteur à basse intensité technologique selon des critères économiques s'est traduit par une rationalisation des ressources humaines (une plainte récurrente souvent mise en avant comme justification de l'enfermement) ainsi que par les formes tayloristes de prestations spécialisées. Petit à petit, il est devenu difficile de justifier l'internement en asile psychiatrique – interdit par la loi – aussi d'un point de vue comptable. Ainsi, le nouveau régime du pluralisme d'acteurs public et privé (en 1998, le décret du Ministre Bindi ordonne la fermeture des hôpitaux psychiatriques) porte secours, en justifiant et en organisant – d'abord par le *contracting out* et ses dispositifs relatifs, ensuite par les conventions/accréditations – le recours à l'hospitalisation dans des cliniques privées plus ou moins à base non lucrative et à la privatisation de l'internement. Par cette voie, la psychiatrie va être à nouveau déléguée au refoulement de la contradiction, ce qui continue immanquablement à produire des lieux de rétention où décharger les « rebuts » sociaux du savoir biomédical et les soustraire au regard public, en déployant encore la logique asilaire.

Cependant, en accédant au système de *welfare*, un choix tout autre se présentait à la psychiatrie, celui de poursuivre la transformation de ce système en donnant un mandat à la thérapie et une nouvelle interprétation de production de santé (De Leonardis, 2006). Basaglia lui-même avait indiqué le défi de la désinstitutionnalisation dans la médecine et la santé. Regardons maintenant ses éléments les plus significatifs.

Il s'agissait de poursuivre la stratégie de surmonter la logique de l'hospitalisation et de l'internement dans le système de santé en général, et non pas seulement dans les services de psychiatrie. Cette stratégie s'appuie sur le savoir-faire et les pratiques appris par le travail professionnel en psychiatrie : elle vise à remettre en cause la centralité de l'hôpital et sa logique de séparation des gens de leur communauté, et plus généralement à distinguer l'institution médicale de la pratique curative et préventive, qui sont deux choses bien différentes. Cette stratégie investit dans la création de services en dehors de l'hôpital, ancrés dans le territoire et dont les interventions sont d'abord destinées à éviter l'hospitalisation. Le contact direct avec la vie quotidienne des personnes aide aussi à reconnaître la complexité concrète de leurs problèmes et à relativiser le poids de la réponse médicale en faveur d'une réponse plutôt sociale, en impliquant les personnes mêmes dans ce processus de redéfinition de leurs propres besoins et demandes (Rotelli, 204b). C'est en ce sens que le savoir de la désinstitutionnalisation en psychiatrie va être valorisé dans l'identification et le traitement d'un malaise social diffus – cette combinaison de privations, d'habitats dégradés, d'isolement, de manque de travail, de maladies, etc. – qui est au cœur du système de *welfare* dans son ensemble. La psychiatrie y a acquis avant tout la capacité de saisir sa nature complexe, impossible à traiter par des opérations réductionnistes de classification clinique et de séparation dans un setting spécialisé, et de lui donner le statut d'une question sociale et publique.

C'est de cette façon que les professionnels se sont proposé de participer au travail de production de santé (non seulement mentale), en construisant des stratégies d'implication partagée, en valorisant les contextes de vie et les ressources non spécifiées, en multipliant les lieux, les petits réseaux organisateurs, les personnes impliquées, les intérêts et les compétences précises et pertinentes. Il s'agissait de produire de la santé et non seulement de guérir des maladies. C'est en ce sens que le concept du pluralisme d'acteurs public et privé de la santé et du social a été mis en œuvre. Il combine aussi les ressources et les compétences des services publics avec celles du tiers

secteur comme une opportunité d'enrichir les interventions médicale, professionnelle et technique par des dotations en capital social de santé. Quand il s'agit de produire de la santé, des ressources et des personnes autres que le travailleur spécialisé entrent en jeu, à commencer par le patient lui-même : le rôle actif et décisif que joue la relation entre le médecin et le patient tout au long de son chemin vers la santé est désormais un savoir acquis (voir De Leonardis, 2006 et les ouvrages qui y sont cités). La santé « est un projet, non pas un produit ; en tant que tel, il ne peut pas être délégué » (Rotelli, 2005). L'incitation provenant des programmes européens à intégrer les différentes politiques sur les matières sociales est en ce sens valorisée comme une opportunité stratégique. On vise, par conséquent, à intégrer les différents acteurs, y compris les employés, afin de créer, au niveau local, une intervention stratégique concertée sur le territoire.

L'expérience faite par le travail en psychiatrie aide à comprendre comment il est possible de réussir, en tenant compte de ses propres registres d'action, à se joindre à d'autres registres d'action, dès lors qu'ils sont reconnus et valorisés comme tels, et à se confronter à des personnes en chair et en os dans leur cadre de vie quotidienne et concrète. Cette expérience indique également comment réussir à rendre un contexte social apte à supporter les différences, le handicap, les conflits et les contradictions, et à apprendre à en partager le poids. Ces stratégies que l'on retrouve dans la désinstitutionnalisation enrichissent de nouveaux contenus et de nouveaux potentiels de changement. La contradiction de la folie et de l'expérience hors-norme – dont la psychiatrie est le dépositaire – reste ouverte, mais le travail vers la socialisation se poursuit. L'isolement de la personne qui se trouve dans le tourbillon de la contradiction (sans en être l'épicentre) est rompu par la création des liens sociaux qui permettent de la partager. La contradiction se socialise, elle permet d'être identifiée dans le malaise diffus qu'on disait, et traité avec des stratégies qui visent à « faire société » (pour le dire comme Donzelot et ses collègues, 2003).

### **3. En regardant des expériences locales**

Voici donc le chemin qu'a pris un certain nombre de projets locaux où l'expérience de la désinstitutionnalisation est mise à l'œuvre : leur exemple nous permet de mieux comprendre les possibilités, méthodologies, problèmes et résultats de ces stratégies.

#### **3.1 Le levier du territoire**

Un premier cas est celui du programme appelé « Micro-zones » de la Région Frioul, qui répond à une orientation d'intégrer des politiques et services différents par leur territorialisation. Il a été lancé par l'Administration Régionale de la Santé et de la Protection sociale, en accord avec d'autres administrations (Direction Travail et Formation, Direction Éducation et Culture, Direction pour les Relations Internationales, Communautaires et de l'Autonomie Locale). Dès 2004, il est implanté à Trieste pour systématiser les interventions dans les quartiers dégradés, mettant en collaboration l'Administration locale de santé (ASL) n°1 Triestina, la Commune et la Société Provinciale de Gestion du Parc immobilier Public (ATER). L'objectif, comme le disent les documents officiels, consiste à construire un « *welfare* urbain » qui intègre « au moins des politiques de santé et celles de l'assistance sociale (...) les programmes d'insertion au travail et ceux pour l'amélioration des logements et des quartiers ». Ce programme intégré est réalisé sur des territoires délimités, identifiés par la concentration d'immeubles publics. L'idée à la base est de produire de la santé par une prise en charge du bien-être de la population dans son ensemble.

La dimension micro de ces initiatives se justifie par l'intention de contrôler de près les changements que les services produisent dans les contextes de vie des personnes. De plus, elle facilite l'activation et la convergence sur le terrain des ressources locales, et la mise à contribution de la connaissance, de l'expérience et des aspirations des habitants. Les services facilitent ainsi la promotion des liens sociaux, la tenue d'activités et l'organisation sociale qui soutiennent les personnes les plus démunies. On peut dire que les Micro-zones représentent aujourd'hui la stratégie dans laquelle la méthodologie de la désinstitutionnalisation – qui a connu à Trieste un développement majeur – est plus explicitement poursuivie et appliquée aux services territorialisés.

### **3.2 L'entreprise sociale**

Le deuxième cas que nous voulons présenter ici concerne le projet Olinda, une organisation composée d'une coopérative sociale de type B et d'une association de volontariat. Elle a accompagné la fermeture de l'hôpital psychiatrique Paolo Pini de Milan (l'un des derniers, en 1998) et s'est développée en conduisant sa reconversion. Avec la méthodologie de la désinstitutionnalisation, Olinda a travaillé simultanément à la transformation de l'environnement et de la vie des personnes impliquées. Pour ce qui est de la transformation de l'environnement, Olinda a en quelque sorte valorisé la biographie des personnes attachées à ce lieu, en cultivant leur mémoire institutionnelle, pour reconvertir le parc et les édifices asilaires en « place publique » avec des espaces pour des services commerciaux, des initiatives culturelles, des rencontres, des divertissements, des manifestations politiques, des fêtes, des tournois de foot et des moments de réflexion collective. Le lieu est fréquenté par les habitants des quartiers environnants et du centre-ville. Le festival culturel d'été au Paolo Pini, par exemple, est à sa douzième édition ; il dure un mois et demi et attire chaque année environ 25 000 visiteurs. Il faut dire que la gestion du terrain entier (et en partie la propriété) relève de l'Assistance Publique de la Ville de Milan. Cette implication est d'autant plus importante si l'on souhaite, comme c'est le cas ici, de poursuivre l'objectif de construire une « place publique » intégrée dans la ville et qui signifie « quelque chose » pour la ville dans son ensemble (Emmenegger, 2005).

En ce qui concerne le changement de la vie des personnes impliquées, Olinda a fait sien l'objectif de créer les conditions permettant aux gens impliqués d'agir, de choisir, de vivre et de se reconnaître dans le milieu. Par les instruments de l'insertion par le travail et les programmes européens adaptés, les personnes concernées – les anciens internés et les nouveaux usagers pris en charge par les services psychiatriques, bien sûr, mais bien d'autres aussi – sont impliquées dans les activités d'entreprise, dans le travail de production et dans la gestion. C'est avec le festival, le bar et le restaurant, l'auberge de jeunesse, le théâtre, etc. que les activités productives prennent place et que le lieu devient une « place publique » au sens suivant. Elle est ouverte à la fréquentation générale pour profiter du lieu et des activités qui s'y déroulent et dont la responsabilité incombe en grande partie aux « mêmes » qu'avant. Ce sont ceux qui autrement auraient été internés et interdits, destinés à la « mort civile ». Encore ici, la contradiction est portée sur la place et à la conscience publiques, et rendue socialement supportable.

La vocation traditionnellement médicale de cet environnement est maintenant reconsidérée en termes de production de santé (pas uniquement mentale). La nouvelle mission est appréciée à sa capacité d'agir sur les malaises sociaux des quartiers environnants, les conditions du bien-être ou mieux-être des personnes (saines et malades), en produisant des relations sociales, des activités,



des projets à partager, des ressources économiques, des revenus d'emploi, des appartenances en tant que sources de reconnaissance sociale ainsi que des réalisations matérielles et symboliques qui augmentent ce que Richard Sennett a nommé le « respect ». Rappelons ici le rôle décisif que jouent les tiers pour briser l'isolement de la relation thérapeutique et apporter des « injections de normalité » (De Leonardis, Mauri et Rotelli, 1994) : les artistes, artisans, urbanistes, commerçants, designers, techniciens, etc. impliqués dans initiatives diverses. Bien que les tiers n'aient rien à faire avec le « social » ou la « maladie », ils contribuent tout de même au travail thérapeutique ainsi redéfini, poussant le personnel administratif et soignant à redéfinir eux aussi et à enrichir leurs compétences.

### 3.3 Le projet individualisé

Le troisième exemple proposé est celui du projet individualisé déjà évoqué précédemment. Ce dispositif fait une référence évidente à la désinstitutionnalisation (Monteleone, 2008). Créé par l'entreprise sociosanitaire de Palmanova (Frioul) sur le terrain de la santé mentale, il a été incorporé dans les politiques de cette Région et adopté par d'autres agences locales dans d'autres Régions (Veneto, Campanie, Sicile). Inspirée par les principes du *New Public Management* relativement à la gestion responsable et efficiente des ressources publiques, cette initiative reconvertit les dépenses d'hospitalisation (des psychiatisés, des mineurs, des handicapés, des personnes âgées, etc.) en ressources pour des projets de réhabilitation des personnes et de leurs contextes de vie. Trois « axes » fondent l'intervention : 1) l'habitation ; 2) la conduite d'une vie active et, si possible, l'obtention d'un travail rémunéré ; et 3) la participation à un réseau de liens personnels et affectifs. Les personnes continuent à être pleinement « assistées », mais d'une toute autre façon. Ce passage d'une assistance à haute intensité sanitaire vers une assistance à basse intensité sanitaire ne se fait pas seulement sur le plan des dépenses, mais il affecte également les types d'activités menées et les compétences visées, dans la mesure où il s'agit de produire de la santé. Les frais hospitaliers sont reconvertis en une sorte de « crédit » mis à disposition de la personne intéressée, c'est-à-dire l'usager, et appelé, à juste titre, « budget de soins ». Ce crédit lui est attribué « de droit » et formalisé dans un acte public, un contrat signé par les trois partenaires : le service prestataire, l'autorité publique compétente et l'usager. Il faut distinguer le budget de soins d'autres formes contractuelles pour la fourniture des biens et des services davantage inspirées du néo-libéralisme, comme le modèle des *vouchers* (eux aussi sont des bons, donc des crédits) : le contrat du projet individualisé est conçu de façon à ce que les deux premiers partenaires sont tenus d'augmenter la capacité contractuelle de l'intéressé. La capacité de la personne à s'engager dans un contrat n'est pas seulement une condition préalable – comme dans le cas des *vouchers* – mais plutôt ce qui va être construit à travers le projet personnel fixé par contrat et qui régit la relation des parties contractuelles. L'une d'elles, le service prestataire représente une organisation du tiers-secteur et en particulier les coopératives de type A et B (dans bien des cas, souvent mixtes). Au moyen d'un système d'accréditation, ils participent à un concours pour la gestion de projets personnels et de leur budget, en définissant des objectifs qui tiennent compte des trois axes. Il existe des échéances sur les objectifs, des vérifications et évaluations périodiques desquelles dépend la possibilité de continuer à gérer le budget. L'usager peut changer de service et s'adresser à une autre organisation. Le cas inverse est exclu. Il est à noter que la seule fonction du service prestataire est de gérer au mieux le budget pour le compte de l'usager, sous l'étroite surveillance du service public compétent.

### 3.4 Facteurs de conversion des ressources en capacités individuelles et collectives

Chacune de ces trois expériences met en lumière l'importance de la position qu'y occupent les destinataires. Ils y sont « activés », suivant la notion de l'activation et d'une façon qui place les usagers en tant que protagonistes du processus de désinstitutionalisation. Car, dans les cas examinés, le rôle actif des usagers sur les interventions qui les concernent, se présente comme « droit à », « capacité de », *voice*, plutôt que « responsabilisation » ou liberté de *exit*. L'expérience a enseigné à reconnaître pourquoi ce droit est décisif et comment le poursuivre. En effet, il arrive qu'une personne fasse des demandes incohérentes, n'arrive pas à atteindre certains objectifs, ne peut ou ne veut pas adhérer au programme de normalisation et s'engage dans la mécanique de la production de « rebuts ». L'expérience de la conquête et de la construction pratique des droits civils et sociaux des internés, des fous, des personnes non normalisables, a provoqué un renversement de perspective. Le jugement n'est plus sur les bénéficiaires des interventions, mais sur les interventions elles-mêmes ; ces dernières sont évaluées à l'aune de leur capacité à valoriser les personnes, à poursuivre et à œuvrer au déploiement entier de cette particularité. Ce déplacement pratique de la logique du traitement des personnes en raison de leur inaptitude, leur handicap et leurs carences vers la logique de la reconnaissance et de la promotion de leurs capacités réfère à l'essence de l'*empowerment*, entendu dans le sens de l'augmentation des possibilités et des capacités des personnes à décider et à agir par elles-mêmes. Cette approche change radicalement la position du professionnel et son rôle pour la réalisation du projet personnel d'autrui.

Il n'est pas rare que le début d'un tel parcours soit caractérisé par une double marginalisation ou un double manque de confiance, soit de la personne en elle-même, soit dans son milieu. Si elle n'a pas confiance en elle-même, il n'y a pas non plus confiance entre les personnes. Le premier pas à faire consiste alors à faire confiance à la personne et de suspendre tout jugement, pour qu'elle trouve la force de s'intéresser à de nouvelles choses, d'apprendre, de s'impliquer dans des choses à faire et de reconnaître ses propres capacités. Cet apprentissage radical (apprendre de nouvelles choses et non pas seulement perfectionner ce que l'on sait déjà) est uniquement possible si l'on s'investit dans la personne. Cet investissement nécessite une double perspective : miser sur la capacité d'anticiper des évolutions positives et créer des contextes pratiques dans lesquels la personne peut expérimenter et peut explorer elle-même ce que signifie l'investissement dans son propre parcours. Cet apprentissage s'accompagne d'un travail approfondi de reconstruction de la biographie personnelle qui n'est pas comprise comme une opération classificatoire (ou comme la compilation mécanique d'une fiche personnalisée), mais comme un exercice fondamental pour redonner à la personne le sentiment de sa propre valeur et à la faire reprendre confiance en elle-même.

Rester concentré sur une personne en particulier ne signifie pas pour autant de renoncer à introduire, dès le départ, les dimensions collectives du milieu et du projet dont les objectifs et les ambitions comportent une certaine généralisation. Franca Basaglia (2005) ajoute :

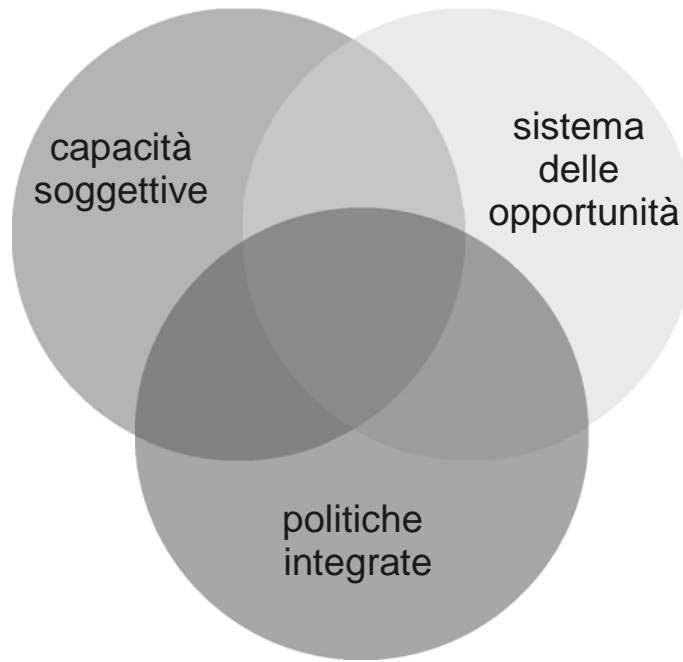
« J'ai vu ce que signifie et ce qui se produit, pour une personne qui souffre, le fait d'être vraiment partie d'un projet, d'un espoir commun de vie, d'être engagée dans une action commune où tu te sens pris dans un tissu pratique, intellectuel, affectif, où le sérieux alterne avec l'humour et où tes problèmes font partie des problèmes des autres avec qui tu les partages. Et à ce point, la santé et la maladie

peuvent se côtoyer et constituer une qualité de vie qui soit bien humaine, avec des liens et des relations, reconnaissance de soi-même comme de l'autre, une complicité dans le projet commun qui unit au lieu de diviser et d'isoler. » [notre traduction]

Chacun des trois cas présentés puise dans ce patrimoine d'expériences et de compétences pour répondre à l'impératif de l'activation des destinataires. Ils construisent un « système d'opportunités » dans lequel leurs capacités peuvent s'exprimer et grandir avec la pratique concrète, et où ils se savent sûrs d'être reconnus. Dans la littérature européenne développant « l'approche des capacités » dans le domaine du social, les services et les interventions chargés de construire un tel système d'opportunités sont qualifiés de « facteurs de conversion » des droits en capacités, des droits aux bénéfices sociaux en libertés effectivement exercées d'être et d'agir (Bonvin et Farvaque, 2005 ; Sen, 1990 et 1992). Rappelons que les bénéfices, les mesures et prestations en question ne fonctionnent comme facteurs de conversion que si les destinataires sont en mesure de les transformer en capacités effectivement exercées, en liberté vécue. Ce sont eux les acteurs de cette « conversion ». Autrement dit, les capacités ne sont pas matière à traiter avec le vocabulaire du donner et du recevoir des biens et des prestations, puisqu'elles le sont uniquement dans la mesure où elles sont agies, dans la mesure où l'intéressé en est l'acteur, s'exprime avec elles, se reconnaît en elles et se fait reconnaître par elles. Les processus instaurés dans les trois cas présentés construisent, chacun à leur façon et sous des formes différentes, des systèmes d'opportunité fonctionnant justement comme facteurs de conversion. Dans le cas des Micro-zones, les différents services et interventions s'investissent ensemble dans un territoire pour le transformer, et ce, avec les personnes et en fonction des contextes de vie qui leur sont propres. L'entreprise sociale Olinda se préoccupe de la santé de la personne en favorisant sa capacité à produire des activités culturelles et économiques, pour soi et pour les autres. Les budgets sociosanitaires misent sur la réappropriation par les personnes de leurs capacités des personnes à habiter, à travailler et à cultiver des liens affectifs.

En somme, nous pouvons dire que les processus en question s'appuient sur : 1) l'intégration des politiques, des services, des interventions et des acteurs pour construire en mutualité ; 2) un système d'opportunités ; et 3) l'engagement de chaque acteur dans ce système et avant tout, des personnes socialement les plus faibles qui peuvent exprimer et développer leurs capacités. Celles-ci donnent l'énergie et l'orientation à l'intégration en la construisant, en en faisant un champ d'actions communes et en la rendant reconnaissable dans ces processus et dans ses résultats. Nous pouvons ajouter que ces capacités qui se développent sont également celles des professionnels (Emmenegger, 2005).

**Dynamique des facteurs de conversion  
(capacités personnelles, système d'opportunités, politiques intégrés)**



**Conclusions : rendre publique la contradiction**

Les services, les interventions, les entreprises et les projets qui opèrent comme des facteurs de conversions selon la perspective envisagée ici exercent une fonction publique. Ils produisent des espaces aptes à favoriser la particularité personnelle, en la supportant et en soutenant son déploiement, même lorsque les personnes sont porteuses d'une différence irréductible.

Dans les cas examinés, une question publique est soulevée, élaborée et socialisée dans les milieux de vie. Le pluralisme des acteurs qui se développent dans les systèmes locaux de *welfare*, par l'activation d'acteurs privés dans les politiques sociosanitaires, rompt avec l'identification du public avec l'étatique et le statut traditionnel des acteurs du champ social – les professionnels avant tout – ne va plus de soi. Ils sont appelés à s'interroger sur ce qu'ils font, si et dans quelle mesure ils contribuent à accomplir, dans le cadre d'un programme institutionnel, la tâche de produire des bénéfices et des biens communs pour la collectivité dans laquelle ils travaillent. Comme on le disait, c'est que les acteurs du champ psychiatrique ont appris que la contradiction qu'ils avaient à résoudre était une question publique et à partager par la communauté. « Vue de près, personne n'est normal » (« Da vicino nessuno è normale ») est le titre du désormais traditionnel festival culturel d'été organisé par Olinda au Paolo Pini. Dans cette expérience, il y a continuellement des frottements entre les temps rapides requis de l'efficacité du service que l'entreprise fournit et les temps longs des personnes qui ont du mal à rester dans cette entreprise.

Si ces frottements sont rendus supportables, c'est avant tout parce qu'ils sont acceptés et affrontés par tous, et que la contradiction est ouverte et publique.

Selon le langage des politiques européennes en matière sociale, ces expériences produisent de la « cohésion sociale ». Dans les cas examinés, cet objectif est poursuivi non seulement par l'intégration des personnes dans des contextes normaux (comme dans le *Welfare State*), mais par la construction de contextes sociaux intégrant, en mesure de maîtriser des situations incohérentes, des tensions, des conflits. Ces contextes sont capables de supporter et de soutenir des contradictions insurmontables, sans les expulser et les refouler ailleurs, sans fermer de portes. Dans cette perspective, il s'agit en même temps d'engager une pluralité d'acteurs et de faire des hybridations entre des réalités, des personnes et des objets différents, et de combiner des principes d'organisation et d'action qui ne sont pas homogènes, voire souvent incongrus. De cette façon, on construit ensemble et on nourrit un temps et un espace communs – comme dans l'oxymore de l'« entreprise sociale » – même si chacune des organisations et des personnes impliquées maintient sa propre raison d'être. Autrement dit, il s'agit de produire de l'organisation sociale (pas des structures, mais des processus) dont la qualité se mesure par la reconnaissance et par les « supports d'individuation » qu'elle offre aux usagers et aux plus démunis. Dans ces dynamiques combinatoires se manifestent des tensions, des incongruences, des conflits ; en revanche, les matières, les acteurs, les pouvoirs, les actions et les instruments pour l'action demeurent « chose publique » (*res publica*) et, devenue visible, la contradiction est socialement supportable. Le public devient un champ d'apprentissage individuel et partagé, un processus constitutivement inachevé qui nourrit la réflexivité sociale. C'est là la différence entre la construction de communautés « communautaires » et la construction d'espaces publics.

## **Deuxième partie**

### **Expériences et initiatives de développement des communautés**

## **Concertations intersectorielles et développement des communautés**

*Denis Bourque*

### **Introduction**

La mobilisation des communautés par la concertation est en effervescence au Québec et prend souvent la forme d'une instance ou démarche de concertation intersectorielle regroupant des acteurs de différents domaines de la société. Elle est présente dans presque tous les domaines : en santé et services sociaux (tables 0-5 ans, par exemple), en éducation (école en santé), en sécurité publique (prévention de la criminalité), en planification urbaine (tables de revitalisation), en emploi (approche territoriale intégrée), etc. La concertation intersectorielle est devenue une stratégie privilégiée par les communautés et les pouvoirs publics devant la complexité des problèmes auxquels ils sont confrontés. Elle tire ses origines de deux sources : la transformation de la gestion publique du développement social au Québec et l'évolution des formes de réponse collective des communautés aux problèmes qui les confrontent.

La concertation intersectorielle se conjugue sous deux registres qui se métissent sur le terrain: celui de l'instrumentalisation qui utilise les communautés et ses acteurs comme terreau pour l'implantation de programmes publics ou privés préconstruits; celui de la coconstruction à l'échelle locale d'une dynamique d'appropriation du développement où la contribution des politiques et pouvoirs publics (ou privés) est négociée et intégrée.

Après avoir été une innovation contributive à la transformation des problèmes collectifs des communautés (d'identité, d'intérêt et géographique) en réponses collectives, la concertation intersectorielle est victime de son succès. Les instances ou démarches de concertation se multiplient à la faveur de la multiplication des politiques et des programmes qui appellent à la mobilisation des communautés, et des demandes de reconnaissance des diverses causes portées par des acteurs sociaux. La problématique se décline ainsi : multiplication des instances de concertation par sédimentation ; détournement des priorités d'instances existantes au profit d'un ordre du jour extérieur qui s'impose par son poids politique ou ses ressources financières (malgré les bonnes intentions des promoteurs) ; absence ou carence de coordination et d'intégration sur une base territoriale des initiatives de concertation ; sursollicitation des acteurs qui sont souvent les mêmes dans toutes ces démarches ; manque de prégnance de la participation citoyenne ; manque de ressources financières et de compétences professionnelles pour le soutien à la réalisation et la pérennisation des initiatives concertées. Cette situation menace la mobilisation des communautés qu'elle veut promouvoir. Les défis sont cependant différents selon que la concertation est de type thématique ou vertical, ou qu'elle est de type territorial ou horizontal.

### **1. La concertation intersectorielle thématique**

La concertation intersectorielle thématique peut être associée à un processus issu de la mobilisation des acteurs autour d'une problématique vécue localement, ou provenir de l'initiative d'un promoteur de programme dans lequel la mobilisation concertée des acteurs figure comme procédure à réaliser. Il y a une différence majeure entre processus et procédure même si tous les deux se réclament de la mobilisation des communautés. La procédure s'applique à partir d'un

modèle, alors que le processus se construit à partir du terrain. Ce qui est central c'est la question de contrôle sur la finalité et sur les modalités de la concertation. La procédure implique qu'un promoteur gère la concertation, alors que le processus en appelle à une participation démocratique. Dans la pratique, la concertation intersectorielle thématique oscille souvent entre procédure et processus et relève d'une forme de compromis entre les deux. Les pratiques qui s'inscrivent surtout dans l'approche de procédure doivent s'ouvrir à une participation significative ou cesser d'encombrer l'espace social surchargé de la concertation.

La concertation thématique peut aussi ouvrir la porte à ce que des intérêts spécifiques s'imposent aux communautés qui en viennent à confondre intérêts sectoriels et développement des communautés (Lévesque, 2006). La poursuite de ce développement passe par un renouvellement de la concertation dans une transversalité que la concertation territoriale favorise.

## **2. La concertation multisectorielle territoriale**

Des tables de concertation multisectorielle et territoriale sont apparues au début des années 1980, dont les premières tables de quartier à Montréal. Elles sont nées de l'initiative d'intervenants qui constataient les limites de la concertation thématique. Elles ont permis de coordonner les efforts, d'augmenter l'efficacité des interventions et de se donner du pouvoir collectivement face aux problèmes locaux et aux pouvoirs centraux (ministères, villes, etc.). Elles représentent surtout une action plus efficace sur les problèmes locaux et permettent de les aborder dans leur ensemble et non plus de manière catégorielle. Ce modèle de concertation contribue aussi, sous certaines conditions, à augmenter le sentiment d'appartenance et d'identité au territoire. Comme Klein (2006 : 151) le mentionne, le développement local concerté réfère ainsi à l'accroissement de la capacité de « certaines collectivités d'agir en systèmes, où les compromis entre les acteurs sont largement influencés par l'identité territoriale chez les acteurs ». Comme le soulignent Caillouette et ses collaborateurs (2007 : 13), la dimension territoriale permet de capitaliser sur les forces de proximité et de complémentarité, tout en renforçant les dynamiques de développement local. Ils ajoutent que le développement des communautés sur une base territoriale réfère à :

« ...des stratégies, des processus et des dispositifs déployés par les acteurs afin de construire leurs actions selon le passage d'une rationalité individuelle, institutionnelle ou organisationnelle à une « relationnalité » territoriale, et c'est cette activité relationnelle, en croisement de différentes logiques d'action, qui contribue à l'émergence d'un acteur local collectif sujet de son développement. [...] La territorialité est la construction plurielle d'un territoire vécu basée sur un processus de mise en lien des acteurs à partir d'une identité territoriale qui contribue à la construction de celle-ci. »

Le territoire permet donc de croiser et mixer les identités d'affinités ou d'intérêts qui demeurent toujours présentes dans les communautés territoriales. Il y a aussi forcément croisement des logiques territoriales et sectorielles dans les pratiques de concertation multisectorielle territoriale, car les acteurs y sont porteurs non seulement de leurs intérêts organisationnels spécifiques, mais aussi de leur mission ou de leur clientèle particulière. Comment réussir à composer efficacement avec ces réalités dans la poursuite d'un intérêt général incarné dans des initiatives de développement des communautés ? Deux conditions, parmi d'autres, s'imposent : la participation citoyenne et l'accès aux ressources.



### **3. La participation citoyenne**

Même si on considère que les organismes communautaires ont des pratiques de participation citoyenne dans leur organisation (ce qui n'est pas toujours le cas), la participation citoyenne aux enjeux de développement concerté du territoire n'est pas pour autant assurée. Les instances de concertation peuvent favoriser une démocratisation de la gestion des enjeux locaux, mais peuvent aussi comporter des risques de réduction de la démocratie participative ou délibérative lorsqu'elles ne sont imputables qu'à elles-mêmes et font peu de place dans leurs travaux à ceux qu'elles représentent (citoyens, conseils d'administration, autres organismes non présents à l'instance, autres secteurs, etc.).

### **4. Les ressources humaines et financières**

Les fonds publics consacrés à la mobilisation concertée des communautés sont peu importants et plutôt dédiés à l'animation et l'encadrement de la démarche plutôt qu'au soutien aux initiatives concertées qui doivent compter sur les ressources locales et sur les programmes gouvernementaux existants. Les effets se font sentir aux niveaux suivants :

- 1) la difficulté pour plusieurs acteurs de maintenir un engagement dans les multiples concertations alors que la présence de leur personnel est requise dans leur propre organisation ;
- 2) la difficulté d'obtenir les ressources pour réaliser et pérenniser les projets et les initiatives découlant de la concertation ; et
- 3) la difficulté de pouvoir compter sur des ressources professionnelles à la hauteur du mandat de développement de la concertation particulièrement celle de type territorial.

Il y a des besoins de développement des compétences chez plusieurs des nouveaux intervenants en concertation multisectorielle territoriale, dont celle de soutenir un processus d'évaluation globale d'un milieu donné qui mette en lumière les enjeux stratégiques et transversaux de son développement. Il faut également des compétences en analyse politique et stratégique pour bien saisir les enjeux pour les acteurs en présence dans la concertation, ainsi que des compétences dans la gestion de conflit et la négociation des objectifs, des expertises, et des compromis entre les acteurs qui doivent se faire en cohésion avec leurs missions respectives tout en repoussant les frontières des missions sectorielles et thématiques dans la recherche de l'intérêt général. Cet intérêt général qui, comme le souligne Lévesque (2006) ne peut être produit par l'agrégation des intérêts collectifs distincts portés par chacun des acteurs sociaux, mais par un processus de conciliation basée sur la démocratie délibérative pour dégager un projet commun qui ne peut toutefois être défini une fois pour toutes.

### **5. Perspectives**

Issues d'un double mouvement de demande sociale de participation et de recours aux communautés par les pouvoirs publics (et même privés), les pratiques de concertation inter ou multisectorielle créent des espaces (plus ou moins participatifs et productifs) de rencontre et de confrontation entre les acteurs sociaux qui ont des effets multiples (mais aussi des limites) sur la qualité du développement social des communautés. Pour être mieux adaptée au nouveau contexte et remplir ses promesses, la concertation intersectorielle doit premièrement s'éloigner du modèle

de l'instrumentalisation, mettre l'accent sur la participation citoyenne, devenir plus efficace par un meilleur financement et une compétence accrue des intervenants, et trouver les modèles performants de coordination et de régulation territoriale qui appellent à une nouvelle gouvernance partagée (Lévesque, 2006). Des modèles de gouvernance locale des pratiques de concertation territoriale sont expérimentés un peu partout au Québec et demanderaient à passer à un stade d'institutionnalisation qui en assurerait à la fois la pérennité et le poids politique les rendant incontournables en matière de développement des communautés et des territoires.

Les CSSS du Québec pourraient jouer un rôle plus important dans la mise en place de cette nouvelle gouvernance partagée puisqu'ils ont une expertise en concertation et en développement des communautés, parce qu'ils couvrent l'ensemble du Québec, parce qu'ils doivent déjà coordonner la concertation intersectorielle dans un domaine crucial celui de la santé et des services sociaux, et aussi parce qu'ils ont une certaine forme d'indépendance et de stabilité institutionnelles face au jeu des intérêts corporatifs locaux et aux soubresauts du monde politique municipal. Mais encore faut-il qu'ils aient une légitimité reconnue localement pour le faire ce qui n'est pas acquis dans tous les milieux.

## **Les retombées des réseaux d'échange de proximité québécois du point de vue de leurs membres : quelques résultats préliminaires**

*Manon Boulianne et Geneviève Olivier-d'Avignon*

### **Introduction**

Ce document présente quelques résultats d'une recherche partenariale réalisée en 2007-2008 <sup>1</sup>, dans le but de mieux connaître et faire connaître les retombées des réseaux d'échange de proximité québécois pour les individus qui en sont membres et pour les collectivités locales, en plus d'en identifier les facteurs de succès. Une brève présentation de la problématique précède un exposé de la méthodologie générale de la recherche ainsi qu'un portrait des réseaux y ayant pris part. Par la suite, nous présentons et commentons une partie des résultats de l'enquête menée auprès des membres de ces réseaux. Après avoir dressé un bref portrait des membres, nous nous intéressons aux finalités de ces réseaux et les comparons aux incidences observées par leurs membres. Nous pourrions constater que les réseaux ont des missions essentiellement sociales et économiques qui sont, dans la pratique, en partie détournées et réappropriées par les personnes qui y participent.

### **1. Problématique, méthodologie de recherche et réseaux participants**

Nous utilisons la notion de réseau d'échange de proximité pour désigner les systèmes économiques locaux (SEL) qui permettent à leurs membres de s'échanger des biens ou des services au moyen d'une monnaie parallèle. Connus sous l'appellation de SEL et de JEU (Jardins d'échange universel) en France, de LETS (*Local Exchange Trading Systems*) dans les pays anglo-saxons, de *Tauschringe* en Allemagne, de *Banca del Tempo* en Italie, pour ne nommer que ces régions du monde où ils se multiplient depuis les années 1980, le réseau d'échange de proximité constitue un véritable marché alternatif où circulent des marchandises neuves ou usagées, des services, des savoirs. La régulation des échanges y est assurée soit par les paires d'échangistes, comme dans le cas des JEU, soit par une tenue centralisée des comptes (débit et crédit) des adhérents, soit par l'émission et la distribution d'une monnaie franche qui fonctionne comme unité de paiement pour les transactions réalisées entre les membres du système. Dans certains cas, le membership est réservé à des particuliers, mais dans d'autres, des entreprises et des groupes communautaires peuvent y participer.

Les études empiriques réalisées à ce jour sur les systèmes d'échange de proximité d'Europe et d'Amérique du Nord ont permis de constater qu'en plus de reposer sur des modalités différentes de gestion des échanges, ils ne poursuivent pas tous les mêmes objectifs. Par exemple, les réseaux de proximité norvégiens ont été mis sur pied avec des visées surtout écologistes tandis que d'autres, comme les LETS britanniques, visent principalement à contrer l'exclusion sociale et

---

<sup>1</sup> L'analyse des données issues du questionnaire destiné aux membres est encore en cours. Une fois celle-ci terminée, on prévoit réaliser des entretiens de groupe avec des membres de certains réseaux participants afin de valider les résultats de la phase 1 et de discuter des retombées des systèmes d'échange de proximité sur les collectivités. La recherche a été financée par le CRIDES, lui-même soutenu par le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale, lequel est subventionné par le CRSH.

à augmenter l'employabilité des chômeuses et des chômeurs. En outre, les gens adhèrent à un réseau d'échange de proximité pour différents motifs : certains y trouvent une manière d'accéder à des biens ou des services qu'ils ne pourraient se permettre d'acquérir s'ils avaient à débours, d'autres y voient un outil de promotion d'une économie alternative, d'autres encore cherchent à sortir de l'isolement en se joignant à un réseau du genre, etc. Enfin, leurs incidences sur les individus et les collectivités varient d'un modèle et d'un réseau à l'autre. Ces dernières peuvent néanmoins être classées en trois principales catégories : économiques, sociales et environnementales. En somme, les réseaux d'échange de proximité sont portés par des acteurs individuels et collectifs qui ont des lectures diversifiées des problématiques sociales contemporaines. Poursuivant différents objectifs, leur action débouche sur une diversité d'incidences pour les personnes et les communautés.

La recherche sur laquelle est basé ce document vise à dresser un portrait général des réseaux d'échange de proximité québécois, à l'aide de données quantitatives, et à en évaluer les retombées ainsi que les facteurs de succès. Elle s'effectue en collaboration avec la Caisse d'Économie Solidaire Desjardins, laquelle est particulièrement intéressée à documenter les processus et résultats des différents types de réseaux d'échange existant au Québec puisqu'elle a appuyé et continue à appuyer, financièrement et par le biais de ressources humaines, un de ces réseaux (l'Accorderie de Québec).

Dans la phase d'élaboration des outils d'enquête, nous nous sommes inspirées des acquis issus de recherches antérieures de Boulianne (2006, 2005, 2003, 2002) ainsi que des outils déployés dans le cadre d'enquêtes par questionnaire réalisées en Amérique du Nord ou en Europe (Gran, 1998 ; Seyfang, 1997, 2001a, 2001b, 2003, 2004 ; Caldwell, 2000 ; Liesch et Birch, 2000; Williams *et al.*, 2001 ; Jacob *et al.*, 2004; Collom, 2007). Ces études ont porté sur des systèmes d'échange de proximité australiens, norvégiens, britanniques et américains se présentant sous différentes modalités : LETS, banques de temps et système monétaire parallèle – *ITHACA Hours*. Entre septembre 2006 et novembre 2007, nous avons dressé une liste de tous les réseaux d'échange de proximité québécois et communiqué avec leurs responsables afin de les inviter à prendre part à la recherche. Quatorze entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès d'autant de répondantes ou de répondants impliqués dans la coordination de leur réseau, à partir d'un guide d'entrevue standardisé que nous leur avons fait parvenir sur demande avant de procéder à l'entretien. Situés dans huit régions administratives différentes<sup>1</sup>, cinq de ces réseaux d'échange sont situés dans un centre urbain (Québec, Montréal et Trois-Rivières) et neuf ont des situations excentrées par rapport à ces centres urbains. Les plus anciens existent depuis 1996; les plus récents ont été créés à l'automne 2007, à la suite d'un reportage diffusé dans le cadre d'une émission de télévision de grande écoute, « *90 minutes de bonheur* » animée par Chantal Lacroix sur la chaîne TQS. Les réseaux à l'étude sont de taille variable, le plus petit comptant à peine quelques dizaines de membres et le plus grand, plus de 550.

---

<sup>1</sup> Capitale-Nationale, 2 cas ; Mauricie = 1 ; Montréal = 3 ; Estrie = 2 ; Montérégie = 2 ; Bas-Saint-Laurent = 1 ; Côte-Nord = 1 ; Laurentides = 1 ; Centre-du-Québec = 1 ; total = 14.

### Quelques caractéristiques des réseaux d'échange ayant participé à la recherche

<b>Structure juridique</b>	Réseaux autonomes (n = 11)	Incorporés (OBNL) (n= 4)
		Non incorporés : (n = 7)
	Réseau relevant d'un organisme (n = 3)	
	Total : (N = 14)	
<b>Financement</b>	Autofinancement : (n = 7)	
	Financement extérieur: (n = 7)	Organisme mère : (n = 2)
		Ressources variées : (n = 5)
	Total : (N = 14)	
<b>Échanges</b>	Échange de biens et services : (n = 9)	
	Échange de services : (n = 4)	
	Échange de biens : (n = 1)	
	Total : (N = 14)	

Parmi les 14 réseaux qui constituent notre échantillon, trois sont liés, sur le plan organisationnel et juridique, à un organisme mère. Parmi les 11 autres qui fonctionnent de manière autonome, quatre sont incorporés sous forme d'organisme à but non lucratif. Dans neuf des réseaux de notre échantillon, il est possible de se procurer des biens comme des services ; dans quatre d'entre eux, ne circulent que des services et dans un autre, que des biens. Il est intéressant de remarquer que sept des 14 réseaux, soit la moitié de ceux-ci, s'autofinancent grâce, en grande partie, aux cotisations annuelles de leurs membres et que parmi les sept autres réseaux qui dépendent d'un montage financier avec des subventions issues des secteurs privés et publics, deux profitent exclusivement des ressources de leur organisme mère; celles-ci servent notamment à défrayer le salaire d'une ou d'un permanent salarié. Deux autres réseaux autonomes, profitant de subventions privées et publiques, engagent des salariés pour l'animation et la coordination de leurs activités ainsi que pour le suivi des échanges entre membres, puisque dans neuf réseaux sur 14, on procède à une gestion centralisée des échanges. Tous les réseaux tirent parti de contributions en travail volontaire, sans lesquelles il leur serait difficile de fonctionner. Onze d'entre eux offrent à leurs bénévoles une rétribution dans la monnaie du réseau alors que dans trois réseaux, le « bénévolat » n'est pas rétribué. Notons en outre que dans sept des huit réseaux disposant de structures décisionnelles (assemblée générale, conseil d'administration ou conseil de coordination), il est possible pour les membres de participer à la vie démocratique de leur réseau dans une proportion variant de 45 % à 100 %. L'unique conseil d'administration qui n'est pas ouvert aux membres est provisoire et accompagne le réseau dans une démarche transitoire devant mener à son incorporation. Une fois celle-ci réalisée, on prévoit permettre aux membres d'occuper un poste sur le conseil d'administration.

À la suite de la réalisation de ces entrevues, 12 réseaux ont accepté que leurs membres répondent à un questionnaire standardisé et autoadministré. Ce second questionnaire a été élaboré à l'automne 2007 et soumis en décembre à un prétest puis à un test de contenu, en présence des chercheuses, afin de pouvoir noter les hésitations des répondantes et des répondants et de recueillir sur le champ leurs commentaires et suggestions, tel que le recommande Berthier (2006 :

124). Un test technique de la version interactive en ligne a également été réalisé début janvier 2008. Le questionnaire compte 89 variables. Il a été administré entre janvier et mars 2008<sup>1</sup>, en ligne ou dans sa version papier, selon la modalité la plus susceptible de nous permettre de rejoindre un maximum de membres dans chaque cas. En date du 31 mars 2008, fin de la période de collecte des données, nous avons reçu 376 questionnaires valides de la part de membres des douze réseaux participants, alors que 1 401 personnes susceptibles d'avoir rempli le questionnaire constituaient la population à l'étude<sup>2</sup>; le taux de réponse global fut donc de 26,8 %. Quand on considère les réseaux individuellement, il varie entre 60 %, dans le meilleur des cas, à 13 % dans le pire. Notre échantillon est représentatif<sup>3</sup> de la population à l'étude par rapport à au moins deux critères : l'ancienneté (établie selon l'année d'entrée en fonctionnement) des réseaux ainsi que le type de milieu dans lequel il est implanté : centre urbain (réseaux localisés à Montréal, Québec et Trois-Rivières) ou collectivité excentrée par rapport aux centres urbains (les autres réseaux).

## 2. Un portrait des membres des réseaux d'échange

Les principales caractéristiques socio-économiques des membres des réseaux d'échange de proximité, d'après les données issues de notre échantillon, qui est représentatif de la population à l'étude, sont les suivantes. Tous les groupes d'âge, des 15-19 ans aux 85-89 ans, y sont représentés. La moyenne d'âge des répondants est de 53 ans et la médiane de 48 ans. La répartition des répondantes et des répondants par groupe d'âge ne suit cependant pas pour autant la courbe de distribution de la population du Québec. Le groupe d'âge le plus nombreux, lequel se trouve à être surreprésenté par rapport à la population du Québec en général, est celui des 30-34 ans ; les 50 à 64 ans sont aussi relativement très nombreux tandis que la proportion des groupes d'âge plus âgés (70 ans et plus) est inférieure à celle de la population québécoise en général (Institut de la statistique du Québec, 2007a). Sur le plan du genre, on remarque que trois membres sur quatre sont des femmes, dans notre échantillon comme, en moyenne, dans les réseaux d'échange ayant pris part à la recherche. *Grosso modo*, un membre sur deux, c'est-à-dire 52 % des répondants et 44 % des répondantes, vit seul, alors que cela était le cas pour 30 % de la population du Québec en 2001<sup>4</sup> (Institut de la statistique du Québec, 2007a).

Un membre sur deux (50 % des répondants et 42 % des répondantes) détient un diplôme universitaire. Ce niveau d'instruction est nettement supérieur à la moyenne québécoise puisqu'en 2001, seulement 17,2 % de la population du Québec avait obtenu un diplôme universitaire (Institut de la Statistique du Québec, 2007b). Environ un membre sur trois (33 % des hommes et 38 % des femmes) n'occupe pas d'emploi rémunéré, ce qui correspond à peu près au taux d'emploi de 60 % observé au Québec en 2001 (Institut de la statistique du Québec, 2007c). Un membre sur deux (54 % des hommes et 59 % des femmes) a un revenu individuel brut de moins de 20 000 \$ par année, ce qui est cette fois largement inférieur à la moyenne québécoise, qui était

---

<sup>1</sup> Les responsables des réseaux en question ont servi d'intermédiaires entre leurs membres et l'équipe de recherche en recourant aux modalités de communication habituelles dans leur réseau pour les inviter à remplir le questionnaire en ligne ou pour leur faire parvenir par la poste (bulletin papier, bulletin électronique ou courriels, selon le cas).

<sup>2</sup> Le nombre de membres de ces réseaux est un peu plus élevé en réalité (1 550 environ), mais il n'était pas possible de les rejoindre toutes et tous pour les inviter à remplir le questionnaire.

<sup>3</sup> Ce qui signifie qu'il n'y a pas de différence significative de distribution des répondants entre la population et l'échantillon, tel que mesuré avec le test du khi carré.

<sup>4</sup> Les données du plus récent recensement, effectué en 2006, ne sont pas encore disponibles.

de 30 827 \$ en 2006<sup>1</sup> (Institut de la statistique du Québec, 2007d). Lorsqu'ils forment ménage avec une ou un conjoint, les revenus des membres tendent cependant à rejoindre la moyenne. Il faudra réaliser des tests statistiques additionnels pour déterminer ce que cela signifie. Considérant la forte proportion de femmes dans notre échantillon, ainsi que les tranches d'âge y étant surreprésentées par rapport à la population québécoise en général (les 30-34 ans et les 50-64 ans), nous pouvons présumer que dans bien des cas, il s'agirait de femmes qui sont « à la maison » temporairement ou sur une base permanente, et qu'une partie d'entre elles, dont le conjoint occupe un emploi relativement bien rémunéré, se dédie au soin de jeunes enfants.

Voyons maintenant quels objectifs poursuivent ces réseaux d'après les entretiens réalisés avec les personnes y jouant un rôle de coordination.

### 3. Les objectifs des réseaux d'échange de proximité québécois et les retombées identifiées par leurs membres

Nous avons demandé à une personne représentant chacun des 14 réseaux d'échange participants d'exprimer leur degré d'accord avec 11 énoncés reflétant de potentielles composantes de leur mission actuelle<sup>2</sup>. Chacun de ces énoncés correspond à l'une ou l'autre des trois dimensions évoquées précédemment : économique, sociale et environnementale.

#### Degré d'accord exprimé par les personnes occupant un poste de coordination à l'égard des énoncés de mission suggérés

Dimensions	Énoncés	Moyenne	Médiane	Mode
	Valoriser des habiletés et savoirs dont la reconnaissance est limitée sur le marché conventionnel.	4,6	5	5
Économique	Mettre de l'avant un système économique alternatif.	4,5	5	5
	Permettre à des gens démunis d'avoir accès à des biens ou des services qui seraient hors de prix sur le marché conventionnel.	4,5	5	5
	Lutter contre la surconsommation.	3,4	3	3
	Augmenter l'employabilité des sans emploi.	2,2	2	1
Sociale	Briser l'isolement et l'exclusion sociale.	4,5	5	5
	Promouvoir de nouvelles formes de solidarité sociale.	4,3	5	5
	Lutter contre les inégalités sociales.	4,2	4	5
	Participer à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté.	4,3	4	4
	Favoriser la mixité sociale dans le milieu.	3,4	4	5
Environnementale	Offrir une manière de consommer plus respectueuse de l'environnement.	3,3	3	3

<sup>1</sup> [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm\\_finnc/conjn\\_econm/revenu\\_personnel/rp07\\_qc-hab.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/revenu_personnel/rp07_qc-hab.htm)

<sup>2</sup> Nous avons utilisé une échelle de Likert comptant cinq degrés (« pas du tout », « très peu », « plus ou moins », « assez », « beaucoup ») pour procéder à cette mesure.

Il est intéressant de constater que les membres de réseaux d'échange développent une représentation et des usages de leurs réseaux qui stimulent certains types de retombées. En effet, le questionnaire comportait une question visant à identifier ce que leur réseau leur « permettait de faire » ; les répondants devaient se prononcer sur une série de 18 énoncés <sup>1</sup> renvoyant à des incidences liées à l'économie, la qualité de vie, la sociabilité, la solidarité, l'employabilité, l'environnement, le mode de vie et le changement social. Le tableau suivant présente les résultats obtenus.

### Incidences de la participation au réseau d'échanges locaux selon les membres

Participer au réseau me permet de :	Pas du tout	Très peu	Pas du tout ou très peu	Plus ou moins	Assez	Beaucoup	Assez ou beaucoup	TOTAL des répondants
<b>Dimension « mode de vie »</b>								
Vivre davantage selon mes valeurs	25 6,8 %	20 5,4 %	45 12,2 %	57 15,5 %	116 31,4 %	151 40,9 %	267 72,4 %	369 100,0 %
<b>Dimension « environnement »</b>								
Consommer de manière plus respectueuse de l'environnement	26 7,05 %	27 7,3 %	53 14,4 %	51 13,8 %	124 33,6 %	141 38,2 %	265 71,8 %	369 100,0 %
<b>Dimension « solidarité »</b>								
Aider les autres	13 3,5 %	22 6,0 %	35 9,5 %	82 22,3 %	132 35,9 %	119 32,3 %	251 68,2 %	368 100,0 %
Sentir que je peux être utile aux autres	17 4,6 %	27 7,3 %	44 11,8 %	76 20,4 %	135 36,3 %	117 31,5 %	252 67,7 %	372 100,0 %
<b>Dimension « économie »</b>								
Apprécier les habiletés des gens qui vivent dans ma localité	32 8,7 %	33 8,9 %	65 17,6 %	80 21,6 %	131 35,4 %	94 24,3 %	225 59,7 %	370 100,0 %
M'autonomiser à l'égard du système économique conventionnel	39 10,7 %	33 9,0 %	72 19,7 %	84 22,9 %	101 27,6 %	109 29,8 %	210 57,4 %	366 100,0 %
Faire des économies	36 9,7 %	48 12,9 %	84 22,6 %	89 24,0 %	108 29,1 %	90 24,36 %	198 53,4 %	371 100,0 %
Obtenir des biens ou des services dont je devrais me passer si j'avais à débours	70 18,8 %	44 11,8 %	85 30,7 %	85 22,9 %	97 26,1 %	76 20,4 %	173 46,5 %	372 100,0 %
Me procurer des biens ou des services qui seraient difficiles à trouver autrement	91 24,6 %	62 16,8 %	153 41,4 %	101 27,3 %	68 18,4 %	48 13,0 %	116 31,4 %	370 100,0 %

<sup>1</sup> Comme dans le cas de la question adressée aux coordinations et portant sur la mission des réseaux, une échelle de Likert de cinq degrés allant de « pas du tout » à « beaucoup » fut utilisée pour recueillir l'opinion des membres à ce propos.



Participer au réseau me permet de :	Pas du tout	Très peu	Pas du tout ou très peu	Plus ou moins	Assez	Beaucoup	Assez ou beaucoup	TOTAL des répondants
<b>Dimension changement social</b>								
Sentir que je peux contribuer à changer la société	25	33	58	81	109	121	230	369
	6,8 %	8,9 %	15,7 %	22,0 %	30,0 %	32,8 %	62,3 %	100,0 %
<b>Dimension sociabilité</b>								
Entrer en contact avec des gens vivant des réalités différentes des miennes	36	27	63	93	127	84	211	367
	9,8 %	7,4 %	17,2 %	25,3 %	34,6 %	22,9 %	57,5 %	100,0 %
Créer des liens avec d'autres membres qui résident à proximité	50	50	100	84	107	81	188	372
	13,4 %	13,4 %	26,9 %	22,58 %	28,8 %	21,8 %	50,5 %	100,0 %
Rencontrer de nouvelles personnes ou développer de nouvelles amitiés	36	62	98	93	106	75	181	372
	9,7 %	16,7 %	26,4 %	25,0 %	28,5 %	20,2 %	48,7 %	100,0 %
Prendre part à des activités de groupe	50	58	108	93	94	73	167	368
	13,6 %	15,8 %	29,4 %	25,3 %	25,5 %	19,8 %	45,4 %	100,0 %
<b>Dimension qualité de vie</b>								
Améliorer ma qualité de vie	41	49	90	96	114	72	186	372
	11,0 %	13,2 %	24,2 %	25,8 %	30,7 %	19,4 %	50,0 %	100,0 %
Améliorer mon état de santé (physique ou psychologique)	138	49		86	68	31	99	372
	37,1 %	13,2 %	50,3 %	23,1 %	18,38 %	8,3 %	26,6 %	100,0 %
<b>Dimension employabilité</b>								
Établir des contacts utiles pour me trouver un emploi	229	50	279	47	26	19	45	371
	61,7 %	13,5 %	75,2 %	12,7 %	7,0 %	5,1 %	12,1 %	100,0 %
Acquérir des habiletés ou des connaissances qui m'aideront à me trouver un emploi	220	50	270	53	32	16	48	371
	59,3 %	13,5 %	72,8 %	14,3 %	8,6 %	4,3 %	12,9 %	100,0 %

Les deux énoncés ayant trait à l'employabilité, « Établir des contacts utiles pour me trouver un emploi » et « Acquérir des habiletés ou des connaissances qui m'aideront à me trouver un emploi » sont ceux qui sont ressortis avec le plus faible score, ce qui correspond aux résultats des entrevues menées auprès de personnes occupant un poste de coordination, lorsqu'il s'agissait d'identifier la mission des réseaux<sup>1</sup>. Plus de 70 % des hommes et des femmes ayant répondu au questionnaire ont indiqué qu'ils étaient « pas du tout » ou « très peu » (75,2 % et 72,8 %

<sup>1</sup> Moyenne de 2,2 ; mode 1 ; médiane 2.

respectivement) en accord avec les énoncés concernant l'employabilité, tandis que moins de 20 % d'entre eux se sont montrés « assez » ou « beaucoup » en accord avec ces énoncés, cette proportion étant un peu plus faible chez les femmes (12 % comparativement à 17 % chez les hommes). Cela correspond aussi aux motifs pour lesquels les membres ont adhéré au réseau : « Augmenter mes chances de me trouver un emploi » n'était pas du tout important au moment d'adhérer pour 65 % des répondantes et des répondants, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes.

Comme le montre également le tableau précédent, les deux énoncés qui sont ressortis avec le plus haut score indiquent que la participation à leur réseau d'échange permet aux répondantes et aux répondants de « Vivre davantage selon leurs valeurs » et de « Consommer de manière plus respectueuse de l'environnement ». Dans ce cas également, plus de 70 % ont été « assez » (72,4 %) ou « beaucoup » (71,8 %) d'accord avec ces énoncés, alors que moins de 20 % se sont dit « pas du tout » ou « très peu » en accord avec eux. « Vivre selon ses valeurs » peut renvoyer à plusieurs des énoncés de mission évoqués plus haut et il n'est donc pas surprenant qu'il ressorte en tant que retombée de la participation à un réseau d'échange.

Par contre, le résultat obtenu pour l'énoncé suggérant que prendre part à un réseau d'échange leur permettait de consommer de manière plus respectueuse de l'environnement était imprévisible, puisque le même énoncé apparaissait comme étant plus ou moins important dans la mission des réseaux participants. Comment interpréter ce résultat ? À notre avis, comme une réappropriation des réseaux par les membres, ces derniers leur accordant une signification qui n'était pas nécessairement prévue par leurs fondateurs au point de départ. Il faut probablement aussi considérer que la question environnementale prend de plus en plus de place dans les préoccupations des Québécoises et des Québécois depuis quelque temps. Ceci se reflète dans le sens qu'ils attribuent à leur participation à une initiative comme un réseau d'échange local, qui facilite l'acquisition de proximité et au sein duquel circulent des marchandises usagées pouvant alors être réutilisées.

La dimension de la solidarité ressort fortement elle aussi dans les réponses obtenues. Les deux énoncés y ayant trait ont obtenu la faveur d'une grande majorité de répondantes et de répondants. En effet, 75 % des hommes et 66 % de femmes ayant répondu au questionnaire considèrent que participer au réseau leur permet d'« Aider les autres », alors que moins de 10 % ont jugé que cela n'était pas du tout ou très peu le cas. De même, 73 % des hommes et 66 % des femmes disent « Sentir que je peux être utile aux autres » dans une assez grande ou une très grande mesure, alors que seulement 8 % des hommes et 13 % des femmes sont très peu ou pas du tout d'accord avec cet énoncé.

Parmi les possibles incidences économiques des réseaux, notons que ce ne sont pas celles qui renvoient à l'obtention de biens et de services, autrement dit une facette plus strictement instrumentale de l'échange, qui ont obtenu la meilleure cote. Les incidences privilégiées sont plutôt celles qui réfèrent à la valeur accordée aux savoirs de leurs concitoyens, peu importe qu'ils trouvent ou non-preneur sur le marché de l'emploi, ainsi qu'à la volonté de prendre du recul par rapport à l'économie de marché conventionnelle. Ces deux énoncés révèlent somme toute une lecture critique des rapports entre économie et société. L'énoncé ayant trait au changement social récolte lui aussi plus de 60 % d'adhésion forte ou assez forte, ce qui va dans le même sens.

## **Conclusion**

Les retombées immédiates des réseaux, telles qu'identifiées par les répondants qui ont pris part à notre étude, sont multiples. Les motivations des membres aussi. Si certains sont là d'abord pour « aider », pour partager, pour rendre service, d'autres trouvent surtout dans les réseaux d'échange une façon d'exprimer et de vivre des valeurs distinctes à celles qui sont hégémoniques dans les sociétés capitalistes de la modernité avancée, ces deux motivations étant finalement en partie ancrées dans le paradigme de la solidarité. Le travail d'analyse qui reste encore à faire ainsi que la tenue de discussions ciblées en groupe avec les membres de certains des réseaux participants, à l'occasion desquels nous leur présenterons les résultats de notre étude, nous permettront d'explorer plus avant ces résultats, qui demeurent fragmentaires à ce jour.

## **Organisation communautaire en CSSS-CLSC au Québec, associations de santé communautaires au Mali et développement des communautés**

*René Lachapelle*

### **Introduction**

Le Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC (RQIIAC), une association qui se définit comme une communauté de pratiques en organisation communautaire, et la Fédération nationale des associations de santé communautaire du Mali (FENASCOM) sont engagés depuis 2005 dans une démarche de solidarité internationale. C'est dans ce cadre qu'a été entreprise une étude comparative en développement des communautés dans un contexte où l'écart entre un pays du Nord comme le Québec et l'un des pays du Sud les plus pauvres du continent africain semble condamner tout projet de partenariat à demeurer unidirectionnel (Lachapelle, 2008).

Le RQIIAC et la FENASCOM sont engagés dans une démarche de formation des responsables des associations de santé communautaire (ASACO). Cette coopération de proximité est basée sur le principe d'un profit mutuel pour les partenaires. Mettre l'expérience québécoise d'organisation communautaire au service des ASACO, c'est, pour les membres du RQIIAC, ajuster leur expertise à un contexte culturel différent, mais c'est aussi apprendre comment se mobilise la société civile du Mali dont l'expérience démocratique se démarque en Afrique.

### **1. Éléments de problématique : développement des communautés, société civile et État social**

L'expertise québécoise en organisation communautaire développée dans les CLSC a contribué au développement de l'action communautaire dans tous les coins du Québec, faisant en sorte qu'une intervention planifiée de l'État soutienne de façon significative le développement des communautés. Au Mali, nous avons constaté la réussite incontestable en termes de développement communautaire que constituent les 850 ASACO mises sur pied depuis 1989<sup>1</sup>. Les premiers contacts nous ont amenés à considérer que le virage communautaire de l'État social présente des similitudes au Québec et au Mali, dans la mesure où les CLSC québécois et les ASACO maliennes sont des institutions programmées par l'État à partir d'initiatives citoyennes sur le terrain des services de première ligne en santé.

Le soutien à l'action communautaire autonome par les organisateurs et organisatrices communautaires (OC) des CLSC a contribué au développement d'un mouvement dont les revendications ont conduit l'État québécois à adopter une politique reconnaissant la contribution des groupes communautaires au développement social du Québec (Gouvernement du Québec, 2001). Les organismes communautaires sont devenus une filière d'innovation sociale à laquelle l'État consacre des ressources qui, tout insuffisantes qu'elles soient, permettent à des citoyens

---

<sup>1</sup> Comme la création des ASACO est un processus continu et relativement rapide, leur nombre varie selon la date du document qui en fait mention. Le chiffre de 850 est celui fourni par la FENASCOM pour la fin de l'année 2007.

organisés d'établir des rapports de coconstruction de politiques publiques (Vaillancourt et Leclerc, 2008). Au Mali, l'absence de ressources suffisantes au niveau même de l'État et à plus forte raison au niveau des associations de la société civile impose une contrainte sévère aux ASACO, mais celles-ci n'en arrivent pas moins à se constituer en alternative à la privatisation des services et à donner à la population l'occasion de prendre en charge sa santé. Les associations maliennes, avec leurs limites, constituent une réussite sur le plan de la mobilisation sociale. Elles peuvent jouer un rôle déterminant dans la revendication d'un soutien public à la hauteur des responsabilités que les communautés ont à assumer dans l'accès aux services de santé de première ligne.

L'espace démocratique au Mali fournit des conditions pour que les mouvements sociaux et les organisations de la société civile contribuent au développement d'un État social. S'il n'y a pas, en Afrique de l'Ouest, de tradition de soutien professionnel aux initiatives des populations (Favreau et Fall, 2007 : 353), l'effervescence de la société civile, l'action de mobilisation des organisations de femmes et le renouvellement du syndicalisme constituent des forces sociales de changement capables de stimuler et soutenir les associations communautaires. La FENASCOM est un signe important de la capacité de la société civile malienne à s'organiser pour obtenir une reconnaissance politique comme acteur de développement.

Le Québec fait la preuve que, même au cœur du libéralisme nord-américain, il est possible de maintenir un modèle alternatif de développement reposant largement sur la mobilisation des communautés. N'est-il pas permis de croire qu'un pays du Sud, en dépit des contraintes de la mondialisation néolibérale, puisse miser sur ses traditions de solidarité villageoise pour résister et construire une démocratie participative et délibérative susceptible d'appeler la mise en place d'un État socialement responsable ?

Au Québec comme dans les autres pays du Nord, le modèle de l'État social est en révision et la solidarité sociale est un enjeu collectif. La vigilance s'impose pour que la mise à jour des politiques publiques ne se fasse pas aux dépens des droits sociaux et des acquis collectifs, particulièrement dans le domaine de la santé et des services sociaux. Si l'action communautaire a progressé, la démocratisation de la santé a connu au cours des dernières années des reculs significatifs (Lachapelle, 2006b). Dans les pays du Sud, il faut littéralement créer l'État social pour que les organisations communautaires ne servent pas de palliatif aux effets des politiques d'ajustements structurels qui ont provoqué une carence de ressources dans les services d'intérêt public (Lachapelle, 2006a). Le mouvement communautaire dans le secteur de la santé et des services sociaux au Mali a besoin de soutien pour assumer une visée aussi ambitieuse. Au Québec comme au Mali, la solidarité est donc un enjeu citoyen majeur, un enjeu qui est aussi à la base du partenariat entre des associations du Nord et du Sud, un cadre dans lequel il prend une nouvelle dimension.

## **2. Le parcours international d'une communauté de pratiques**

Le RQIIAC et la FENASCOM, dans le cadre de la 3<sup>e</sup> *Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité* (Dakar, Sénégal, novembre 2005) ont tenu un atelier conjoint sur leur expérience respective comme alternative aux privatisations dans le secteur de la santé (Lachapelle, 2005b). Au terme de ce premier contact, il fut résolu de pousser plus loin les échanges. Au printemps 2006, deux Maliennes déléguées par le Cadre d'orientation Uniterra

santé et nutrition du Mali sont venues au Québec (Lépine et al., 2006). En janvier 2007, deux OC du Québec ont effectué une mission au Mali (Lépine et Lachapelle, 2007) qui a débouché sur la signature d'un protocole de partenariat RQIIAC-FENASCOM assorti d'un plan d'action en deux phases. Une première série d'interventions porte sur le renforcement de la vie associative dans les ASACO et une seconde, sur le développement d'un projet d'intervention de milieu avec quelques ASACO. Un comité du RQIIAC s'est constitué pour assurer le suivi de ce partenariat en soutenant les échanges et en diffusant les résultats dans le réseau des CSSS québécois. Deux missions au Mali, en octobre 2007 et en février-mars 2008, ont amorcé la mise en œuvre conjointe de ce plan d'action.

Le développement des communautés constitue le cadre de référence de ce partenariat du RQIIAC avec la FENASCOM. Ce concept répond à la définition du développement « comme un processus de mobilisation économique, sociale et culturelle de toutes les potentialités d'un pays (ou d'une région, ou d'une communauté locale) autour d'un certain nombre d'objectifs d'amélioration des conditions de vie des populations » (Favreau, 2006 : 16). Le développement des communautés renvoie à un territoire (ville, village, quartier, arrondissement) caractérisé non seulement comme espace géographique, mais aussi comme espace habité sur lequel les réseaux de relations entre les personnes et les groupes constituent un ensemble social organisé autour d'une appartenance commune. Le territoire rend possible un rapport de proximité essentiel à la participation et c'est cette participation qui permet de passer d'une intervention planifiée et programmée (socio-institutionnelle) à une action communautaire (Bourque et Lachapelle, 2007).

L'existence même des ASACO est une manifestation de participation citoyenne. Le contexte démocratique et la vigueur des organisations communautaires au Mali laissent espérer des processus efficaces pour répondre aux besoins des communautés. Une organisation comme la FENASCOM avec sa compréhension et sa capacité d'influencer les politiques nationales est en mesure d'inscrire ce renforcement des capacités dans des perspectives plus larges et d'accroître le soutien de l'État à l'approche communautaire de la santé.

La question majeure à ce stade de notre démarche partenariale, c'est d'explorer comment et à quelles conditions les savoir-faire des uns et des autres peuvent se renforcer mutuellement alors que leurs contextes de mise en œuvre sont profondément différents. Notre hypothèse c'est que l'État étant engagé dans une approche communautaire de la santé dans les deux pays, autant le RQIIAC que la FENASCOM ont intérêt à mutualiser leurs expertises.

Une seconde question soulevée par la coopération RQIIAC-FENASCOM concerne les perspectives de développement communautaire dans un contexte où les politiques sociales des deux États sont soumises à des contraintes importantes. Au Québec, les politiques publiques traversent une période de centralisation du réseau de la santé et des services sociaux comme le manifeste l'inclusion des CLSC dans les centres de santé et de services sociaux fortement conditionnés par l'approche médico-hospitalière. La mise en place de réseaux locaux de services oriente fortement le partenariat sur les services plutôt que sur le développement des communautés. Au Mali, l'État tente de rendre accessibles les services de base en santé sur l'ensemble du territoire, mais il intervient en contexte de pénurie telle qu'on ne trouve pas le soutien nécessaire pour développer des partenariats efficaces.

### 3. Les services de santé communautaire au Mali

Le Mali est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest qui se situe au 175<sup>e</sup> rang sur 177 selon l'indice du développement humain (IDH) de l'ONU en 2006. C'est un pays qui se démarque sur le plan politique par sa vie démocratique depuis l'avènement de la 3<sup>e</sup> République en 1991 qui a instauré un régime d'alternance au pouvoir et qui favorise le développement de la société civile. La vie associative est vigoureuse, sans doute parce que les citoyens par nécessité de survie, se sont engagés dans la création et l'animation d'organisations de diverse nature en vue de prendre en main leur destin et assurer le contrôle de leur vie. Le professeur Tiémoko Malé, trésorier de la FENASCOM, estime que si les conditions de vie sont celles d'un pays pauvre très endetté (PPTÉ), les Maliens disposent d'« un élément fondamental, c'est la solidarité sociale qui [leur] permet de vivre ». L'avenir des organisations communautaires du Mali est lié à leur capacité d'allier cet héritage de solidarité aux valeurs modernes et de traiter avec une « hiérarchie administrative qui demeure encore lourde » (Sanogo, 2004 : 10). Elles doivent y parvenir tout en dépendant d'un financement essentiellement lié aux programmes des ONG de solidarité internationale: sans financement à la mission de base, les ONG maliennes doivent donc composer avec des financements ponctuels qui leur sont octroyés pour la réalisation de projets définis de l'extérieur (Keita, 2005).

Les dépenses en santé du Mali représentent 5,1 % du PIB. La situation économique du pays ne permet pas de générer des recettes fiscales suffisantes pour que les investissements dans les secteurs sociaux de la santé, de l'éducation, de l'assainissement et de l'hygiène permettent de répondre aux besoins. En 1990, dans la perspective de mettre en œuvre l'Initiative de Bamako (IB) le gouvernement du Mali s'est doté d'une *Politique sectorielle de santé et de population*. L'IB est une stratégie adoptée par les ministres africains de la Santé réunis par l'OMS en 1987. Son but est d'améliorer la santé de la population en misant sur sa participation dans l'organisation des services de première ligne au moment où les politiques d'ajustement structurel obligent les États à sabrer dans le financement des services de santé.

De 1989 à 2007, plus de 803 centres de santé communautaire (CSCOM) ont été mis sur pied dans toutes les régions du Mali. Chaque CSCOM offre, en vertu de la *Convention d'assistance mutuelle* entre la commune où il est situé et une ASACO, des services de base qui constituent le « paquet minimum d'activité ». En contrepartie, la commune s'engage à financer 90 % du coût des infrastructures, à fournir le stock initial de médicaments et à verser une subvention annuelle pour les gros équipements, de même qu'une partie des salaires et du budget d'activité du CSCOM.

Les CSCOM sont gérés par des ASACO formées d'usagers et usagers adhérant sur une base volontaire et provenant d'une même aire de santé (quartier ou regroupement de quartiers en milieu urbain ou village en milieu rural). Le territoire du Mali compte 1 094 aires de santé, une unité territoriale sur la base de laquelle toute la population pourra avoir accès à des services de première ligne dans un rayon n'excédant pas quinze kilomètres. Le conseil d'administration d'une ASACO est composé de 10 à 20 membres qui élisent un comité de gestion de quatre à huit membres, lequel se réunit en principe selon une fréquence mensuelle ou trimestrielle.

Les ASACO ont un statut juridique qui reconnaît leur caractère d'initiatives communautaires, et sont des associations agréées par l'État. La mise en place d'une ASACO et d'un CSCOM passe par le soutien initial du Service de développement social installé dans chaque centre de santé de référence.

Les ASACO sont regroupées dans la FENASCOM, une organisation faîtière constituée en juillet 1994 par 44 ASACO et deux mutuelles de santé. Cette fédération regroupe aujourd'hui 800 ASACO. Elle a été enregistrée le 16 septembre 1994 et reconnue d'utilité publique par décret ministériel en avril 2002. La FENASCOM s'est donné une structure en démembrements qui regroupent à divers niveaux les ASACO membres. Au niveau d'une collectivité de cercle ou d'une commune dans le district de Bamako, les ASACO forment une fédération locale (FEL-ASCOM). La FENASCOM en compte aujourd'hui 55. Au niveau de chacune des huit régions et du District de Bamako, elles sont organisées en neuf fédérations régionales, les FERASCOM. Ces niveaux de regroupement visent un suivi rapproché des ASACO et un soutien à leurs activités de partenariat, de mobilisation de la population et d'organisation des structures de santé de base.

#### **4. Une double dynamique d'action citoyenne et de programmes publics**

Les premières ASACO ont été mises en place à l'initiative des communautés locales. L'ASACOBAMA a établi le modèle dans le quartier pauvre de Bankoni en 1989, rapidement suivie par les ASACO de Sikasso et des Kayes. La première génération des ASACO et CSCOM s'est donc développée dans une dynamique de quartier ou de village, sous le mode associatif. À compter de 1997, la planification étatique a misé sur l'extension du modèle. Dans le prolongement de l'IB, le *Plan décennal de développement sanitaire et social* (1998-2007) et le *Programme de développement sanitaire et social* (1998-2002) ont donné l'impulsion à une démarche pour que l'ensemble du territoire malien soit desservi par des CSCOM. La majorité des CSCOM créés depuis 1998 sont donc des centres planifiés qui « répondent rarement à un engagement spontané de la communauté » (Audibert et de Roodenbeke, 2005 : 21). Ces choix ont fait progresser la couverture sanitaire du territoire, mais la qualité des services a souffert d'un manque d'attention. En fait toutes les études sur l'expérience malienne sont unanimes à constater des carences au niveau de la formation et de la rémunération du personnel et de la disponibilité des équipements de base, carences qui freinent la mission des CSCOM quant à l'accès aux services de santé.

Les CSCOM et les ASACO du Mali constituent une démarche collective de résolution de problèmes identifiés par les acteurs : « La grande distinction qui sépare les ASACO des comités de santé [dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest] (...) réside dans la personnalité morale dont elles disposent et qui en fait des partenaires à part entière de l'État » (Balique, Outtara et Iknane, 2001 : 41). À ce titre, elles constituent d'importants leviers potentiels de participation citoyenne. La mobilisation dans les ASACO ne va pas de soi et il faut questionner les rythmes volontaristes souvent imposés par les bailleurs de fonds.

#### **5. La contribution des ASACO au développement des communautés locales**

La FENASCOM constitue l'une des plus importantes organisations de la société civile malienne et elle est un partenaire majeur de la République du Mali sur le terrain de la santé. Sur le plan



stratégique, elle souhaite renforcer la capacité des ASACO et de ses démembrements, réaliser le transfert de compétences et de ressources dans le secteur de la santé et renforcer « la participation des femmes dans le processus de prise de décision des ASACO et dans la gestion des CSCOM » (FENASCOM, 2007 : 3).

Dans le contexte de la décentralisation entreprise par l'État, en particulier le transfert aux communes de responsabilités en matière de santé (Décret du 4 juin 2002), la FENASCOM considère comme *un défi majeur* le développement d' « un partenariat avec tous les acteurs de la santé communautaire » (FENASCOM, 2007 : 7). Ces « nouvelles interrelations complexes, faciles ou difficiles suivant les intérêts en jeu », l'incitent à développer des outils opérationnels pour renforcer ses membres et démembrements. (FENASCOM, 2007 : 8)

En milieu rural, plusieurs ASACO en sont encore à la phase initiale et celles de la dernière génération sont aux prises avec un sous-financement dramatique. Les ressources publiques ne sont pas à la hauteur des défis à relever. Les responsabilités dévolues aux communes par décret ne sont pas accompagnées du financement requis pour leur mise en œuvre et les ressources locales ne suffisent pas à répondre aux besoins. Cela crée un contexte de tension entre ASACO et communes. Se pose aussi un problème de continuité de l'effort et de relève dans un contexte où l'offre de services n'est guère stimulante pour la participation de la population. Les femmes n'ont pas encore pris leur place : si elles sont majoritaires à assumer les rôles de relais auprès de la population, elles sont peu présentes aux comités de gestion. Selon une présidente locale de la Coordination des associations et ONG féminines (CAFO) « les femmes appliquent, elles ne décident pas ».

Les fédérations locales des ASACO (FELASCOM) constituent le premier niveau de mise en commun de leurs préoccupations et de liaison avec la FENASCOM. À l'articulation des appartenances locales et du leadership politique de la fédération nationale, ces regroupements agissent comme représentants des attentes de la population et relais des orientations nationales. Les ASACO sont une école de démocratie participative et, malgré toutes ses limites, l'expérience malienne de santé communautaire met en mouvement la plus grande force du pays : sa population.

## **6. Soutenir les ASACO pour renforcer l'État social au Mali**

La contribution effective des ASACO à l'édification de l'État social au Mali exige de renforcer leurs moyens d'intervention sur le plan financier, bien sûr – ce qui n'est pas simple pour un pays pauvre très endetté –, mais aussi sur le plan des ressources humaines. Les besoins des professionnels de la santé œuvrant dans les CSCOM sont les premiers identifiés, mais ceux des citoyennes et citoyens qui s'engagent dans les ASACO sont tout aussi déterminants. Les dirigeants de ces associations sont en effet confrontés à un ensemble de défis pour lesquels ils réclament spontanément formation et soutien :

- 1) au plan de la vie associative, des savoir-faire spécifiques pour le fonctionnement démocratique et la gestion de services ;
- 2) au plan socioculturel, la participation s'appuie sur des solidarités traditionnelles encore bien présentes – la famille, par exemple, demeure une référence incontournable –, mais

aujourd'hui confrontées aux valeurs véhiculées par la mondialisation : gagner sa vie devient un impératif qui fait reculer le bénévolat ;

- 3) au plan sociopolitique la gouverne traditionnelle des agglomérations est maintenant confrontée aux exigences de la décentralisation et du partenariat qui ne vont pas de soi (Ag Iknane et al., 2006).

La première piste d'action retenue dans le cadre du protocole RQIIAC-FENASCOM concerne donc le renforcement de la vie associative des ASACO. Ce qui fait défaut c'est moins le contenu des formations qu'un processus efficace pour le rendre accessible. La priorité retenue est donc de développer une stratégie de multiplication qui permette de rejoindre les membres sur le terrain local. Ce mandat a été confié à une commission ad hoc réunissant la FENASCOM, la Direction nationale du développement social (DNDS), l'Institut national de formation des travailleurs sociaux (INFTS), Uniterra et le RQIIAC. Une première expérience de formation de formateurs et formatrices a été réalisée au début de 2008, afin d'installer une culture de formation et une démarche d'évaluation participative. Les collaborations établies entre les acteurs donnent espoir que cette démarche devienne un processus continu de formation populaire dont la FENASCOM assume la direction en partenariat avec les directions nationales concernées par le développement des communautés : la DNDS, la Direction nationale de la Santé (DNS) et la Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire (DNPSES).

### **6.1. Les ASACO comme relais d'un État social**

Les études réalisées sur les ASACO démontrent qu'elles sont, à la dimension du Mali, un formidable laboratoire de développement communautaire. Les analyses socio-économiques, préoccupées de la réalisation effective des objectifs de l'Initiative de Bamako, soulignent les faiblesses à corriger. Mais une évaluation qui prend en compte toutes les dimensions du développement exige de tempérer ce diagnostic en soulignant le potentiel extraordinaire de mobilisation sociale que constituent 850 associations présentes dans la majorité des régions et fédérées à l'échelle des cercles et des communes du District de Bamako aussi bien qu'au palier national. C'est un motif légitime de fierté des dirigeants de la FENASCOM. L'action conjuguée des milliers de Maliennes et Maliens pour mettre en place des alternatives en santé de première ligne dans le cadre d'associations jouissant d'une reconnaissance de l'État constitue en soi une base solide d'action communautaire. Il y a dans les ASACO une énergie collective qui mérite le respect et surtout un soutien approprié pour alimenter les démarches des collectivités locales.

Les ASACO doivent élargir leurs perspectives d'action en amont de l'accès aux services de santé pour être en mesure d'intervenir ou de solliciter l'action de partenaires communaux sur les déterminants de la santé relevant de l'hygiène publique et du développement local. Pour y arriver, elles doivent se donner des projets qui rejoignent leur milieu et contribuent à des choix politiques locaux qui prennent en compte les impératifs d'assainissement sans lesquels les services de santé demeurent toujours insuffisants – c'est notamment le cas du paludisme dont la dissémination est reliée au problème d'élimination des eaux stagnantes – et les exigences d'un développement de premier niveau qui repose sur le renforcement des réseaux locaux d'échange. Cela peut se réaliser dans le cadre d'une intervention de milieu axée sur le repérage des aspirations de la population en matière de santé et de développement communautaire, et sur l'élaboration de projets concrets pour y répondre. Mobiliser une population, c'est avant tout rejoindre ses besoins non seulement dans leur définition experte, mais surtout dans la perception que celle-ci en a.

Enfin pour être efficaces, les ASACO doivent revendiquer des moyens à la mesure de la mission qui leur est dévolue, notamment l'accès à une part significative du financement public en santé : « moins de 1 % du budget du Programme de développement sanitaire et social (PRODESS) est consacré à ce volet » (Laporte, 2004 : 36). La mise en place d'un État social consistant, capable de soutenir efficacement les mesures de redistribution de la richesse et d'établir des politiques sociales susceptibles de favoriser un développement économique créateur de cohésion sociale passe nécessairement par sa capacité à mobiliser la richesse collective (Laporte, 2004). Les ASACO n'arriveront à obtenir un juste soutien public que par la mobilisation de leur communauté locale.

## **6.2. Les mouvements sociaux comme leviers de mobilisation**

L'expérience québécoise de développement des communautés et de création des groupes et d'entreprises d'économie sociale partenaires en santé communautaire a bénéficié d'appuis majeurs des mouvements sociaux. On peut notamment penser à la contribution du mouvement des femmes au développement du réseau des centres de la petite enfance, à la création de centres de femmes où sont nées plusieurs organisations de prise en charge de divers aspects de la santé des femmes (accès à la contraception, défense contre la violence, etc.) et à son rôle déterminant pour la reconnaissance de l'économie sociale dans la foulée de la Marche du Pain et des roses (1995). Un tel soutien est-il envisageable au Mali ?

La FENASCOM assume la coordination du Cadre d'orientation Unitertra santé-nutrition du Mali. Elle peut s'y concerter avec six autres partenaires parmi lesquels d'importantes organisations du mouvement des femmes : l'Association malienne pour la formation des femmes, l'écologie et le développement (AMFFED) ; le Groupe pivot droit et citoyenneté des femmes (GP/CDF) ; Woiyo Kondeye (Espace d'échanges et d'entraide des femmes) ; et la Coordination des associations et ONG féminines (CAFO) qui coalise plus de 2 000 ONG de femmes à la grandeur du pays. La CAFO est organisée en cinq coalitions dont une pour la santé et le développement social (COSADES) qui travaille à améliorer la participation des structures féminines aux actions de santé et de développement social au Mali. Ce réseau d'ONG développe des leaders, des femmes capables de prendre la parole et de mobiliser leur milieu. Sur des bases locales, les associations membres se rencontrent mensuellement.

Les objectifs du Cadre d'orientation Unitertra santé et nutrition du Mali identifient la participation des femmes à la gestion de la santé communautaire (Lépine, 2007b : 7). La FENASCOM porte cette préoccupation et des progrès ont été réalisés même s'ils sont lents (Lépine 2007b : 20). La participation des femmes aux structures décisionnelles bouscule des éléments forts de la culture traditionnelle et l'on peut penser que les changements vont exiger de la persévérance. Mais les femmes constituent une force sociale majeure sur laquelle les ASACO et la FENASCOM ont tout intérêt à miser.

## **7. Solidarité et réciprocité**

Le partenariat RQIAC-FENASCOM est né dans la mouvance du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS) à l'occasion de la Rencontre de Dakar (Sénégal, novembre 2005) et s'est inspiré des principes de la coopération de proximité entre

organisations de la société civile : partager des expertises au profit mutuel des partenaires dans une perspective de développement solidaire entre le Sud et le Nord. Au terme de deux années de rencontres et d'échanges (mai 2006 – mai 2008) avec le soutien du programme Uniterra du CECI, en quoi ce partenariat vérifie-t-il les prétentions à un apport mutuel de ce type de coopération internationale ?

### **7.1. Les occasions identifiées sur le terrain d'une mutualisation des savoir-faire**

La démarche du RQIIAC avec la FENASCOM d'élaboration d'une stratégie de formation à la vie associative pour les ASACO a été une bonne occasion de partage de savoir-faire. Les missions au Mali ont appliqué des principes d'organisation communautaire dans un contexte culturel radicalement différent. Par exemple, des savoir-faire québécois en éducation populaire ont été mis à contribution pour renforcer la dimension pédagogique des activités de formation à partir des outils et contenus à la fois québécois et maliens. La préoccupation de développer des outils accessibles à des personnes analphabètes et la prise en compte des solidarités traditionnelles dans l'évaluation des situations et des moyens d'action ont permis d'ajuster des propositions de formation qui seront vérifiées sur le terrain au cours des prochains mois. De même, la contribution québécoise a permis d'intégrer la préoccupation d'une évaluation participative à la stratégie de multiplication retenue par la FENASCOM.

Ce partage n'a pas été à sens unique. Toutes les évaluations des missions réalisées jusqu'à maintenant ont confirmé qu'« au contact d'un contexte de travail culturellement différent, les individus et institutions disent être en mesure de mieux saisir leur propre originalité, de confronter leur réalité avec d'autres réalités et façons de faire dans un processus générateur d'innovations » (Proulx et Favreau, 2008 : 11) Si les OC en mission au Mali ont le sentiment d'être catalyseurs et d'y jouer leur rôle d'agents de processus de changement, ils en reviennent avec une expérience concrète de solidarité internationale et une conviction ravivée qu'il faut se mettre au rythme des gens, être à leur école pour analyser un milieu que nous connaissons peu, s'approprier mutuellement et s'ouvrir à une autre culture.

### **7.2. L'approche socio-institutionnelle confrontée aux contraintes du Sud**

Le développement programmé des ASACO et des CSCOM peut contribuer au développement des communautés s'il réussit à favoriser la participation citoyenne dans la mise en œuvre d'une première ligne en santé. L'approche socio-institutionnelle participative vise le développement de la capacité d'agir des collectivités et des communautés dans des contextes institutionnels en privilégiant des modes d'intervention dans lesquels les personnes et les collectivités concernées deviennent davantage sujets qu'objets des programmes (Bourque et Lachapelle, 2007). Les ASACO sont une avenue prometteuse pour renforcer la participation citoyenne.

La FENASCOM constitue un partenaire privilégié de l'État malien, mais aussi des autres acteurs du développement social à l'échelle des communes engagées dans le processus de décentralisation. Si les membres de la FENASCOM réussissent à intégrer effectivement à leur action la promotion de la santé comme le veut leur mission, les ASACO seront à même de jouer un rôle déterminant dans la démocratisation et le développement des collectivités locales. Le projet d'installer des centres communaux de développement communautaire (CCDC) dans le cadre de la mise en œuvre du décret de 2002 sur la décentralisation devrait ouvrir un espace

intéressant de coopération entre les ASACO et les communes. Encore au stade de projet, ces nouvelles institutions pourraient constituer un terrain privilégié d'action pour les femmes et les jeunes. La volonté de la FENASCOM de renforcer la contribution des femmes à la direction des ASACO y trouverait un prolongement intéressant.

**Conclusion : développer une coopération de proximité mutuellement profitable**

La FENASCOM est une organisation importante de la société civile pour le développement social du Mali. La mise en œuvre du protocole de partenariat est de nature à valoriser le rôle et la position de la FENASCOM sur le terrain des politiques sociales au Mali. Le RQIIAC sort, pour sa part, enrichi de son engagement avec la FENASCOM grâce au soutien du programme CECI-Uniterra. Le nombre de personnes intéressées à suivre les activités du comité international est un indicateur que ce partenariat est une occasion de réappropriation de l'expertise spécifique de l'organisation communautaire en CSSS, en même temps qu'il donne une prise non seulement pour réfléchir, mais aussi pour agir le changement social en contexte de mondialisation. Financièrement dépourvu, le RQIIAC offre son expertise en organisation communautaire en souhaitant qu'il facilite « un tant soit peu l'appropriation du système par les communautés » (Diakité et al., 2004 : 39). C'est un engagement modeste et dépendant aussi bien du renouvellement du programme Uniterra que de la coopération des CSSS, mais qui donne jusqu'à maintenant des signes que la coopération de proximité est accessible.

### **Troisième partie**

#### **Réflexion sur l'intervention en organisation communautaire et sur les intervenants**

## **Le développement social en territoire municipal et l'interpellation de l'organisation communautaire <sup>1</sup>**

*Lucie Fréchette et Georges Letarte*

### **Introduction**

Le développement social est un terme que l'on entend autant chez le fonctionnaire, que chez le conseiller municipal, l'infirmière en santé publique, le responsable de la publicité de grandes chaînes commerciales ou l'organisateur communautaire. Sans prendre des significations nécessairement opposées, on peut toutefois faire l'hypothèse que le terme réfère à des représentations souvent différentes chez les uns et les autres. À quoi renvoie le développement social ? Convenons qu'il s'avère un concept extensif dont la définition fluctue selon les contextes et les interlocuteurs. La définition de l'ONU qui sert souvent de base indique que *le* « développement social est une démarche visant à améliorer la capacité des gens à vivre en toute sécurité et à leur permettre de participer pleinement à la société. Le développement social est indissociable de son caractère culturel, écologique, économique, politique et spirituel et ne peut être envisagé dans une perspective uniquement sectorielle ». On constate rapidement que la définition est de portée large. À l'échelle du Québec, le développement social qui a connu un essor conceptuel impulsé par le Forum sur le développement social de 1998 s'exprime depuis longtemps par la mise en œuvre de politiques sociales. À l'échelle des régions et des municipalités, il s'est traduit fortement au cours des ans en contexte de solidarité collective dans la mise sur pied de services de proximité et de participation citoyenne. Il a aussi pénétré en territoire municipal par la voie de politiques dans divers domaines comme le logement, le loisir ou la culture.

Au Québec, même si le développement social est à l'ordre du jour de façon plus évidente aujourd'hui, le code municipal permet depuis longtemps aux municipalités de s'engager dans plusieurs secteurs associés au développement social, dont le loisir, la culture, l'habitation, l'environnement, la santé et d'autres. Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 170 et ses dérivés (2001), un certain nombre de grandes villes doivent élaborer un plan de développement de leur territoire qui tient compte du développement social. Le législateur en a fait une compétence obligatoire sans cependant en définir les produits attendus. Il en va de même chez les MRC dont le plan d'aménagement doit énoncer une vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social. Malgré l'article de loi non contraignant en ce sens, élus ou gestionnaires municipaux croient souvent qu'une politique de développement social est la forme obligatoire pour s'acquitter de cette obligation. D'où les débats sur le croisement entre les politiques ou orientations déjà en cours et la politique ou le plan d'action à élaborer en développement social.

Le présent texte est soutenu par quatre recherches. Une sur les élus et les politiques familiales (Fréchette 2004), une sur la contribution de diverses organisations au développement local (Fréchette, Assogba et Favreau, 2004), une sur le loisir communautaire (Fréchette 2000) et la plus récente sur le développement social municipal et l'interface entre les politiques familiales, de

---

<sup>1</sup> Une partie de ce texte est paru dans *Municipalité et famille*, vol. 5 no 2.

loisir sports et vie communautaire et les politiques de développement social (Letarte, 2007a). Tous ces travaux posent des questions à l'organisation communautaire et l'intervention de développement des communautés locales. Comment expliquer les façons de concevoir le développement social ? La participation des citoyens y est-elle bien campée ? Comment se situe l'organisation communautaire eu égard aux nouveaux rôles des municipalités en développement social ? Les avenues envisagées favorisent-elles l'*empowerment* des communautés locales ? Portent-elles attention aux inégalités sociales ? Nous ne nous engageons pas ici dans la réponse à ses questions, mais dans une réflexion sur le déplacement vers le territoire municipal de l'action en faveur du développement social.

## **1. Parler de développement social à l'échelle municipale**

Dans les municipalités, il n'est pas rare d'entendre parler de développement, qu'il s'agisse de développement local, de développement territorial, de développement économique ou de développement social. Plus précisément, du côté du développement social, on trouve actuellement dans les municipalités plusieurs politiques familiales, des politiques de loisir et vie communautaires, quelques politiques de développement durable ou l'élaboration d'agenda 21, démarche de mise en œuvre d'un plan d'action en développement durable. S'ajoutent depuis peu quelques politiques de développement social. Il n'est pas surprenant de retracer des liens de parenté entre ces politiques et surtout plusieurs croisements entre les actions qui en découlent.

Dans la foulée de la prescription gouvernementale, les villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Gatineau, Sherbrooke, Saguenay, Lévis, Longueuil ainsi que l'Union des municipalités du Québec et le Réseau québécois Villes et villages en santé ont mis en place un dispositif de réflexion et d'échange soutenant la mise en branle des opérations municipales soutenant le développement social. D'autres municipalités ou MRC ont elles aussi amorcé des échanges sur le sujet dans leurs régions respectives. Les municipalités sont donc déjà actives en développement social. Elles ont cependant besoin de systématiser leur approche, de mieux identifier les acquis, les croisements dans ce qui existe actuellement et ce qui a besoin d'être développé. La question de l'interface est donc au cœur du débat.

## **2. Les liens de parenté et les interfaces en développement social**

La question des politiques ou des actions municipales contributives au développement social pourrait être traitée en examinant de près la culture, l'habitation, la santé, le loisir, la famille, la jeunesse, l'emploi et bien d'autres thèmes. À la lumière de quelques recherches, nous avons choisi de l'aborder principalement dans les domaines de la famille et du loisir et en référant brièvement au développement durable. Nous ferons ensuite le lien avec l'organisation communautaire.

Du côté de la famille, lors de l'année internationale de la famille en 1994, les divers paliers de gouvernement ont été appelés à manifester leur engagement envers la famille. Au Québec, encouragées par le Carrefour action municipale et famille (CAMF), plusieurs municipalités ont répondu favorablement en amorçant des démarches pour se doter de politiques familiales. Aujourd'hui, le CAMF regroupe près de 300 municipalités dotées de politiques familiales ou détenant un responsable des questions familiales. Le CAMF a étudié plus de 3 000 mesures tirées des plans d'action de 120 politiques familiales. Ces mesures sont regroupées en 12 grands



thèmes : l'habitation, la santé, le développement communautaire, l'environnement, le loisir et la culture, la promotion et la vie familiale, les services de garde, l'urbanisation, la sécurité, le travail, l'éducation, le transport auquel s'ajoute un treizième thème général ciblant l'administration municipale. Le thème loisir compte le plus grand nombre de mesures (814) contre 553 en sécurité et 419 en environnement.

Pour poursuivre avec quelques référents précis, mentionnons que les centres communautaires de loisirs sont souvent des organisations qui sont mandataires d'une partie du loisir municipal. Le cadre de référence de la Fédération des centres communautaires de loisir (FQCCL comptant 83 CCL), indique que les CCL élaborent des stratégies et actions favorisant le développement social, l'enracinement dans la communauté et le resserrement des liens collectifs, la participation active à la vie sociale et l'exercice actif de la citoyenneté, la création et l'animation d'espaces de délibérations et de vie associative démocratique, l'amélioration du tissu social et des conditions de vie, le renforcement des potentiels individuels et collectifs, les actions ou les interventions contre l'exclusion et contre la pauvreté, la réponse aux nouveaux besoins du milieu, l'innovation dans la recherche de la justice sociale et de l'équité.

Finalement, des travaux gouvernementaux et para gouvernementaux en développement social, se dégage l'idée que celui-ci tend à assurer le bien-être individuel et collectif en soutenant le développement du potentiel des personnes, l'équité, l'entraide et la solidarité, le respect des droits des personnes, la participation citoyenne, le plein exercice démocratique et un parti pris pour l'occupation du territoire et le respect de l'environnement (Letarte 2007b). Dans une entrevue accordée à la revue *Développement social* en 2004 (Morel 2004), le ministre Couillard, à ce moment président du comité ministériel du développement social, associait le développement social aux valeurs d'entraide, de partage et de solidarité. Il évoquait comme composantes du développement social des éléments relatifs à la santé, aux services sociaux, à l'éducation, à l'économie, à l'habitation et à l'action communautaire.

Ce triple coup d'œil rapide dans les services publics municipaux, les loisirs communautaires et chez le gouvernement du Québec laisse déjà anticiper des rapprochements et des recoupements dans l'action locale ou régionale des uns et des autres. Ce que confirme l'observation de l'action au plan local comme en font foi les exemples qui suivent. Ainsi, la politique familiale de Gatineau nomme parmi ses champs d'intervention, le loisir, l'habitation, la sécurité, l'environnement et santé et le transport. L'agenda 21 de Sorel-Tracy, parmi ses 12 orientations, en compte une sur l'habitation, une sur la santé, et d'autres liées à l'environnement et le développement durable. La politique de développement social de Trois-Rivières liste 11 axes d'intervention, dont le logement, l'environnement, la famille, le loisir, la sécurité.

La recherche de Fréchette, Bourque, Lizée et Letarte (Letarte, 2007a) dans 10 municipalités a identifié un recoupement important de champs d'intervention associés aux trois politiques étudiées. Le tableau suivant en témoigne.

### Présence des champs d'intervention dans trois politiques municipales

Politiques municipales	Développement social	Famille	Loisir, sport et vie communautaire
<b>Champs d'intervention</b>			
Conditions et qualité de vie des milieux, habitation et sécurité	x	x	x
Adaptation et accessibilité des services et des activités aux différentes clientèles	x	x	x
Cohésion sociale	x	x	x
Reconnaissance et soutien aux initiatives et organisations du milieu	x	x	x
Soutien à la parentalité	x	x	
Santé	x	x	x
Participation, démocratie et partenariat	x	x	x
Formation et emploi	x		

### 3. Pour une interface profitable

Un peu à la manière d'un kaléidoscope, les mêmes éléments sont disposés selon celui qui l'utilise. Même si l'image est boiteuse, elle donne à penser que le développement social peut être envisagé à partir de lunettes différentes. Le débat se réchauffe quand les uns et les autres entre en duel pour déterminer si une politique ou l'autre est transversale ou sectorielle.

En dépit d'une vision large du développement social, les municipalités subissent une forte pression pour que la politique de développement social se développe en mode sectoriel (Letarte 2007b). L'identité propre des politiques familiales ou de loisir est présentée comme un facteur mobilisant dans la communauté. D'une part, certains croient que le développement social doit faire l'objet d'une politique-cadre ou transversale qui chapeaute les politiques familiales, culturelles, de logement, de loisir. La position se défend, le développement social étant un concept large qui ne peut s'enclencher sans action dans ces divers secteurs. Il est traversé par de grandes valeurs ciblant le bien-être individuel et collectif et la réduction des inégalités sociales. D'autre part, les élus et les comités ayant développé des politiques familiales tiennent aussi le discours de la politique transversale. Sa contribution au développement social ne laisse pas de doutes (Fréchette 2006). La position se défend elle aussi. La famille est une forme de regroupement de personnes et de générations vivant ensemble qu'on ne peut soutenir sans agir dans plusieurs domaines de la vie municipale.

Au-delà de ce débat, l'interface est aussi affaire de processus d'élaboration des politiques et plans d'action, de diversité des approches et d'équité sociale. En effet, elle renvoie à la participation des citoyens dans l'expression des réponses qu'ils jugent appropriées à leurs besoins et intérêts. Encore faut-il que les démarches soutenant la production des politiques municipales contributives au développement social dépassent la consultation réactive à un projet politique et laissent place à une participation active. En second lieu, la diversité des approches paraît appropriée dans le cadre d'une interface marquée par la créativité et la flexibilité. Ainsi, une municipalité déjà dotée de politiques dans le champ du développement social (loisir, famille, culture, logement, etc.) peut ne pas avoir besoin d'une politique de développement social, mais simplement d'un plan de développement social qui prend appui sur les politiques en question. L'inverse peut aussi s'avérer souhaitable dans des municipalités dont les services, qu'ils soient peu ou largement développés, ne s'appuient pas sur des politiques sectorielles contributives au développement social. Elles peuvent élaborer une politique de développement social qui prévoit des champs d'intervention avec des plans d'action spécifique pour les loisirs, la famille, la culture, etc. Certaines municipalités ont ainsi des responsables des questions familiales qui voient à ce que le réflexe famille traverse les divers services municipaux.

L'interface passe finalement par les grands principes sous-jacents à l'élaboration de politiques ou de plans d'action en territoire municipal. Dans le domaine du développement social, ces principes sont un rappel que la finalité des politiques et plans d'action est la qualité de vie à l'échelle individuelle (bien-être des citoyens comme personnes), à l'échelle de groupes dans la municipalité, groupes d'intérêt ou groupe d'identité (soutien aux familles) et à l'échelle territoriale (qualité de vie des quartiers). Le développement social induit aussi un principe d'équité sociale. Les services développés prennent en compte le bien-être collectif en visant la réduction de la précarité et en évitant que se répande de façon universelle le principe de « l'utilisateur payeur » sans égard aux inégalités sociales.

#### **4. Organisation communautaire et développement social**

On ne saurait penser le développement social sans lui associer le travail d'intervention communautaire ou d'organisation communautaire qui est traversé par la lutte contre les inégalités, la participation des citoyens au développement de leur milieu de vie et la collectivisation de l'action en faveur du mieux-être. Les organisateurs communautaires en CSSS ou œuvrant dans des organismes communautaires sont des acteurs clés en la matière. Au moins deux des grandes approches de l'organisation communautaire contribuent spécifiquement à la progression du développement social : le développement local et le développement sociocommunautaire. Le développement local le fait à partir de ses stratégies de développement communautaire, de développement social et de développement économique, comme le précise Comeau (2007). Le développement sociocommunautaire y contribue à partir de son accent sur l'empowerment des communautés, la mise en réseau et le capital social, le développement de services de proximité (Fréchette 2007). L'action de mobilisation des personnes, le soutien à leur qualification, le développement des savoir-faire individuels et des groupes, la mise en place de réseaux d'échange, l'identification collective de besoins et d'intérêts communs à un groupe social ou à une population, l'encouragement de la prise de parole citoyenne, sont des éléments au cœur de la démarche créant des services de proximité et menant au développement social dans une communauté locale.

### **Trois pistes de conclusion**

Si le développement social est désormais bien amorcé en territoire municipal à travers un registre diversifié de champs d'action et de politiques sociales, nos travaux mènent à trois pistes de travail pour mieux arrimer l'organisation communautaire et le développement social municipal.

En premier lieu, nos travaux nous convainquent que la façon de traiter le développement social à l'échelle municipale n'est pas monolithique, elle a avantage à se déployer selon les dynamiques propres à chaque territoire local ou régional. Elle a avantage à prendre en compte les acquis et les interfaces déjà en présence en ce qui concerne les actions et politiques contributives au développement social en territoire municipal.

En second lieu, si le développement social occupe de plus en plus le territoire municipal à travers des politiques et actions hors du traditionnel domaine de la santé et des services sociaux, il apparaît important que le métier d'organisateur communautaire se déploie encore plus en territoire municipal. Il apparaît important qu'il investisse encore plus des champs d'action où il est actuellement moins présent comme l'action municipale en faveur des familles, l'intervention en loisir et le développement durable. Comme le mentionne Robitaille (2008), de nouveaux métiers sociaux et économiques sont en gestation tant à l'échelle locale que régionale. Certains d'entre eux se frottent au développement social. Sans mettre en veilleuse son lien dominant avec le secteur de la santé et des services sociaux, l'organisation communautaire devrait y voir une occasion de revisiter ses terrains d'intervention et d'élargir son rayon d'action.

Finalement, la formation universitaire des intervenants sociaux et socioéconomiques (organiseurs communautaires, travailleurs sociaux, agents de développement rural, agent de développement socioéconomique, etc.) devrait mieux prendre en compte les nouvelles connaissances et les nouvelles compétences requises en lien avec l'évolution des métiers du social. Elle devrait élargir son ouverture aux politiques sociales en offrant aux étudiants un panorama large incluant non seulement les politiques à l'échelle provinciale ou fédérale, mais encore à l'échelle municipale. De plus, il serait avantageux de dépasser la tendance à ne concentrer la formation qu'aux seules politiques régissant ou influençant les actes professionnels associés à chaque secteur d'intervention. L'agent de développement économique, le travailleur social et l'organisateur communautaire détiendraient ainsi un bagage commun plus étendu favorisant la concertation et le partenariat entre eux.

## **Agents de développement économique et agents de développement social : quelle mise en rapport ?**

*Martin Robitaille*

### **Introduction**

En mai 2008, dans le cadre du colloque de l'ACFAS, nous avons présenté les résultats préliminaires d'une recherche sur les liens professionnels existants entre les agents de développement « économique » et ceux du « social ». Ce texte reprend les termes de cette présentation tout en y ajoutant une analyse plus détaillée des résultats des entretiens effectués auprès d'agents œuvrant dans les domaines de l'économie et du social.

Ce travail de recherche se situe dans la suite logique d'une étude faite sur les métiers du développement entre 2003 et 2005 (Robitaille, 2006). Dans cette dernière, nous avons constaté que les liens entre les agents de développement économique et ceux du social se faisaient plus importants qu'auparavant dans plusieurs activités comme la planification, l'animation et la mise en place de projets sur les territoires. Des liens obligés, dans une certaine mesure, par des politiques publiques qui ont misé sur un développement endogène et qui ont transformé les pratiques et les interventions territoriales en créant un meilleur arrimage entre l'économie et le social (Comeau et al., 2001; Lévesque 2002). Ces politiques publiques ont été la source de modifications importantes de l'intervention des organismes de développement au Québec, que ce soit dans le secteur du développement économique (Bélanger, 1995), de l'emploi (Robitaille, 2005), du développement local (Favreau et Lévesque, 1996) ou rural (Jean, 2002).

Plus précisément, les acteurs locaux ont su démontrer au gouvernement, au cours des deux dernières décennies, la nécessité de renforcer les liens entre le social et l'économie afin d'assurer une pérennité du développement du milieu et des régions. De ce fait, les politiques publiques de développement (*Politique de développement social, Politique de développement de l'économie sociale, Politique de la ruralité*) ont permis de cibler ce type d'intervention spécifique en mettant à la disposition des communautés des programmes et des fonds permettant de développer des initiatives. Celle, entre autres, d'économie sociale, soutenue par les CLD, par le RISQ, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, des SADC, des SOLIDE et celui d'un certain nombre de caisses populaires (Comeau et coll., 2001). La tendance actuelle de ces politiques est donc davantage, au renforcement des capacités, à la valorisation du « capital » social et à la « cohésion » sociale, en désignant ces éléments comme vecteurs du développement, et cela, par la création de liens plus étroits entre l'économie et le social, par la mobilisation et la concertation accrue sur le territoire et par la participation de la société civile aux décisions.

Cependant, il faut admettre que la culture organisationnelle des organismes de développement et les pratiques des agents ne reflètent pas toujours cette volonté. En effet, la nature normative des interventions se fait toujours sentir, soit l'application stricte des règles et normes au détriment de l'adaptation et de la souplesse des politiques et programmes. La tendance à compartimenter les interventions économiques et sociales demeure très présente dans les ministères gouvernementaux, mais aussi dans les organisations de développement où les pratiques des agents se limitent trop souvent à l'une ou l'autre de ces sphères d'intervention.

Pourtant, il semble bien que l'explosion des partenariats entre les organismes (publics, privés et associatifs) dans la réalisation de projets sur les territoires a eu un effet levier à cet égard. Aujourd'hui, il est très fréquent de voir des projets de développement du milieu être soutenus financièrement par différents gouvernements (fédéral, provincial, municipal), par l'entreprise privée, par des institutions publiques, etc., obligeant ainsi une collaboration étendue des acteurs dans la planification, la réalisation et l'évaluation de ces projets.

Ces changements ne se sont pas faits sans que cela ne provoque certaines tensions. Des tensions qui se posent d'une part, entre la nature normative de l'action publique et les besoins réels du milieu de même et d'autre part, entre l'exercice strict d'un travail « de fonctionnaire » et le besoin d'autonomisation dans des pratiques des agents de développement dont l'intervention se trouve au cœur de ces projets (Jeannot, 2005).

### **1. Hypothèses de travail**

Nous croyons donc que dans ce nouveau contexte de changement des politiques publiques de développement et dans celui plus difficile de leur mise en place, les pratiques des agents de développement qui œuvrent tant dans la sphère de l'économique que celle du social, s'est transformée considérablement au cours des 10 dernières années. D'une part, parce que ce contexte particulier oblige, dans une certaine mesure, ces derniers à moduler leurs interventions en fonction de nouveaux paramètres comme celui d'une nature moins normative de l'action publique et d'un partenariat plus soutenu entre les organisations de développement (domaines économique et social). D'autre part, parce qu'il tend au développement de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences chez les agents, pour qu'ils puissent répondre aux nouvelles exigences de leur métier. Ainsi, a pu émerger une mixité des pratiques des agents entre des deux secteurs et donc des interventions, somme toute « enrichies » qui permettent un développement plus soutenu des territoires. Pour nous, il apparaît donc de nouveaux savoir-faire collectifs qui sont une combinaison de connaissances, de savoir-faire, de technologies et de réseaux (Le Boterf, 2006) qui permettent d'augmenter la portée des interventions sur le territoire.

Cette hypothèse sous-tend une approche analytique des métiers du développement qui s'ouvrent à certaines dimensions théoriques. D'abord, il est nécessaire de considérer avant tout la nature même des métiers du développement dans ce qu'il a de plus significatif à savoir la place de l'interaction dans la pratique de travail et dans ses réseaux (Dubar, 2000). Ensuite vient la capacité réflexive des agents, dont le travail se construit beaucoup sur des notions d'échange, de collaboration ou de coopération, d'entente implicite et de partage d'information (Argyris et Schön, 2002). La construction de leurs savoirs (Hasendfeld, 1992) et celle de leurs compétences tant individuelles que collectives (Le Boterf, 2006) sont partie intégrante de l'analyse de ces métiers. Enfin, cette recherche considère particulièrement les pratiques de travail des agents ce qui permettra de mieux appréhender *a posteriori* le développement de ces métiers du développement (Jeannot, 2005) et de bien comprendre le processus d'intégration et de développement de ces savoirs dans un contexte d'une interaction avec les partenaires du milieu.

## 2. Méthodologie

S'il y a eu plusieurs recherches touchant les pratiques professionnelles dans le domaine du social, particulièrement celle liée à la profession du social, il n'y en a pratiquement pas eu concernant le travail des agents de développement dans le secteur économique (Robitaille, 2006). Cette recherche en est une exploratoire qui a visé l'étude des liens entre les métiers du développement économique et ceux du développement social, et celle des stratégies de concertation de ces agents sur des projets spécifiques. Du point de vue méthodologique, nous avons effectué 14 entretiens semi-dirigés auprès d'agents de développement économique et social d'organisations locales et régionales dans la région de l'Outaouais (CLSC, ASSS, CRÉO, CLD, CJE, etc.). Ces personnes ont été sélectionnées sur la base de projets spécifiques de développement regroupant ces deux partenariats (par exemple, Épicerie coopérative, Centre culturel, Forum sur la santé, Marché public, Transport collectif, etc.) ainsi que leur présence tant dans le milieu urbain que rural. Ces entretiens d'une durée moyenne de 90 minutes ont porté sur des thèmes couvrant : le projet et ses retombées, sur l'engagement de l'agent dans ce projet, sur les partenariats (économique et social), sur ses pratiques de travail (forces, défis, changements, etc.) et sur l'avenir de leur métier.

## 3. Les métiers du développement : de quoi parle-t-on?

Il faut d'abord considérer le fait que l'on ne possède actuellement qu'une image « floue » des métiers du développement : qualitativement et quantitativement. Certes, des politiques publiques de développement local au Québec qui ont donné lieu à la création de nouvelles organisations et ont permis la création de centaines de postes d'agents de développement. Cependant, il ne s'agit là que d'une partie d'une réalité beaucoup plus complexe qui mériterait une recherche exhaustive, car sous l'appellation générique « agent de développement » se retrouvent une multitude d'appellations différentes (agent de développement : social, communautaire, économique, socioéconomique, rural, environnemental, touristique, etc.) dans autant d'organisations publiques ou associatives et cela tant dans le secteur économique que celui du social.

C'est pourquoi nous préférons parler de « métiers du développement » que des « agents de développement » ou même de professionnels du développement. Précisons cependant que, comme Le Boterf (2006) le conçoit, nous croyons qu'il n'existe pas de professionnels sans métiers de référence, mais que du coup, il existe bien une tendance à la professionnalisation de ces métiers du fait de savoir-faire et de savoir-être particulier et de compétences certaines.

Dans notre recherche précédente (Robitaille 2006), nous avons identifié les éléments clés à la base de ces savoirs. D'abord l'existence de savoir-faire liés à des compétences globales pour le développement territorial comme une identité en construction, une éthique forte et une expérience considérable dans le domaine. Ensuite, un savoir-être lié à des capacités d'initiative, de jugement et de mobilisation des ressources. De plus, nous avons relevé quatre compétences génériques au centre des pratiques de ces métiers :

- 1) l'analyse, soit la capacité de produire des connaissances sur le territoire, d'en dégager les opportunités et de proposer de nouvelles perspectives : faire émerger la connaissance sur le territoire ; poser un diagnostic (analyser les forces et les faiblesses) ; anticiper le développement (opportunités, priorités, actions) ; évaluer les retombées des politiques et des actions entreprises par les décideurs ; et communiquer les résultats ;

- 2) l'animation, soit la capacité de l'agent à créer les conditions favorables à la participation citoyenne sur le territoire : mobiliser la population ; faire participer les citoyens ; construire les maillages entre les organisations ; et gérer les conflits ;
- 3) l'expertise technique, soit la qualification et les compétences spécifiques permettant de gérer les outils de développement du territoire : conception et gestion de projets issus de la collectivité ; travailler à la mise en place et au suivi des projets ; associer des expertises et des compétences ; et promouvoir le territoire et ses projets ;
- 4) l'accompagnement, soit le soutien à donner l'ensemble des informations et des aides propices à la prise de décision : créer les interfaces nécessaires (comités, conseils, etc.) ; coordonner le travail des divers comités ; conseiller et proposer (participants, élus, etc.) ; et concerter les acteurs du milieu.

Sur la base de ces connaissances sur les métiers du développement, nous avons voulu mieux connaître les pratiques des agents sous l'angle de la mise en rapport, au sein de projets spécifiques, du social et de l'économique sur les territoires. Nous vous présentons les premiers résultats de cette recherche.

#### **4. Résultats préliminaires**

À la lumière de 14 entrevues réalisées, nous désirons faire ressortir quelques constats et éléments caractéristiques nous apparaissant au centre du travail conjoint des métiers du social et de l'économique.

##### **4.1 Le rural et l'urbain**

Cette étude confirme qu'il existe bien une forte distinction entre les pratiques des agents provenant du milieu rural et ceux du milieu urbain. Certes, en dépit du vaste territoire rural que les agents ont à couvrir, le nombre restreint d'organisations de développement (social et économique) et la proximité de leurs interventions font en sorte que les agents se connaissent, se côtoient et travaillent régulièrement ensemble. L'approche par projet est depuis longtemps privilégiée et il n'est pas rare de voir des agents des deux secteurs travailler ensemble sur un même projet et d'y partager expertise, ressources financières et humaines. Plus encore, les ressources restreintes obligeant, dans les projets ruraux étudiés, les pratiques de l'agent tendent, dans bien des cas, à fusionner les deux types d'interventions pour n'en faire qu'une seule.

« (...) les liens entre les agents de développement social et économique, moi mon titre c'est agent de développement culturel. Je dirai que c'est un peu une fusion des deux. Parce qu'en fait j'ai des interventions purement économiques auprès d'entrepreneurs, je les aide à monter des plans d'affaires, je peux les aider à monter un dossier pour avoir un financement. J'interviens aussi auprès des municipalités, auprès des organismes pour les aider à se structurer ou à avoir du financement. Sinon mon travail à la table de concertation, c'est difficile pour moi de dire que c'est économique ou social, c'est les deux. Mes tâches ne sont pas spécialisées en économique ou en social. Ceci est assez particulier pour les CLD en milieu rural, je pense qu'on est plusieurs CLD à avoir connu cette évolution ».  
(Agent économique)



« Ma perception du lien entre l'économique et le social n'a pas changé. Tu vois, c'est quand même un petit milieu, comme je disais tantôt. Tout le monde se connaît. Une grosse partie de l'économique ici est faite par le social, que ce soit par les organismes sans buts lucratifs et tout ça, et c'est reconnu, alors les deux travaillent bien ensemble et collaborent bien aussi. Il n'y a personne ici qui dit que c'est social ça et alors on ne touche pas à ça. Non, si les projets ont de l'allure qu'ils viennent du social ou de l'économique ils vont le regarder. Si ça exige du social de monter les projets qui ont de l'allure, ils vont le monter. C'est sûr que l'économique, ça exige une certaine rigueur, mais c'est là de plus en plus dans le domaine social; tu n'as plus le choix vraiment aujourd'hui de faire le pont. »  
(Agent social)

Cette réalité des pratiques en milieu rural semble bien confirmer que non seulement on préconise l'approche de développement local, soit la prise en charge des collectivités, mais on semble la vivre dans les pratiques de développement. Les observations faites dans les trois territoires ruraux couverts par l'étude confirment cette tendance.

En milieu urbain, le lien entre le secteur du social et celui de l'économique se fait de manière différente. En effet, les pratiques des agents se concentrent davantage dans la mise en place de réseaux d'échanges d'information et d'expertises avec des partenaires. Le nombre important d'organisations présentes dans le milieu et les mandats souvent précis de ces dernières semblent au centre de forme d'organisation du travail.

« On maîtrise plusieurs habiletés, mais la première, je dirais que c'est une habileté de « réseauter », de concerter, d'amener les gens à travailler en concertation; deuxièmement de s'effacer, on est souvent des travailleuses de l'ombre, l'important c'est que le projet fonctionne. En travaillant ensemble où chacun apporte des expertises et des réseaux variés, on s'enrichit en se côtoyant. En côtoyant les gens de la coopération, les autres acteurs de la communauté, des groupes communautaires, parce que ce sont eux qui sont les pères et mères de l'économie sociale, de toute cette tierce économie qu'on connaît. » (Agent économique)

« Le CLSC s'implique dans la mesure de son mandat. Le volet économique au CLSC on n'a personne et ce n'est pas en étant fusionné que ça va s'améliorer. Nous on fait plus un travail dans le social et le communautaire. S'il y a des projets d'économie sociale qui rejoint notre mission, chaque demande est étudiée, analysée. » (Agent social)

#### **4.2 Modulation des interventions dans les métiers du développement**

Le second constat est au cœur de la pratique des agents rencontrés dans les deux secteurs confondus et il s'agit de l'autonomie au travail. Une caractéristique certes, mais surtout un besoin fondamental qui permet de sortir du normatif et de centrer l'intervention autour du projet.

« Jusqu'ici, ma marge de manœuvre a été très grande. J'ai pu m'impliquer dans la limite de mon code d'éthique. Il y a certaine chose où je me ne suis pas impliqué (...) quand ça touche le côté politique c'est clair que moi j'ai une limite. (...) Par contre, je suis impliqué dans le CA [du projet] parce qu'au début c'était une décision qu'on avait prise, les gens impliqués, et c'était pour assumer une certaine continuité parce que si c'est tout des nouvelles personnes on va perdre beaucoup de temps, tandis que si c'est des gens déjà impliqués on risque d'avoir une continuité et au fur et à mesure on changera les membres du CA ». (Agent social)

Dans plusieurs cas, le travail conjoint des agents sur les projets semble être au centre d'une préoccupation qui se résumerait au partage de la vision, des objectifs et des finalités et cela au-delà des mandats respectifs des organismes qu'ils représentent.

« C'est qu'on est une gang, on est un groupe, et, si le groupe partage la vision et la mission qu'on se donne au niveau de l'entreprise, bien ça c'est la somme de nos expertises et de nos expériences qui viennent compter et c'est là qu'on trouve plus de facilité et d'ancrage des projets. Donc, je pense que ce groupe-là est un bel exemple de complémentarité. On a aussi des plus vieux dans le groupe, des gens d'affaires qui ont de l'expertise en commerce de détail depuis des années; ils sont des commerçants dans l'artère où le projet veut s'établir donc eux connaissent le pouls du milieu et sont là depuis 20-30 ans alors, ils savent comment ça marche, le commerce sur ces artères là » (Agent secteur économique)

« Dans chacune des collaborations, il y en a toujours un peu qui vont faire état de leurs contingences organisationnelles, etc. (...) Ce qui en fin de compte transcendait les décisions finales, parce que t'as beau avoir des bonnes relations avec tes collègues bailleurs de fonds, j'étais ami avec tous ces gens-là (...) ce qui transcende cela c'est ta capacité effective d'intervenir dans un projet. Ce qui vient aussi, en fin de compte c'est l'objectif final du projet. Je te dirais que, dans la pyramide, c'est l'objectif de sauver les 70 jobs donc d'avoir un impact socio-économique important. » (Agent secteur économique)

Au centre de ces projets qui amalgament l'économique et le social, les agents rencontrés en soulignent les forces tant pour le projet en soi que leurs propres pratiques de travail. Une de ces forces touche l'expertise. D'une part, la capacité de ces projets à cumuler les expertises sur les deux plans, mais d'autre part, la capacité des agents à les trouver dans le milieu. Ces dernières sont donc mises à la disposition des promoteurs du projet qui ne sont en aucun temps en être dépossédés par les experts. En prime, comme le mentionnait un agent : « J'y trouve mon compte parce que j'augmente ma propre expertise dans le domaine économique qui n'est pas mon point fort ».

Le travail conjoint sur ce genre de projet permet aussi de se concentrer sur le partage d'une vision commune du projet sur laquelle doit s'établir le partenariat. Ce dernier nécessite, dans ces métiers, une bonne direction et un accompagnement continu ainsi qu'une adaptation et des concessions organisationnelles et professionnelles qui demeurent des conditions essentielles à la réussite de ce type de projet.

### 4.3 Le social et l'économique ou la rencontre de deux solitudes

Un des grands problèmes mentionnés par les personnes rencontrées demeure le peu connaissances des pratiques de développement économique du côté des métiers du social et des pratiques du social par les métiers de l'économique. Il ne s'agit pas ici seulement de consciences sociales ou économiques de la part des agents, mais bien de culture d'apprentissage différente et de connaissances techniques et pratiques sur les modes d'intervention dans ces deux sphères d'activité. Le manque de formation à ce niveau est remarqué et souvent déterminant.

« Les CLD ont beaucoup contribué à démystifier les différences entre l'économique et le social et ça a contribué à rapprocher les deux univers. Mais encore là, il faut se demander qui forme les agents de développement économique et qui forme les agents de développement social. C'est la question qu'il faut se poser là-dedans. C'est quoi leur parcours ? Je me suis aperçu que c'est très varié parmi les agents de développement social, mais plus rigide parmi les agents de développement économique qui sont souvent comptables, administration, finance et gestion de projet. Il y a des côtés plus techniques en démarrage d'entreprises. En développement social c'est plus ouvert ; quelqu'un avec un bac en sciences sociales va se débrouiller parce qu'il y a moins de procédures techniques à apprendre. À l'université, il n'y a pas de bac en développement autant social qu'économique ; à mon avis, on devrait faire les deux en même temps. » (Agent secteur social)

Au-delà de cet aspect des savoirs et des compétences différenciés, il demeure que dans bien des cas, les cultures organisationnelles sont très différentes entre les organismes partenaires. Une culture qui, à l'image des ministères du gouvernement du Québec en région, a tendance à compartimenter les interventions de par leur nature sociale, économique, éducative, culturelle, etc. D'abord, en matière de mode de gestion il faudrait que les organisations donnent un appui plus grand à des projets de nature hybride liant le social et l'économique et qui ouvrent sur une mixité des pratiques des agents.

« Lien entre l'économique et le social, ça dépend des organismes. Il y a des organismes comme le CLD [d'ici] qui ont une approche qui sépare l'économique du social. La collaboration entre les deux ne se fait pas aussi facilement qu'on le croirait. (...) C'est plus facile pour une personne qui vient de la perspective sociale de s'ouvrir à l'économique que l'inverse. Un économiste est surtout intéressé à l'offre et la demande, le reste il ne s'en soucie pas. C'est capital, profit, dépenses. C'est une logique marketing, faisabilité, très comptable de la chose. C'est une culture imbriquée qui est difficile à changer. Ça change tranquillement dans le milieu, mais inversement on voit les domaines sociaux qui voient qu'il y a peut-être une tendance vers l'interdisciplinarité qui se protège aussi; par exemple au CLSC si tu es organisateur communautaire tu seras obligé de faire partie de l'ordre des travailleurs sociaux ce qui veut dire que si tu veux faire de l'économique tu ne pourras pas parce que tu es travailleur social. Il y a encore des perceptions corporatives. » (Agent secteur social)

Mais aussi dans le mode de décisions par plus de souplesse dans la conception et l'application des mandats des organismes de développement.

« Moi j'aimerais ça que les organisations qui sont très pointilleuses et chatouilleuses s'ouvrent un peu. Quand le CLD te dit qu'une coopérative de solidarité ce n'est pas une entreprise d'économie sociale, tu sais : tu pars de loin. Alors, c'est tout ça qu'il faut défendre, qu'il faut justifier, qu'il faut expliquer et répéter, répéter, répéter, à un moment donné tu viens que tu ne sais plus comment lui expliquer ». (Agent secteur social)

#### **4.4 Conditions d'un meilleur arrimage entre l'économique et le social**

Comme premières conditions pour permettre l'arrimage entre l'économique et le social, dans les projets de développement, il faut considérer le partage d'objectifs communs entre les partenaires. En clair, cela se concentre sur la capacité des partenaires de mettre au même niveau l'impact social et économique d'un projet. Donc, d'aller au-delà des contingences corporatives, de la concurrence entre organismes et des préjugés organisationnels. À titre d'exemple, dans un projet les impératifs liés aux emplois à sauver ont pris le dessus sur les actifs du projet en difficulté et dans un autre, la considération des impacts sociaux du projet a joué beaucoup, et cela, en augmentant les risques sur sa faisabilité et de sa viabilité financière.

Le soutien de ces organisations de développement envers l'agent est fondamental et se calcule non seulement en ressources, mais aussi en matière d'autonomie au travail qui doit être suffisante pour créer l'espace d'émulation nécessaire à la prise en compte des aspects sociaux et économiques du projet.

Les agents ont aussi un rôle central dans cet arrimage. À ce titre, on relèvera une indispensable ouverture d'esprit des agents au centre du processus partenarial du projet. Une obligation d'aller au-delà des contingences organisationnelles et des prescriptions de l'action publique traditionnelle. Enfin, le « réseautage » qui relève beaucoup des capacités d'intervention et des relations interpersonnelles entre les agents intervenants dans les projets de cette nature compte pour beaucoup.

Enfin, la vision et la place des élus dans la gestion des interventions (pouvoirs de dépenser) à ce niveau semblent être un défi d'importance. Certes, lors de l'allocation des ressources financières, mais aussi au niveau de la prise en compte de l'importance de l'économie sociale comme vectrice du développement de l'économie locale.

« Depuis la première politique de la ruralité [sur notre territoire] il y a des projets qui sont soutenus chaque année. L'argent va arriver et on le sait, que ce sont ces projets-là qui vont être soutenus parce que les politiques et les acteurs influents veulent que ça soit ces projets-là qui soient soutenus. C'est vraiment dommage parce qu'il y a tellement d'autres beaux projets qui pourraient voir le jour. 75 % de ce qu'on reçoit, on sait déjà où ça va aller. » (Agent du secteur économique)

Les métiers du développement semblent donc être au centre d'une dynamique de pouvoir qu'ils appréhendent, mais sur laquelle ils désireraient intervenir ou à tout le moins influencer la finalité.

## **Conclusion**

Il semble bien que la mise en rapport des métiers du développement dans le domaine du social et de l'économique porte ses fruits. D'abord sous l'angle interactif par un travail important de mise en réseau d'acteurs et d'expertises qui ont des champs d'intérêt diversifiés et des objectifs parfois contradictoires, les métiers du développement contribuent à rapprocher les interventions sociales et économiques sur le territoire. Ensuite par le biais de leurs capacités réflexives qui permettent de mettre à profit une collaboration et une coopération entre partenaires basée sur une vision commune du développement local, les métiers du développement rendent plus concrète les capacités d'innovation que représente des projets qui reposent sur la mixité des partenariats entre l'économique et le social.

Cette mise en rapport sert aussi les agents, car elle leur permet de poursuivre la construction de leur savoir, de développer des compétences multiples (animation, structuration et suivi des actions, compétences organisationnelles, approche consensuelle, leadership, etc.) tout en ouvrant leurs pratiques sur un champ d'expertises diversifiées.

## **Organisation communautaire et économie solidaire : mise en perspective d'une pratique en travail social**

*Yvan Comeau*

### **Introduction**

Dans ce texte, nous proposons une réflexion correspondant à la forme d'un essai, et ce, sur deux thèmes : 1) l'importance relative de l'économie solidaire en organisation communautaire au cours des 15 dernières années ; 2) les défis, les questions, les hypothèses et les pistes de recherche pour que l'organisation communautaire contribue à l'économie solidaire dans les prochaines années, à partir des phénomènes qui l'influencent. Les réponses à ces questions s'inspirent des résultats d'une recherche réalisée par une équipe et portant sur l'organisation communautaire au Québec (Comeau et al., 2008).

### **1. Cadre d'analyse**

Il convient de définir les principaux termes de notre réflexion en débutant par celui de l'organisation communautaire. Un très grand nombre de volumes, surtout américains, en donnent une définition. En voici une québécoise inspirée de Lachapelle (2003) : l'organisation communautaire représente un travail salarié d'intervention orientée vers la solidarité et la participation sociale, au moyen de pratiques démocratiques avec un groupe de personnes, une association ou une collectivité de type territorial, identitaire ou d'intérêt. L'intervention suit un processus par lequel le groupe, l'association ou la collectivité identifie des problèmes, mobilise des ressources et développe une action collective pour y répondre. Bien que les personnes qui la pratiquent ne soient pas toutes formées en travail social, l'organisation communautaire s'inscrit dans la tradition du travail social et représente une méthode d'intervention aux côtés de l'intervention individuelle (*casework*) et de l'intervention de groupe. On retrouve, en effet, ses premières formes de systématisation par des théoriciens proches du travail social, et ce, dès 1937, avec une présentation sur ses processus et ses domaines d'application à la conférence nationale du service social américain (Médard, 1969 : 214 ; Doré, 1985 : 212). Pratiquée depuis des dizaines d'années sur tous les continents, l'organisation communautaire a fait ses preuves. Elle constitue un apport indéniable pour le développement des communautés et de la société civile. De fait, une recension des recherches évaluatives portant sur l'organisation communautaire montre que celle-ci contribue au développement d'associations de différentes natures ayant pour mission le mieux-être des collectivités (Ohmer et Korr, 2006).

Attardons-nous maintenant à l'économie solidaire. À un premier niveau, elle désigne des organisations ayant le plus souvent le statut juridique de coopérative ou d'organisation à but non lucratif, dirigée de façon démocratique par une association de personnes inspirées des valeurs de justice et d'équité qui les amènent à redistribuer les surplus sous forme d'amélioration des biens ou des services et des conditions de leur production. À un deuxième niveau, il s'agit d'un modèle de développement ou à tout le moins, d'une composante d'un modèle de développement : mettre du social dans l'économie (la solidarité) et mettre l'économie au service du social (la redistribution). Ce modèle opte pour une stratégie de développement dans l'espace proche (le local), une perspective globale du développement et la conduite du développement par la

population elle-même. Ce modèle de développement favorise le type d'organisation dont nous avons parlé. La réalisation de l'économie solidaire n'est pas acquise ; elle doit être gagnée, il faut travailler pour la construire, il faut lutter pour la développer.

Notre propos s'appuie sur des informations tirées d'une recherche (Comeau et al., 2008) permettant notamment d'apprécier la place de l'économie solidaire en organisation communautaire. Sans faire ici un long exposé de cette recherche, mentionnons que sur le plan théorique, elle examine comment prennent formes les pratiques des organisateurs et organisatrices communautaires du Québec, à partir de différentes notions telles que :

- 1) les modèles d'intervention. Une proposition bien connue est celle de l'américain Jack Rothman (1970), actualisé pour le Québec par Bourque et al. (2008) <sup>1</sup> ;
- 2) les cinq zones de compétences selon Mizrahi et Rosenthal (1998) (action politique, communication-administration, développement-planification, formation-éducation et mobilisation de ressources) qui déclinent, au global, 48 compétences ;
- 3) la nomenclature des fonctions en organisation communautaire, d'après O'Donnell (1995) : aide à la conception stratégique, organisation d'assemblées, appui à une instance décisionnelle, mise en place de coalitions, etc. ;
- 4) les types de groupes de tâches, 11 types d'après Toseland et Rivas (2005) : équipes interdisciplinaires ou multidisciplinaires, comités, bureaux de direction, coalitions, etc.

Bien d'autres aspects sont examinés dans la recherche : les caractéristiques sociales des organisateurs communautaires, les domaines de leurs interventions, les caractéristiques des organisations qui les embauchent, leur satisfaction au travail, leurs schèmes d'interprétation, leurs valeurs, etc.

Sur le plan méthodologique, la recherche de Comeau et al. (2008) procède à une double comparaison. La première comparaison concerne, pour l'ensemble du Québec, la cohorte des organisateurs communautaires des CLSC de 1988 avec celle de 2004. La cohorte de 1988 avait été examinée par Hurtubise et ses collaborateurs (1989) à partir d'un questionnaire détaillé. En reprenant une bonne partie des questions répondues en 1988 par 250 personnes, l'équipe a recueilli les réponses à ces mêmes questions auprès de 211 personnes. La deuxième comparaison concerne en 2004 les organisateurs communautaires des CLSC et ceux du réseau communautaire. Il devient possible de comparer les pratiques de ces personnes chez 211 répondants du réseau public et 189 personnes du réseau communautaire <sup>2</sup>. Les analyses statistiques réalisées démontrent que les échantillons sont représentatifs de l'ensemble des répondants potentiels.

---

<sup>1</sup> Dans leur ouvrage, Bourque et ses collaborateurs (2008) identifient quatre modèles d'intervention en organisation communautaire : 1) le développement local (intervention socio-économique) ; 2) l'action sociale (intervention sociopolitique) ; 3) le planning social (intervention socio-institutionnelle) ; et 4) l'intervention sociocommunautaire.

<sup>2</sup> Dans ce cas-ci, il s'agit des organisateurs communautaires du réseau communautaire dans trois régions du Québec : Québec, Chaudière-Appalaches et Sherbrooke. Ce choix a été fait pour des raisons de faisabilité, compte tenu des ressources disponibles. Une vérification sur la possibilité de biais induits par ce choix a été faite, en comparant plusieurs caractéristiques des organisateurs communautaires des CLSC de ces trois régions avec ceux de l'ensemble du Québec.

## 2. La place de l'économie solidaire en organisation communautaire ces dernières années

Le constat général que l'on peut faire sur la place de l'économie solidaire en organisation communautaire est le suivant : jusqu'en 2004, du moins, elle est devenue de plus en plus présente depuis les 15 années précédant cette date. Plusieurs faits vérifiés permettent d'établir cette constatation.

Du côté des organisateurs communautaires des CLSC du Québec, plusieurs indices confirment que l'économie solidaire occupe en 2004 davantage de place dans leur pratique qu'en 1988. Les données statistiques montrent que les interventions réalisées dans le domaine socio-économique sont plus nombreuses en 2004 qu'en 1988. Les répondants font état d'un plus grand nombre de projets associés au développement local, au développement régional et à la promotion économique. Par ailleurs, malgré la diminution relative du nombre de projets d'intervention de nature sociosanitaire (par exemple, le maintien à domicile, la santé au travail et la qualité de l'environnement), il n'en demeure pas moins que ces projets occupent une partie importante de l'organisation communautaire pratiquée en 2004 par ces organisateurs communautaires. Enfin, on remarque une baisse du nombre de projets dans le domaine socioculturel : les répondants ont associé relativement moins de projets aux catégories proposées qui étaient notamment l'éducation populaire et les informations communautaires.

D'autres observations vont dans le même sens. Sur le plan des courants d'idées privilégiés par les organisateurs communautaires des CLSC, la concertation du milieu exerce une plus grande attraction en 2004 qu'en 1988, au détriment de la conscientisation, de la prise en charge du milieu et de l'autogestion qui obtiennent moins d'adhésion. L'importance accrue de la concertation du milieu en tant que courant d'idées semble révéler une pratique d'organisation communautaire misant davantage sur la consultation, la mise en commun de ressources et l'action convergeant vers des objectifs communs que l'on retrouve dans les modèles du développement local et du planning social de Rothman (1970). Enfin, on observe un recul significatif d'une valeur, celle de la « combativité ».

Au cours des années 1990 sont apparues de nouvelles organisations où il se fait de l'intervention en faveur du développement de l'économie solidaire. On pense ici aux CLD et aux CRÉ<sup>1</sup> qui se sont ajoutés aux CDR, aux SADC, aux CDÉC, aux caisses d'économie et aux organismes de crédit communautaire. On peut douter que l'organisation communautaire, dans la perspective du travail social, représente une référence professionnelle et disciplinaire importante dans ces nouvelles organisations. En effet, les répondants qui identifient en tout ou en partie leur pratique à une définition usuelle de l'organisation communautaire, ne représente que 7 % des répondants appartenant à ces organisations (Comeau et al., 2008), même lorsqu'on y ajoute les regroupements syndicaux et les organismes diocésains.

---

<sup>1</sup> Les CLD sont apparus avec l'adoption, en 1997, de la *Loi sur le ministère des Régions* (projet de loi 171) qui crée, outre le ministère des Régions, ces organismes voués au développement local. Pour leur part, les CRÉ voient le jour avec l'adoption du projet de loi 34 « Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Devenu loi en avril 2004, ce projet a conduit notamment à la création des Conférences régionales des élus en remplacement des conseils régionaux de développement.



Le réseau communautaire constitue, pour sa part, un secteur d'emploi important pour les organisateurs et organisatrices communautaires tels qu'on les envisage dans cette présentation. Pour les régions de Québec, de Chaudières-Appalaches et Sherbrooke, on a dénombré 408 personnes travaillant dans les organismes communautaires et dans groupes populaires, et associant leur travail, en tout ou en partie, à la définition proposée de l'organisation communautaire. En extrapolant à l'ensemble du Québec sur la base du critère de la démographie (la population en 2006 établie par l'Institut de la statistique du Québec), on compterait 2 267 salariés du réseau communautaire qui pratiquent l'organisation communautaire. Nous n'avons pas de données permettant de comparer la situation de l'organisation communautaire actuelle et celle d'il y a 15 ans dans le réseau communautaire, comme nous avons pu le faire précédemment pour les CLSC. Ce que l'on sait, cependant, c'est que les interventions de ces personnes se situent dans les domaines socio-culturel (éducation populaire) et socio-sanitaire qui devancent, pour ainsi dire, le domaine socio-économique que l'on associe au développement de l'économie solidaire. De plus, ce sont les conceptions de l'organisation communautaire orientée vers l'organisation de services et l'animation de groupes qui dominent. Les organisateurs communautaires y font plus souvent que leurs homologues des CLSC, une variété de tâches qui ne relèvent pas, à proprement parler, de l'organisation communautaire. Ils font davantage d'intervention psychosociale, de la gestion financière et de la gestion de personnel, entre autres choses. Il faut savoir que ce sont des très petites organisations et que les organisateurs communautaires qui portent le plus souvent le titre de coordonnateur, de permanent ou autre, sont appelés à faire un peu de tout.

### **3. Les défis pour que l'économie solidaire ait une place significative en organisation communautaire**

La recherche a identifié plusieurs phénomènes ayant une forte influence sur l'organisation communautaire. Nous nous arrêtons ici à certains phénomènes dont l'étude a démontré qu'ils ont une influence certaine sur l'organisation communautaire : la conjoncture économique, les mouvements sociaux, les politiques et les programmes publics, la formation et l'existence d'une communauté de pratiques. Chacun de ces phénomènes fait ici l'objet d'une réflexion en termes d'hypothèses pour la place de l'économie solidaire en organisation communautaire.

#### **3.1. La conjoncture économique**

Si l'économie solidaire a pris autant d'importance en organisation communautaire, du moins dans le réseau public, c'est parce que les communautés rencontraient des difficultés sociales et économiques. Ne dit-on pas, depuis longtemps, que la coopération est fille de la nécessité (Antoni, 1970). Au contraire, dans une conjoncture économique de croissance, comme c'était le cas du moins jusqu'à la crise financière des derniers mois, les besoins d'emploi et de services sont moins criants, sauf dans les localités en dévitalisation.

Il y a également d'autres aspects de la conjoncture plutôt imprévisibles et auxquels on peut être attentif. Les questions de l'énergie, de la santé, de l'alimentation et du lien social risquent de devenir sensibles au cours des prochaines années, sans oublier celles de la pauvreté et des inégalités qui restent actuelles depuis les 20 dernières années, comme le montrent les statistiques.

### **3.2. Les mouvements sociaux**

Les organisateurs et organisatrices communautaires sont généralement assez près, pour ne pas dire « avec » les mouvements sociaux, et il s’y manifeste une interinfluence. Les organisateurs et organisatrices communautaires ainsi que les participants à l’action collective coconstruisent et co-produisent l’intervention. L’action des mouvements sociaux comporte une part de volontarisme : chaque mouvement social porte des projets pour la société dans un champ d’action historique Touraine (1993) (l’environnement, le travail, la condition des femmes...). En ce sens, la réflexivité suscite des projets qui motivent à leur tour, en partie, les actions des mouvements sociaux.

Les mouvements sociaux sont également réactifs et influencés par la conjoncture économique. Sur la place de plus en plus importante occupée par certaines idées comme la concertation du milieu et le développement local, on retrouve au moins deux points de vue sur cette transition qui est vérifiée, rappelons-le jusqu’en 2004. Un premier point de vue est à l’effet que le néolibéralisme ambiant a incité les organisateurs communautaires à rentrer dans le rang et ainsi être mieux intégrés dans leur établissement et dans leur milieu, avec des partenaires moins revendicateurs. La droite exercerait une influence de plus en plus marquée ; mieux organisée et installée au pouvoir à Ottawa et à Québec, même s’il s’agit de gouvernements minoritaires, elle réussirait à disséminer ses idées plus efficacement que dans les années 1990.

Un deuxième point de vue soutient qu’à l’instar d’autres acteurs et d’une partie des mouvements sociaux, les organisateurs communautaires ont connu, dans les années 1990, des mutations idéologiques. Le contexte économique des années 1990 a été marqué par des difficultés économiques majeures qui ont touché des quartiers et des régions entières. La revendication rencontrait des limites, parce qu’il s’agissait davantage, dans bien des cas, de rebâtir une économie locale et le tissu social. Ce contexte a favorisé les initiatives visant la revitalisation, et a impliqué une diversité d’acteurs, incluant une partie des mouvements sociaux, dans des actions de développement local (Bélanger et Lévesque, 1992 ; Comeau et al., 2001). L’implication des organisateurs communautaires dans ce type de démarche se traduit par des approches orientées vers la concertation et l’application d’une stratégie consensuelle.

Selon notre interprétation, dans les années 1990, l’économie solidaire a été investie par les mouvements sociaux, parce que la conjoncture économique était défavorable et l’action collective ne pouvait donner des résultats que sur le registre de la concertation tout particulièrement avec les instances politiques, sur un territoire donné. Or, lorsque la conjoncture devient favorable, le registre d’action change : on risque de revendiquer davantage, parce qu’il y a quelque chose à gagner.

### **3.3 Les politiques et les programmes publics**

Des programmes ont été profitables à l’économie solidaire en tant que domaine d’intervention, on l’a vu précédemment. À ce titre, on pourrait mentionner les mesures émanant du Sommet sur l’économie et l’emploi. On pourrait également ajouter la reconfiguration du système public de santé et de services sociaux amorcée depuis 2003 et initiée par Philippe Couillard. Dans ce cas-ci, l’économie solidaire risque de s’éloigner de l’organisation communautaire pratiquée dans le réseau public. Plusieurs craignent que l’organisation communautaire se transforme en administration sociale (intégration de la population à des initiatives prises par les technocrates, ou

encore, tâches se limitant pratiquement à la gestion dans le communautaire). En effet, l'enquête révèle que les organisateurs communautaires anticipent des impacts prononcés dans la mise en œuvre de la réforme Couillard : 85,0 % des organisateurs communautaires du réseau public jugent que les impacts varieront de « moyens » à « très forts ». À une question ouverte sur le principal changement anticipé, ce sont surtout des appréhensions qui sont évoquées. Celles-ci concernent la réduction de l'autonomie de l'organisation communautaire et des organismes communautaires, la réorientation forcée de l'intervention, la marginalisation de l'action communautaire, la réduction du financement des organismes communautaires, la dégradation des rapports entre les réseaux public et communautaire, et la préséance du modèle curatif et médical sur le préventif et le communautaire. Si les organisateurs communautaires des CLSC avaient pu tirer leur épingle du jeu jusqu'en 2003, comme le montrent de façon générale les résultats de la recherche, l'avenir paraît plus inquiétant en 2004 pour l'organisation communautaire dans le réseau public.

La recherche a pu démontrer que les politiques publiques ont des effets sur la mission des organisations qui embauchent les organisateurs et organisatrices communautaires. Si l'économie solidaire a été bien présente en organisation communautaire jusqu'en 2003, c'est parce que les CLSC avaient un mandat d'offrir des services de santé et des services sociaux sur l'ensemble d'un territoire et à toute la population. Les organisations communautaires pouvaient s'inspirer de différents modèles d'intervention, conduire une diversité de projets avec différents partenaires auprès de population ayant des profils socio-économiques variés, et ce, tant en milieu rural et qu'urbain. D'après les données de l'enquête, les organisateurs communautaires étaient de mieux en mieux en mesure de décider du modèle d'intervention le plus approprié à une situation donnée. En ce sens, un des enjeux fondamentaux pour l'organisation communautaire dans le réseau public sera l'autonomie professionnelle.

Dans les organismes communautaires, on sait que les salariés qui pratiquent l'organisation communautaire exercent également des tâches de gestion. Les études longitudinales font cruellement défaut sur les associations ; elles permettraient pourtant de vérifier notamment dans quelle mesure n'assistons-nous pas à une professionnalisation de ces organisations, c'est-à-dire une combinaison accrue de salariat et une spécialisation de la mission. On sait que la mission de bien des organismes communautaires récents est fondée sur la réponse aux besoins de populations particulières, notamment les groupes défavorisés sur le plan économique. En ce sens, les services sont plus spécialisés dans le réseau communautaire et ceci a des conséquences sur le travail d'organisation communautaire qui y est plus spécifique sur le plan des problématiques d'intervention, des modèles d'intervention et des populations rejointes. On peut faire des hypothèses sur la place relativement plus importante occupée aujourd'hui par les fonctions de coordination et de gestion dans les organismes communautaires, et rendant encore moins probable la tâche de développement de l'économie solidaire dans le milieu.

### **3.4. La formation initiale des intervenants**

En considérant certains indices, on peut croire que la formation initiale pour intervenir en économie solidaire risque d'être de moins en moins celle du travail social, la principale discipline de formation des organisateurs communautaires, et ce, à l'avantage d'autres disciplines. Cette tendance conférerait à d'autres professionnels le développement de l'économie sociale. Voilà une hypothèse qui mérite certaines explications.

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, 60 % des organisateurs communautaires ont au moins un diplôme en travail social. Il s'agit là d'une tendance pour l'embauche qui se manifeste depuis bon nombre d'années. Dans le milieu communautaire, c'est 45 % des organisateurs communautaires qui ont au moins un diplôme en travail social. Si on s'intéresse à l'ensemble des intervenants en économie solidaire, nous n'avons pas d'informations statistiques sur le profil de ces intervenants.

Ce que l'on peut observer, en revanche, c'est une offre accrue de formation spécialisée en économie sociale et solidaire dans les universités québécoises au cours des 15 dernières années. Plusieurs programmes universitaires spécialisés ont été créés dans les départements et les facultés de gestion. Du côté du travail social, il n'y a pratiquement pas eu de création de programmes soit en développement local ou relativement à l'économie solidaire.

### **3.5. L'existence d'une communauté de pratiques**

L'apport que représentent des lieux de rencontres entre les intervenants d'un même domaine est reconnu. Dans le réseau public, les organisatrices et organisateurs communautaires ont pu contribuer au maintien et au développement de leur profession avec leur association professionnelle qu'est le RQIIAC. Du côté des organisateurs communautaires du réseau communautaire, il n'existe pas un tel lieu de rencontres. Celles-ci se font sur la base du secteur des organisations, et non pas des personnes qui exercent un métier.

D'après nos observations, il n'existe pas ou peu de lieu de rencontres entre les intervenants sur l'économie solidaire avec la perspective du travail social. Pourquoi ? Plusieurs raisons peuvent être avancées. D'abord, intervenir en économie solidaire est un métier qui n'a pas un titre spécifique ; il existe plutôt une variété d'appellations. Puis, on peut remarquer la diversité de formation initiale des intervenants qui n'aide pas à la construction d'une identité. Enfin, on peut penser que l'appartenance à des organisations différentes est une source de concurrence pour l'obtention de ressources et de reconnaissance à l'égard des réalisations en économie solidaire.

### **Conclusion**

Si l'économie solidaire a occupé une place importante dans le travail des organisatrices et organisateurs communautaires dans les années 1990 et jusqu'en 2004, du moins dans le réseau public, il n'est pas assuré que ceci persiste avec la même intensité dans les années à venir. Certains phénomènes qui se sont manifestés pendant la période examinée ne se reproduiront pas. Certes, une conjoncture économique difficile et une orientation des politiques et programmes sociaux faisant du développement local une approche globale de prévention pour faire face aux problèmes de santé et de bien-être pourraient conforter l'économie solidaire en organisation communautaire. En revanche, le confinement des organisateurs communautaires du réseau public dans des projets compartimentés et palliatifs, la spécialisation des permanents embauchés par les associations dans des tâches de gestion, l'arrivée de professionnels du développement local dont la formation initiale les amène à favoriser la dimension économique au détriment de la dimension sociale du développement et les difficultés à développer une communauté de pratiques autour de la pratique d'intervention en économie sociale et solidaire, sont de nature à éloigner l'économie solidaire de l'organisation communautaire telle qu'envisagée dans la perspective du travail social.

## **Quatrième partie**

### **Perspectives à propos de la recherche sur l'intervention**

## **La production des savoirs en organisation communautaire : vers un changement de paradigme ?**

*Martine Duperré*

### **Introduction**

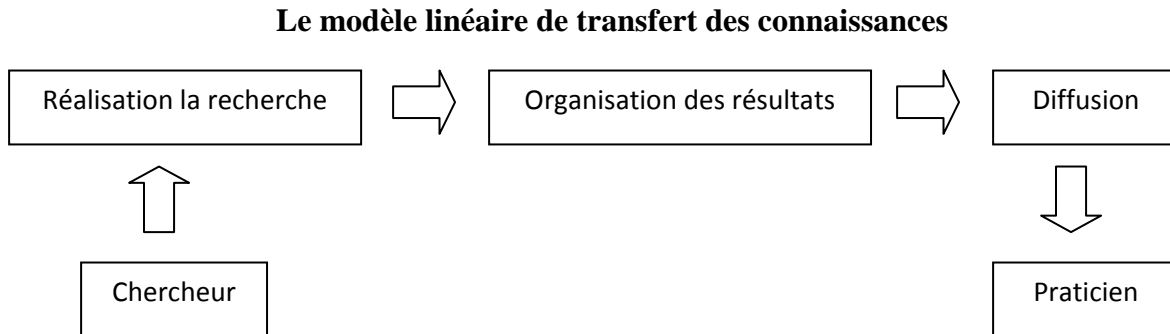
Depuis le milieu des années 1980, une double force (ascendante de la part des mouvements sociaux et descendante de la part de l'État) a permis au partenariat d'émerger en tant que mode de régulation (Bélanger et Lévesque, 1988 ; Lamoureux, 1994). Depuis, les lois et les politiques favorisant l'établissement du partenariat entre les acteurs sont de plus en plus nombreuses. Que l'on pense seulement à celles concernant le domaine des services sociaux et de santé et du développement local et régional, et force est de constater que le partenariat est étendu à un point tel qu'il fait partie pour certains d'un nouveau modèle québécois de développement (Bourque, 2000). Il en est de même du champ de la recherche. Dès 1988, la revue *Nouvelles pratiques sociales* « pariait sur une collaboration entre la recherche et la pratique » (Deslauriers et Pilon, 1994), parce que les membres de l'équipe de rédaction estimaient que les meilleures trouvailles étaient celles issues d'un partenariat entre chercheurs et praticiens. Depuis, de nombreux programmes de subventions gouvernementaux s'adressant aux chercheurs et aux gens de la pratique favorisent cette forme de recherche. Or, il semble qu'il existe encore une distance importante entre la production des connaissances et leur utilisation, entre les chercheurs et les praticiens. Le but de cette communication est d'interroger ce qu'il est convenu d'appeler le transfert des connaissances et les relations qu'il suppose entre les chercheurs et la base sociale dans la perspective de la mobilisation des communautés et par extension de la structuration de la société. Pour ce faire, la communication est divisée en quatre parties. Dans la première seront décrits les modèles traditionnels de production et de transfert des connaissances pour ensuite, dans la deuxième partie, constater qu'ils ne sont pas tout à fait adéquats si on tient compte des nombreux constats de la distance entre théorie et pratique dans les écrits scientifiques. Dans la troisième partie, il sera montré qu'un renversement de situation peut être pensé à partir de la pensée d'Anthony Giddens et ainsi instituer un nouveau rapport entre acteur et base sociale. Enfin, la quatrième partie est consacrée spécifiquement à la description d'un modèle constructiviste de production des savoirs.

### **1. Modèles et processus classiques de transfert des connaissances**

On peut considérer le transfert des connaissances comme : « un mouvement d'information d'un lieu à un autre. [Un] phénomène par lequel les progrès obtenus à travers l'apprentissage d'une certaine forme d'activité entraînent une amélioration dans l'exercice d'une activité différente plus ou moins voisine » (Cloutier, Carrier et Turcotte, 2003). Cette définition sous-tend une certaine direction dans l'activité de transfert. Typiquement du chercheur vers les zones de pratique qui peuvent utiliser ce savoir. Il existe plusieurs configurations possibles pour ce type de transfert, mais la constante y est une conception du savoir où sa production est sous la responsabilité des chercheurs. Voici une brève description des modèles tels qu'on peut les retrouver dans les écrits scientifiques.

## 1.1 Le modèle linéaire

Dans ce modèle la transmission de l'information se fait dans une seule direction à la suite d'une démarche rationnelle de production des connaissances selon la forme :



Le modèle linéaire est celui qui est le plus répandu (Cloutier, Carrier et Turcotte, 2003 ; Gélinas et Pilon, 1994). Il distingue deux catégories d'acteurs différents soit les producteurs de connaissance – les chercheurs – et ceux qui utilisent ces connaissances – les praticiens. Il va sans dire que dans ce modèle, on ne peut considérer les praticiens sociaux à titre de partenaires (Gélinas et Pilon, 1994).

Plusieurs facteurs sont identifiés pour le succès du transfert des connaissances (Gélinas et Pilon, 1994) :

- 1) la crédibilité du chercheur qui garantit la crédibilité des résultats ;
- 2) la confiance envers le chercheur ;
- 3) la qualité scientifique de la recherche ;
- 4) la perception de l'adéquation des résultats de la recherche avec les questions liées à la pratique ;
- 5) l'adaptation des discours tenus par les chercheurs pour les rendre compréhensibles par les praticiens ;
- 6) le moment et le véhicule de diffusion des résultats ;
- 7) l'utilisation du matériel issu de la pratique pour la diffusion (discussion de cas réels).

Le mouvement actuel des meilleures pratiques basées sur des données probantes que l'on peut considérer en extension dans le réseau de la santé et des services sociaux à tout le moins, relève de ce modèle. Il rencontre une certaine résistance de la part des praticiens que ne feraient pas les autres modèles (Gélinas et Pilon, 1994). Lecomte (2003) soutient que les praticiens résistent à ce modèle parce qu'il sous-tend l'idée que le seul changement possible est dans le sens du positivisme, que la recherche empirique positiviste et la technologie informatique sont la seule solution à tous les problèmes des patients, qu'il faut de l'efficacité à tout prix au détriment des relations interpersonnelles et, enfin, où l'uniformisation et l'économisme doivent primer.

## **1.2 Le modèle bidirectionnel**

Bien que nommé « modèle bidirectionnel » par Cloutier, Carrier et Turcotte (2003), il ne s'agit pas vraiment ici de partager la responsabilité de la production des connaissances, mais plutôt d'augmenter l'implication des utilisateurs de connaissances dans la définition des objets de la recherche.

## **1.3 Le modèle coopératif ou associatif**

L'engagement des utilisateurs de connaissance est encore augmenté même si chacun des acteurs garde son identité propre. Les chercheurs sont responsables du processus de recherche, mais les praticiens collaborent à toutes les étapes du processus.

Les connaissances ainsi produites par les chercheurs, avec la collaboration plus ou moins grande des utilisateurs sont ensuite transférées vers les milieux de la pratique pour être utilisées par ces derniers. Plusieurs facteurs peuvent influencer l'appropriation de ces connaissances par les praticiens. Ces facteurs sont de plusieurs ordres, mais les plus fréquemment cités sont les suivants. Sur le plan des connaissances produites, elles doivent être jugées utiles par les praticiens, respecter leurs normes professionnelles et être compatibles avec les conditions de la pratique. De plus, l'appropriation des connaissances est soumise à la perception positive ou non du réseau social et des leaders informels. Si ces derniers sont sceptiques face aux connaissances produites par les chercheurs, il y a de fortes chances que les contenus ne soient pas appropriés par les praticiens. Enfin, pour que le praticien puisse utiliser les nouvelles connaissances, il lui faut l'appui de son organisation.

Ces processus de transfert qu'on vient d'exposer impliquent tous, de manière plus ou moins importante, une vision particulière de la manière dont les connaissances doivent être produites et par qui. « Selon ce modèle et ce qui en fonde la rigueur, l'activité professionnelle est une façon de résoudre des problèmes pratiques en leur appliquant des théories et des techniques scientifiques » (Schön, 1996 : 202). Or, c'est un modèle qui rencontre indéniablement des résistances. On parle alors de distance entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques.

## **2. La distance entre la production des connaissances et leur utilisation : quelques aspects du problème**

Les constats de la distance entre les univers de la recherche et de la pratique sont nombreux et surgissent périodiquement depuis plusieurs décennies (Duperré, 2006). Cette distance est discutée tant par les praticiens que par les chercheurs. Certains auteurs parlent même de « deux solitudes » (Parent et Saint-Jacques, 1999).

On dit que les chercheurs et les praticiens ont tendance à vivre dans des mondes séparés, à poursuivre des projets différents et qu'ils n'ont pas grand-chose à se dire (Schön, 1996) et qu'il existe toujours un clivage entre les connaissances générées par les chercheurs et les cliniciens (Parent et Saint-Jacques, 1999).



Le praticien s'intéresse à l'efficacité de son action (Parent et Saint-Jacques, 1999 ; Schön, 1996), aux questions pragmatiques liées à leur champ d'intervention et à la recherche de moyens pour résoudre des problèmes surgis dans l'action. Les praticiens ont l'impression que le savoir transmis à l'université est décroché de leur réalité (Bourassa, Serre, et Ross, 1999). Selon Reed (2005), les praticiens croient que les modèles de pratique, la connaissance et les habiletés qui sont utiles à l'intervention sont a-théoriques et qu'il suffit de faire correspondre des stratégies particulières avec une situation pour amorcer un processus de changement. Elle soutient aussi que plusieurs praticiens sont impatients avec les théories, parce qu'ils les perçoivent trop abstraites pour être pertinentes ou qu'ils jugent que le temps dans l'intervention est trop compté pour théoriser et planifier l'action en conséquence. Ils veulent aller directement à « faire les choses » et à « faire une différence ».

De l'autre côté, les chercheurs s'intéressent au savoir, visent la cohérence théorique, se préoccupent de l'ensemble et du long terme (Parent et Saint-Jacques, 1999). Ils ne s'intéressent pas nécessairement à l'aspect pragmatique qui intéresse les praticiens (Gélinas et Pilon, 1994) et ils leur reprochent leur manque de distanciation par rapport à leur pratique (Deslauriers et Pilon, 1994). Schön (1996) parle d'un dilemme entre la rigueur et la pertinence pour les praticiens : « Leur définition du savoir professionnel rigoureux exclut des phénomènes qu'ils ont appris à considérer au cœur de leur pratique. Et l'art qu'ils déploient parfois pour en venir à bout – l'art de reconstruire un problème mal formé, par exemple ou d'inventer une nouvelle façon de percevoir un cas singulier, ou de trouver une façon sage et ingénieuse pour résoudre un conflit de buts à atteindre – cet art n'a, selon eux, rien à voir avec la rigueur d'un savoir professionnel » (p. 205).

Pour expliquer la distance entre le monde de la recherche et celui de la pratique, plusieurs auteurs soulignent les différences entre ces deux univers. La recherche et l'intervention ont des buts, des temporalités, des intérêts et des univers culturels différents. (Deslauriers et Pilon, 1994 ; Gélinas et Pilon, 1994 ; Parent et Saint-Jacques, 1999).

On pourrait résumer ici l'explication du problème de distance entre la recherche et la pratique en disant qu'il y a un problème d'ajustement entre des connaissances généralisées produites par des chercheurs et des conditions particulières d'un contexte de pratique.

Pourtant, pour d'autres auteurs (Fook, 2002 ; Racine et Legault, 2001 ; Schön, 1996), le problème n'est pas tant que ces acteurs, dans la compréhension des contextes dans lesquels ils sont insérés, produisent des connaissances différentes, mais bien que le savoir produit par les uns semble plus important et domine le savoir produit par les autres. Pour ces auteurs en effet, les savoirs théoriques supplantent les savoirs pratiques à cause de la pensée positiviste. Dans cette épistémologie, « 'le seul ou le vrai savoir ' [est] celui produit par les universitaires en vue d'être appliqué avec rigueur – selon une conception tout aussi particulière de la rigueur – par les praticiens » (Bourassa et Leclerc, 2002 : 137). « Le savoir, selon cette perception, est produit à la suite de recherches scientifiques qui cherchent à assurer une distance ou une objectivité par rapport aux influences des individus » (Bourassa, Serre, et Ross, 1999 : 19).

Le concept de double herméneutique des sciences sociales amené par Giddens s'inscrit aussi dans une critique du positivisme. Pour lui, il n'y a pas de ligne de démarcation claire qui sépare les acteurs « ordinaires des spécialistes lorsqu'il s'agit de réflexion sociologique documentée » (Giddens, 1984 dans Nizet, 2007 : 27). Nous y reviendrons.

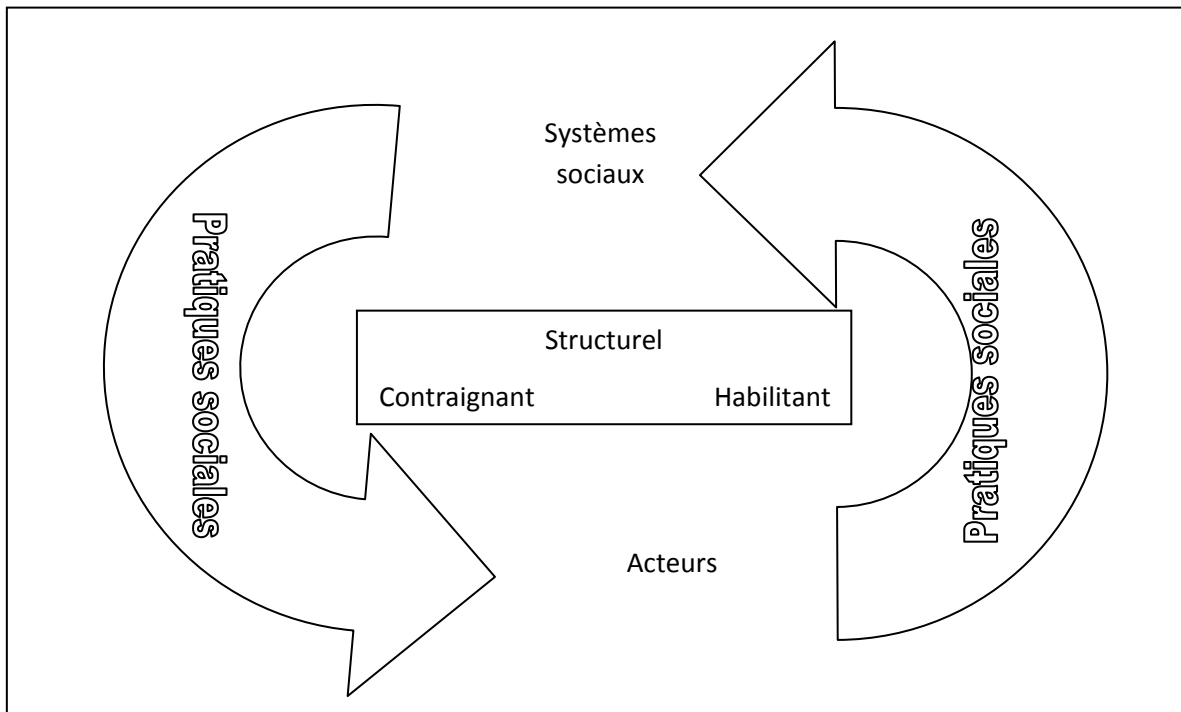
Paradoxalement, en ces temps d'élargissement de la recherche partenariale, ce serait une conception du savoir qui est bien présente actuellement dans notre culture de recherche (Fook, 2002) et qu'on peut voir à l'œuvre de manière plus ou moins importante dans les modèles de transfert de connaissances utilisés le plus fréquemment. Or, il y a une autre manière de voir les choses. On peut en effet concevoir le praticien ou l'acteur comme producteur de connaissances.

### 3. Constructivisme social, production et transfert de connaissances : vers un nouveau rapport entre intellectuels et praticiens

Ce retournement de positions pour les processus de transfert ne peut se faire sans un renversement de position quant à la conception des acteurs et de leur rôle dans la société ainsi que de la dynamique entre eux et les intellectuels. Je résume ici très brièvement quelques aspects de la pensée d'Anthony Giddens qui guidera l'argumentation en faveur d'un renversement dans la conception de la production des connaissances et des processus de transfert.

Dans la sociologie d'Anthony Giddens, le social est appréhendé comme « un mouvement dans lequel les actions individuelles tout à la fois structurent les systèmes sociaux et sont structurées par eux » (Nizet, 2007 : 17). Comme le montre la figure suivante, le structurel contraint l'acteur, il enserme ses pratiques dans un ensemble de règles (Nizet, 2007). D'un autre côté, le structurel est habilitant, parce qu'il fournit à l'acteur les ressources au travers desquelles il produit et reproduit les systèmes sociaux. Le structurel fournit à l'acteur deux types de ressources. La première est la ressource d'allocation et permet à l'acteur d'exercer son pouvoir par le contrôle du matériel. La deuxième ressource permet à l'acteur de contrôler les hommes eux-mêmes, leurs activités et leurs possibilités d'expressions, c'est la ressource d'autorité (Nizet, 2007).

#### Le processus de structuration selon Giddens



Source : Nizet, 2007 : 16.

Les acteurs sont « considérés comme des créateurs de réalités. Ils le sont d'une manière discrète lorsqu'ils réaménagent subtilement les routines et les rituels de la vie ordinaire ; ils le sont d'une manière plus évidente lorsque ces routines et rituels ne suffisent plus à contenir les situations critiques dans lesquelles ils sont impliqués » (Leclerc, Filteau, et Bourassa, 2002 : 13). Ainsi, les acteurs ont un pouvoir sur le structurel.

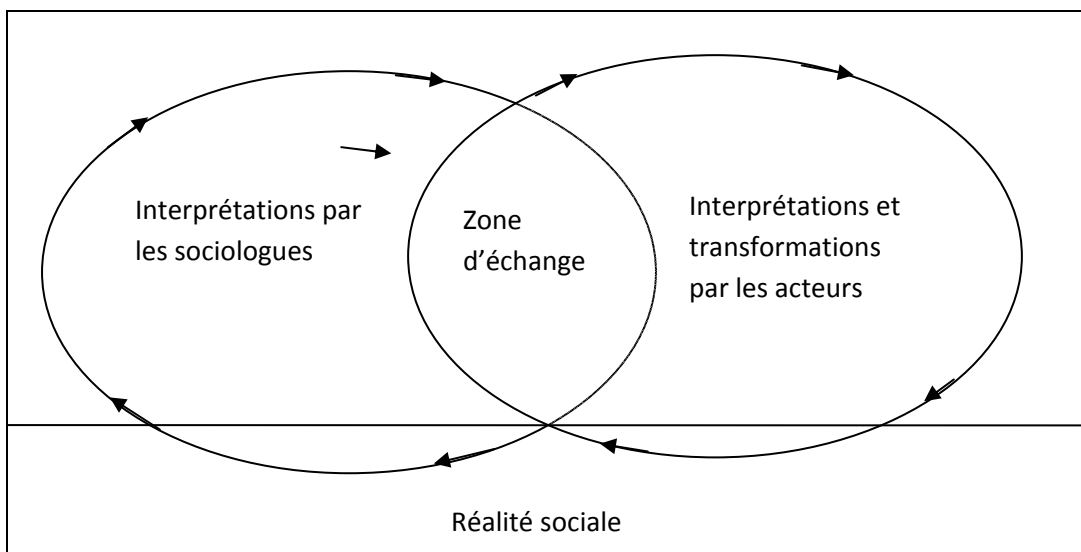
Le pouvoir est le premier des deux éléments qui caractérise l'acteur. Le deuxième est la réflexivité, c'est-à-dire que « dans l'exercice du pouvoir, l'acteur perçoit, comprend les conditions dans lesquelles il agit; il se donne des buts, des intentions en fonction desquelles il oriente ses conduites » (Nizet, 2007 : 20). Le contrôle réflexif de l'acteur sur son action n'est pas total parce que l'acteur peut héberger des motifs inconscients, mais aussi parce qu'il peut engendrer des effets non voulus. Ces derniers peuvent alors restructurer les conditions dans lesquelles l'acteur agit et influencer son action ultérieure.

La conscience réflexive prend deux formes soit la conscience discursive qui est la capacité des acteurs de parler de ce qu'ils font, et en particulier d'explicitier les raisons qui commandent leurs actions et la conscience pratique qui est un ensemble de savoir et de règles, inconscient à l'acteur, mais qui se révèlent dans et par son action.

Pour Giddens, une des tâches importantes des sciences sociales est « [...] d'analyser ce que savent les acteurs à propos de ce pour quoi ils font ce qu'ils font, en particulier lorsque ces acteurs ne sont pas conscients (de façon discursive) qu'ils le savent, ou lorsque ces acteurs, dans d'autres contextes, n'ont pas une telle conscience discursive » (Giddens, 1987 : 30).

Les sciences sociales ont un alors un « impact transformateur sur leur objet » (Giddens, 1987 : 30). Cette dynamique entre acteur et sociologues est appelée « double herméneutique » et on peut la voir représentée dans cette figure.

### La double herméneutique des sciences sociales selon Giddens



Source : Nizet, 2007 : 27.

Giddens propose une sociologie interprétative à deux boucles. « Il y a d'abord les interprétations que le chercheur propose des conduites des sujets. Mais les sujets étant des êtres réflexifs, il y a aussi les interprétations qu'ils font des situations qu'ils vivent : des interprétations qui conditionnent leurs propres actions et, à travers elles, les systèmes sociaux » (Nizet, 2007 : 27). Ces lectures ne se font pas sans s'influencer l'une l'autre. Le chercheur tient compte des interprétations des acteurs sur leur environnement et leurs pratiques. De même, les acteurs prennent connaissance des interprétations des intellectuels et cela peut influencer leurs propres interprétations et en conséquence leurs actions. Il s'agit ici d'une réciprocité entre intellectuels et acteurs, une « double herméneutique » telle que l'a nommée Giddens.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le sujet du transfert des connaissances, c'est-à-dire en un aller et retour entre intellectuels et acteurs qui participent ensemble d'un même mouvement de structuration des sociétés.

#### **4. Une perspective constructiviste sur le transfert des connaissances**

Le cadre théorique d'Anthony Giddens suggérant que les acteurs sont des producteurs de connaissance trouve écho dans la théorie du praticien réflexif de Schön (1983) et d'Argyris et Schön (1974) aussi appelé de savoir d'expérience ou de communauté de pratique (Bourassa et Leclerc, 2002; Bourassa, Serre, et Ross, 1999; Floersch, 2004; Fook, 2002; Fook et Gardner, 2007; Fook, Ryan, et Hawkins, 1997; Racine, 2000; Racine et Legault, 2001; Schön, 1996; Wenger, 2005). Dans ce modèle, la production du savoir n'est pas l'apanage du chercheur; l'acteur ou le praticien est lui-même le producteur du savoir. Les savoirs pratiques sont valorisés et doivent être explicités afin de pouvoir participer à la double herméneutique expliquée plus haut. C'est donc dans ce modèle que la « conscience pratique » dont parle Giddens peut être mise à jour et par lequel on peut véritablement penser un nouveau rapport entre intellectuels et praticiens.

Dans ce domaine, sous des vocables différents, plusieurs spécialistes montrent l'importance des savoirs d'expérience. En travail social et à l'extérieur de celui-ci, on parle de sagesse pratique, de savoir tacite, de modèle de pratique personnel, du praticien réflexif, du praticien délibératif, du praticien chercheur et du praticien de la réflexivité (Floersch, 2004).

Les savoirs d'expérience sont définis par Leclerc, Filteau et Bourassa (2002) « comme étant un ensemble de connaissances, d'habiletés, de principes, de stratégies et de réflexes professionnels qui se développent et se raffinent dans l'action, dans l'interaction et au fil de l'expérience » (p.11).

Pour Racine et Legault (2001) le savoir produit en cours d'action est composé de plusieurs types de savoirs intégrés. On parle ici des savoirs scientifiques et techniques, procéduraux et normatifs ainsi que des savoirs produits en contexte. Ainsi, « toute intervention des praticiens serait donc balisée par une configuration de savoirs construite et articulée dans l'action par le praticien, constamment reconstruite en relation très étroite avec la délimitation des possibles d'une situation d'intervention particulière » (p. 12).

C'est dans le travail de compréhension du monde effectué par l'acteur pour agir et modeler son environnement que les savoirs d'expérience sont construits. Ils sont échafaudés lorsque l'acteur

est confronté, à la suite d'une comparaison avec d'autres situations similaires antérieures, à un décalage entre le savoir formalisé et une situation nouvelle (Leclerc, Filteau, et Bourassa, 2002; Racine et Legault, 2001), c'est ce qui est appelé une situation ou un incident critique (Fook, 2002; Fook, Ryan, et Hawkins, 1997; Leclerc, Filteau, et Bourassa, 2002; Ouellet et Mayer, 2000; Racine et Legault, 2001; Schön, 1996). Pour Fook et Gardner (2007), un incident critique est simplement un événement considéré important par une personne. Cette définition est similaire à celle d'un moment remarquable amené par Racine (2000) dans sa recherche.

Lors d'un incident critique, les routines habituelles sont inefficaces et dans sa quête d'efficacité pour résoudre les problèmes, l'acteur doit inventer une nouvelle manière de faire pour atteindre ses buts. Ces dans ces expériences problématiques que se construisent de nouveaux savoirs, de nouvelles procédures et routines (Racine et Legault, 2001), bref, que l'innovation est créée. Et c'est à cause de leur importance que le processus d'élucidation passe habituellement par leur analyse minutieuse. La trouvaille est ensuite intégrée au répertoire d'actions possibles et pourra éventuellement être réutilisée lorsqu'une situation similaire se présentera. C'est ce qu'Argyris et Schön ont appelé une « théorie en usage » (Bourassa et Leclerc, 2002). Elle pourra être remise en question lorsque d'autres situations inédites se présenteront. La caractéristique de ce savoir produit dans l'action est qu'il est implicite et pour qu'il puisse participer à la structuration de la société, il doit être reconnu et pour ce faire il doit être rendu explicite, dicible (Leclerc, Filteau, et Bourassa, 2002). En d'autres mots, la « conscience pratique » de l'acteur doit migrer vers la « conscience discursive ».

Les savoirs d'action sont un puits important de connaissances en provenance des acteurs qui participent à la structuration des sociétés, mais ils sont encore largement inexplorés. On connaît encore peu les processus de génération de ces types de savoir. De même, les connaissances produites par ces processus demeurent trop souvent inexplorées.

## **Conclusion**

Dans cette communication nous avons montré que les processus habituels de production et de transfert des connaissances n'étaient peut-être pas adéquats, considérant la fréquence encore très élevée du constat de la distance existant entre la recherche et la pratique. Aussi, nous avons montré que les acteurs dans leur travail de constitution de la société sont des producteurs de connaissances qui sont ensuite interprétées par les intellectuels, elles-mêmes intégrées dans le processus réflexif de l'acteur. Ce mouvement appelé double herméneutique des sciences sociales milite en faveur d'une valorisation des savoirs d'action et de leur élucidation par des modèles de recherche qui impliquent un nouveau rapport entre intellectuels et acteurs.

## Bibliographie générale

- AG IKNANE, A., M. KADJOKE, N. KANTE, S. THIERO, I. TRAORÉ, S. SISSOKO et K. TRAORÉ (2006), *Comprendre l'impact de la décentralisation sur les services de la santé de la reproduction au Mali*, Bamako / Heidelberg / London, Institut national de recherche en santé publique / Université Heidelberg / Nuffield Institute for Health.
- ANTONI, A. (1970), *La coopérative ouvrière de production*, Paris, Confédération générale des SCOP.
- ARGYRIS, C. & D. A. SCHÖN (1974), *Theory in Practice. Increasing Professional Effectiveness*, San Francisco, Jossey-Bass.
- ARGYRIS, C. et D. A. SCHÖN (2002), *Apprentissage organisationnel. Théorie, méthode, pratique*, Paris, DeBoeck Université.
- ARTEAU, M., M.-J. BRASSARD et M.-C. MALO (2005), *Les secteurs et le mouvement coopératif québécois : portrait et défis*, Gatineau, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités de l'Université du Québec en Outaouais, Série : Pratiques économiques sociales, no 26.
- AUDIBERT, M., E. DE ROODENBEKE et al. (2005), *Utilisation des services de santé de premier niveau au Mali: Analyse de la situation et perspectives*, Région Afrique Banque mondiale.
- BALDE, F. (2006), *Rapport final. Mission d'appui en Santé communautaire à la FENASCOM, identification des principales lacunes de l'offre et la gestion dans les CSCOM à Bamako et Sikasso*, Montréal, Coopération volontaire CECI-Uniterra.
- BALIQUE, H., O. OUATARA et A. AG IKNANE (2001), « Dix ans d'expérience des centres de santé communautaire au Mali », *Santé publique*, vol. 13, no.1, p. 35-48.
- BARTOLI, H. (2003), *Éthique et économie : médiation du politique*, Paris, UNESCO, Secteur des sciences humaines et sociales.
- BASAGLIA, F. (2005), *L'utopia della realtà*, Torino, Einaudi.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1988), « Une forme mouvementée de gestion du social : les CLSC », *Revue internationale d'action communautaire*, no 19 (59), p. 49-64.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1992), « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », dans G. DAIGLE (dir.), *Le Québec en jeu*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 713-747.
- BÉLANGER, Y. (1995), « Québec Inc. : la dérive d'un modèle », dans J.-P. DUPUIS (dir.), *Le modèle québécois de développement économique. Débats sur son contenu, son efficacité et ses liens avec le mode de gestion des entreprises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 21-38.
- BELLEMARE, G., L. BRIAND, L. FRÉCHETTE (2003), « La configuration économique des centres communautaires de loisir sous l'angle des pratiques de gestion des ressources humaines et des pratiques comptables. Synthèse des résultats », Gatineau, Centre d'étude et de recherche en intervention sociale, Série Recherches, no 28.

- BENKO, G. et A. LIPIETZ (1992), *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BERTHIER, N. (2006), *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthode et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin.
- BIDET, É. (2000), « L'économie sociale, un éclairage théorique sur un concept méconnu », *Économie et Solidarités*, vol. 31, no 2, p. 64-80.
- BIFULCO, L. (a cura di) (2005), *Le politiche sociali. Temi e prospettive emergenti*, Roma, Carocci.
- BOLTANSKI, L. et E. CHIAPPELLO (2002), *Le nouvel Esprit du Capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BONVIN, J. & M. FARVAQUE (2005), "Promoting Capabilities for work", In S. DENEULIN, M. NEBEL & N. SAGOVSKY (Eds), *Capability and Justice. Towards Structural transformations*, The Hague, Kluwer Academic Publications.
- BORNSTEIN, D. (2005), *Comment changer le monde : les entrepreneurs sociaux et le pouvoir des idées nouvelles*, Paris, La Découverte.
- BOULIANNE, M. (2002), « Les réseaux et les systèmes d'échange non monétaire : pratiques et discours alternatifs à l'ère de la globalisation », Communication présentée lors du Colloque « Économie sociale, publique et coopérative » du CIRIEC – Canada, 70e Congrès de l'ACFAS, Québec, Université Laval, 13 mai.
- BOULIANNE, M. (2003), "Local Exchange Trading Systems in Quebec : Consumption and Time as the Locus of Social Movements", Communication présentée lors du 29<sup>ème</sup> Congrès annuel de la Société canadienne d'anthropologie (CASCA), Halifax, Dalhousie University, 9 mai.
- BOULIANNE, M. (2005), « Les systèmes d'échange de proximité : une économie politique du temps et de la consommation », dans J. FERRANDO Y PUIG et S. GIAMPORCARO-SAUNIÈRE (dir.), *Pour une « autre » consommation. Sens et émergence d'une consommation politique*, Paris, L'Harmattan, p. 179-193.
- BOULIANNE, M. (2006), "The Movement for an Economy of Solidarity: Urban Agriculture and Local Exchange Trading Systems in Quebec", *Research in Economic Anthropology* (Oxford), vol. 24, p. 261-279.
- BOURASSA, B., et C. LECLERC (2002), « Des pratiques réflexives de groupe en contexte de recherche sociale et de formation professionnelle », *Canadian Journal of Counselling*, vol. 36, no 2, p. 136-149.
- BOURASSA, B., F. SERRE, F. et D. ROSS (1999), *Apprendre de son expérience*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- BOURQUE, D. et R. LACHAPPELLE (2007), « L'approche socio-institutionnelle en organisation communautaire », dans D. BOURQUE, Y. COMEAU, L. FAVREAU et L. FRÉCHETTE (dir.), *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 101-117.
- BOURQUE, D., Y. COMEAU, L. FAVREAU, et L. FRÉCHETTE (dir.) (2007), *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

- BOURQUE, G. L. (2000), *Le modèle québécois de développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BRASSARD, M.-J. (2007), « La clinique coopérative de santé ne rime pas avec privatisation », *Le Devoir*, 8 juin.
- BRASSARD, M.-J. et J.-P. GIRARD (2007), « Regard sur les coopératives de santé », *L'Action nationale*, no 4, p. 47-102.
- BRASSARD, M.-J. et M. ROMPRÉ (2006), « 1500 nouvelles coopératives créées depuis 10 ans », dans M. VENNE (dir.), *L'annuaire du Québec*, Montréal, Fides, p. 56-62.
- CAILLOUETTE, J., G. BOYER, N. DALLAIRE, S. GARON et A. ELLYSON (2007), « Territorialité, action publique locale et développement des communautés », *Économie et Solidarités*, (à paraître).
- CALDWELL, C. (2000), “Why do People Join Local Exchange Trading Systems?”, *International Journal of Community Currency Research*, vol. 4, no 1, p. 1-16.
- CASTEL, R. (2003), *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil.
- CLOUTIER, R., G. CARRIER et D. TURCOTTE (2003), « Le rapprochement des chercheurs et des cliniciens pour le transfert des connaissances : l'expérience du Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire », *Prisme*, no 42, p. 108-127.
- COHEN, S. (2003), *La résistance des États : les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Seuil.
- COLLOM, E. (2007), “The Motivations, Engagement, Satisfaction, Outcomes, and Demographics of Time Bank Participants: Survey Findings from a U.S. System”, *International Journal of Community Currency Research*, vol. 11, p. 36-83.
- COMEAU, Y. (2007) « L'approche de développement local en organisation communautaire », dans D. BOURQUE, Y. COMEAU, L. FAVREAU et L. FRÉCHETTE (dir.), *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec p. 59-79.
- COMEAU, Y., L. FAVREAU, B. LÉVESQUE et M. MENDELL (2001). *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- COMEAU, Y., M. DUPERRÉ, Y. HURTUBISE, C. MERCIER et D. TURCOTTE (2008), *L'organisation communautaire en mutations. Étude sur la structuration d'une profession du social*, Québec, Presses de l'Université Laval, 194 p.
- CÔTÉ, L., B. LÉVESQUE et G. MORNEAU (2005), « Les conditions gagnantes pour un changement en profondeur, une vision partagée, une gouverne appropriée et un État stratège », *Le Devoir*, 8 novembre.
- CROUCH, C., K. EDER & D. TAMBINI (Eds) (2001), *Citizenship, Markets and the State*, Oxford, Oxford University Press.
- DACHEUX, É. et J.-L. LAVILLE (2003) (dir.), « Économie solidaire et Démocratie », *Hermès*, no 36.
- DE LEONARDIS, O. (1998), *In un diverso welfare. Sogni e incubi*, Milano, Feltrinelli.



- DE LEONARDIS, O. (2002), "Social Market, Social Quality and the Quality of Social Institutions", in W. BECK & al. (Eds), *Social Quality: A Vision for Europe*, Hague, Kluwer Law, p. 199-215.
- DE LEONARDIS, O. (2006), "Social Capital, Social Quality and Health", *European Journal of Social Quality*, no 3.
- DE LEONARDIS, O. e T. EMMENEGGER (2006), "Le istituzioni della contraddizione", *Rivista sperimentale di psichiatria*, no 3.
- DE LEONARDIS, O., D. MAURI e F. ROTELLI (1994), *L'impresa sociale*, Milano, Anabasi.
- DEFOURNY J., P. DEVELTERE et B. FONTENEAU (dir.) (1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université.
- DEFOURNY, J. (2002), *Les coopératives en Belgique, un mouvement d'avenir?*, Liège, Éditions Luc Pire.
- DEFOURNY, J. et J. L. MONZON CAMPOS (1992), *Économie Sociale – The Third Sector*, Bruxelles, De Boeck.
- DEFOURNY, J., L. FAVREAU et J.-L. LAVILLE (1998), *Insertion et nouvelle économie sociale : un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer.
- DEMOUSTIER, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros.
- DESLAURIERS, J.-P. et J.-M. PILON, (1994), « La recherche sociale et le renouvellement des pratiques : présentation du dossier », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no 2, p. 29-34.
- DEVELTERE, P. (1998), *Économie sociale et développement: les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Paris / Bruxelles, De Boeck Université.
- DIAKITÉ, K., G. LAFORTUNE et D. MIANKENDA (2004), *La mobilisation sociale des acteurs de la gestion de la santé au niveau communautaire de la région de Kayes, Mission de consultation. Rapport final*, Bamako, Direction Régionale du Développement Social et de l'Économie Solidaire – Direction Régionale de la Santé.
- DONZELOT, J. (2006), *Quand la ville se défait*, Paris, Seuil.
- DONZELOT, J., C. MERVEL et A. WYVEKENS (2003), *Faire Société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Seuil.
- DORÉ, G. (1985), « L'organisation communautaire : définition et paradigme », *Service Social*, vol. 34, nos 2-3, p. 210-230.
- DOUCET, C., L. FAVREAU et M. ROBITAILLE (2007), *L'Outaouais, une région qui gagne et qui perd*, Gatineau, CRDC-CRDT-UQO.
- DUBAR, C. (2000), *La crise des identités*, Paris, Presses Universitaires de France.
- DUBET, F. (2002), *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.
- DUFRESNE, G. (2006), « La quête de la région : le cas du Québec », dans J.-L. KLEIN et C. TARDIF (dir.), *Entre réseaux et systèmes, les nouveaux espaces régionaux*, Rimouski, GRIDEQ-CRDT-CRISES, UQAR, p. 197-210.

- DUPERRÉ, M. (2006), *Innovations sociales dans les organismes communautaires : facteurs intervenant dans les processus de transfert*, Montréal, Cahiers du CRISES no ET0603.
- DUVAL, J.-F. et D. BOURQUE (2007), *Développement des communautés, approche territoriale intégrée et intervention de quartier : deux pratiques probantes*, Gatineau, Centre d'étude et de recherche en intervention sociale, Série Pratiques sociales no 14.
- EMMENEGGER, T. (2004), "I risultati imprevisti", In *Una città (a cura di)*, *Almanacco delle buone pratiche di cittadinanza*, Forlì, Coop. Una città.
- EMMENEGGER, T. (2005), *Effective Incentives in Critical Situations*, Geneva, Department of Human Resources for Health, HRH / EIP, WHO.
- Gøsta ESPING-ANDERSEN, G. (1990), *Les trois mondes de l'État-providence*, Paris, Presses universitaires de France.
- FAIRBAIN, B. (2002), "How 'Social' are Co-ops? Tensions, Transitions, and the Social Economy of Co-operatives in Canada", *Économie et Solidarités*, vol. 33, no 1, p. 112-130.
- FAVREAU, L. et A. S. FALL (2007), « La reconstruction d'États sociaux au Sud : essai d'analyse politique », dans L. FAVREAU et A. S. FALL (dir.), *L'Afrique qui se refait, Initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 343-378.
- FAVREAU, L. (2006), « Les regroupements nationaux d'économie sociale au Québec : contribution à l'analyse politique », *Économie et Solidarité*, vol. 37, no 1, p. 49-67.
- FAVREAU, L. (2008), *Les entreprises collectives, enjeux territoriaux et sociopolitiques de la coopération et de l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1996), *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FAVREAU, Louis et Yves HURTUBISE (1993), *CLSC et communautés locales. La contribution de l'organisation communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FENASCOM (2007), *Document de présentation ronéotypé remis lors de la première séance de travail à Bamako*, 15 janvier.
- FLOERSCH, J. (2004), "A Method for Investigating Practitioner Use of Theory in Practice", *Qualitative Social Work*, vol. 3, no 2, p. 161-177.
- FOOK, J. & F. GARDNER (2007), *Practising Critical Reflection. A Resource Handbook*. Berkshire (UK), McGraw Hill.
- FOOK, J. (2002), "Theorizing from Practice. Toward an Inclusive Approach for Social Work", *Qualitative Social Work*, vol. 1, no 1, p. 79-95.
- FOOK, J., M. RYAN & L. HAWKINS (1997), "Towards a Theory of Social Work Expertise", *British Journal of Social Work*, vol. 27, p. 399-417.
- FRÉCHETTE, L. (2000), *À propos de la spécificité des centres communautaires de loisirs au Québec. Rapport présenté à la Direction du loisir du Secrétariat au loisir et au sport*, Québec, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, Gouvernement du Québec.

- FRÉCHETTE, L. (2000), *Entraide et services de proximité. L'expérience des cuisines collectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FRÉCHETTE, L. (2004), *Stimuler la pénétration de la recherche dans les municipalités québécoises. Rapport*, Gatineau, Centre d'étude et de recherche en intervention sociale, Hors série.
- FRÉCHETTE, L. (2006), « Le développement social à l'échelle municipale. Le cas des politiques familiales municipales », dans M. TREMBLAY, P.-A. TREMBLAY et S. TREMBLAY, *Le développement social. Un enjeu pour l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 132-149.
- FRÉCHETTE, L. (2007) « L'approche sociocommunautaire dans le développement social des communautés », dans D. BOURQUE, Y. COMEAU, L. FAVREAU et L. FRÉCHETTE (dir.), *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec p. 119-136.
- FRÉCHETTE, L., Y. ASSOGBA et L. FAVREAU (2004), *Renouvellement des pratiques de prévention, d'insertion dans la perspective du développement des communautés locales. Rapport*, Ressources Humaines Canada.
- FREYSS, J. (2004), « La solidarité internationale, une profession ? » *Revue Tiers Monde*, no 180, p. 735-772.
- GÉLINAS, A. et J.-M. PILON (1994), « Le transfert des connaissances en recherche sociale et la transformation des pratiques sociales », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no 2, p. 75-91.
- GIDDENS, A. (1987), *La constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France.
- GRAN, E. (1998), "Green Domination In Norwegian Letsystems: Catalyst For Growth or Constraint on Development?", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 2, no 3, p. 1-8.
- GROSSMAN, E. et S. SAURUGGER (2006), *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin.
- Gouvernement du Québec (2001), *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, Politique gouvernementale*, Québec.
- GUAY, A. et N. MARCEAU (2004), « Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit », dans M. VENNE (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides, p. 66-83.
- GUESLIN, A. (1998), *L'invention de l'économie sociale, idées, pratiques et imaginaires coopératifs et des mutualistes dans la France du XIXe siècle*, Paris, Economica.
- HALL, P. & D. SOSKICE (2001), *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press.
- HASENFELD, Y. (1992), "The Nature of Human Service Organizations", In Y. HASEN (ed), *Human Services as Complex Organisations*, Thousand Oaks, Sage, p. 3-23.
- HUNTER, D. R. & A. RABINOWITZ (1990), *Social Change Philanthropy in America*, New York, Quorum Books.

- HURTUBISE, Y., G. BEAUCHAMP, L. FAVREAU et D. FOURNIER (1989), *Pratiques d'organisation et de travail communautaires en CLSC*, Québec, RQIIAC.
- Institut de la statistique du Québec (2007a), *Population par année d'âge et par sexe, Québec, 1<sup>er</sup> juillet 2007*. Consulté en ligne le 3 avril 2008.  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc\\_poplt/201\\_07.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/201_07.htm)
- Institut de la statistique du Québec (2007b), *Ménages privés selon le genre, régions administratives du Québec, 2001*, Consulté en ligne le 4 juin 2008.  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec/menages\\_que/genremen20.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec/menages_que/genremen20.htm)
- Institut de la statistique du Québec (2007c), *Population de 15 ans et plus selon la participation au marché du travail, régions administratives du Québec, 2001*, Consulté en ligne le 4 juin 2008.  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec/marche\\_travail\\_que/travpop15ans20.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec/marche_travail_que/travpop15ans20.htm)
- Institut de la statistique du Québec (2007d), *Indicateurs du revenu par habitant, ensemble du Québec, 2002-2006*, Consulté en ligne le 3 juin 2007.  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm\\_finnc/conjn\\_econm/revenu\\_personnel/rp07\\_qc-hab.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/revenu_personnel/rp07_qc-hab.htm)
- JACOB, J., M. BRINKERHOFF, E. JOVIC & G. WHEATLEY (2004), "The Social and Cultural Capital of Community Currency: an Ithaca HOURS Case Study Survey", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 8, p. 42-56.
- JEAN, B. (2002), « Réussir le développement approprié des régions rurales : quelques conditions gagnantes », dans L. FAVREAU, M. ROBITAILLE et D. TREMBLAY (dir.), *Quel avenir pour les régions au Québec ?*, Gatineau, Chaire de recherche en développement des collectivités, p. 81-93.
- JEAN, B. (2007), « Vers un développement territorial solidaire et durable », Communication au Colloque international de développement territorial durable, USC, Florionapolis, Brésil.
- JEANNOT, G. (2005), *Les métiers flous. Travail et action publique*, Toulouse, Octares.
- JEANTET, T. et J.-P. POULNOT (2007), *L'économie sociale, une alternative planétaire*, Paris, Éditions Charles L. Mayer / Les Rencontres du Mont-Blanc.
- KLEIN, J.-L. (2006). « Développement local et initiative locale. Une perspective d'analyse et d'intervention », dans M. TREMBLAY, P.-A. TREMBLAY et S. TREMBLAY (dir.), *Le développement social. Un enjeu pour l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 150-161.
- LACHAPELLE, R. (dir.) (2003). *L'organisation communautaire en CLSC. Cadre de référence et pratiques*, Québec, Les presses de l'Université Laval.
- LACHAPELLE, R. (2005a), « La marche de l'altermondialisation » et « Rapport synthèse des contributions du RIPESS à l'espace d'économie solidaire du Forum social mondial 2005 », *Inter-action communautaire*, no 69, p. 35-37.
- LACHAPELLE, R. (2005b), « 3<sup>e</sup> Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, Dakar 22-26 novembre 2005 », *Inter-action communautaire*, no 70, p. 20-21.
- LACHAPELLE, R. (2006a), « Directement de Dakar! L'État social : utopie mobilisatrice pour l'économie solidaire », *Inter-action communautaire*, no 71, p. 22-25.

- LACHAPELLE, R. (2006b), « L'organisation communautaire en CLSC et l'action communautaire », *Inter-action communautaire*, no 72, p. 2-8.
- LACHAPELLE, R. (2008), *Organisation communautaire en CSSS-CLSC au Québec et associations de santé communautaire (ASACO) au Mali, une étude comparative en développement des communautés*, RQIIAC / ARUC-ISDC, 89 p.
- LAMOUREUX, J. (1994), *Le partenariat à l'épreuve*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- LANGLOIS, G. et J.-P. GIRARD (2006), « Coopératives de solidarité, développement et pérennité d'une innovation sociale. une étude comparative de deux expériences québécoises », *Annales de l'économie sociale, publique et coopérative*, vol. 77, no 2, p. 197-220.
- LAPORTE J.-D. (dir.) (2004), *Le financement communautaire des services de santé. La situation au Mali et dans d'autres États francophones d'Afrique*, Genève, Institut universitaire d'études du développement, Itinéraires Notes et Travaux no 73.
- LAVILLE, J.-L. (dir.) (1994 et 2000), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LE BOTERF, G. (2006), *Construire les compétences individuelles et collectives*, Paris, Éditions d'organisation.
- LECLERC, C., O. FILTEAU et B. BOURASSA (2002), *Œuvrer et manœuvrer. Les savoirs développés dans les centres locaux d'emplois*, Québec, Université Laval.
- LECOMTE, Y. (2003), « Développer de meilleures pratiques », *Santé mentale au Québec*, vol. 28, no 1, p. 9-36.
- LÉPINE, Y. (2007a), *Rapport synthèse de la mission du RQIIAC au Mali du 15 au 29 janvier 2007*, RQIIAC, 14 avril.
- LÉPINE, Y. (2007b), *Diagnostic organisationnel du cadre d'orientation Uniterria santé / nutrition I*, décembre, 42 p.
- LÉPINE, Y. et J. RHEAULT (2007), « Prochaine étape internationale du RQIIAC », *Inter-action communautaire*, no 74, p. 29-30.
- LÉPINE, Y. et R. LACHAPELLE (2007), « Une excursion RQIIAC au Mali », *Inter-action communautaire*, no 75, p. 17-29
- LÉPINE, Y., C. LAVOIE et R. LACHAPELLE (2006), « Deux Maliennes sur les chemins de l'action communautaire au Québec », *Inter-action communautaire*, no 73, p. 21-22
- LETARTE, G. (2007a), *Les interfaces entre les politiques municipales de développement social, familiale et de loisir, sport et vie communautaire. Rapport de recherche*, Gatineau, ARUC-ISDC (sous presse).
- LETARTE, G. (2007b), « Les politiques sur le développement social, la famille et la vie communautaire et les loisirs convergent-elles ? », *Développement social*, vol. 8 no 2, p. 44-45.
- LÉVESQUE, B. (2002) « Le développement régional et local, avant et après la mondialisation » dans L. FAVREAU, M. ROBITAILLE et D. TREMBLAY (dir.), *Quel avenir pour les régions au Québec ?*, Gatineau, Chaire de recherche en développement des collectivités, p. 153-183.

- LÉVESQUE, B. (2006), *Une gouvernance partagée et un partenariat institutionnalisé pour la prise en charge des services d'intérêt général*, Montréal, Cahiers du CRISES no ET0701.
- LÉVESQUE, B. (2007), *Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence (1850-2007)*, Montréal, Cahier du CRISES no ET0703.
- LIESCH, P. W. & D. BIRCH (2000), "Community-based LETSsystems in Australia: Localised Barter in a Sophisticated Western Economy", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 4, no 2, p. 1-12.
- LIPIETZ, A. (2001), *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment ?*, Paris, La Découverte / La Documentation française.
- MÉDARD, J.-F. (1969), *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*, Paris, Librairie Armand Colin.
- MENDELL, M. (2006), « L'empowerment au Canada et au Québec : enjeux et opportunités », *Géographie, économie, société*, vol. 8, no 1, p. 63-85.
- MERRIEN, F.-X. (2007), « Les devenirs de la solidarité sociale », dans S. PAUGAM (dir.), *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 839-854.
- Ministère de la Santé (2004), *Programme de développement sociosanitaire 2005-2009 (PRODESS II). Composante Santé*, Bamako, République du Mali.
- MIZRAHI, T. & B. ROSENTHAL (1998). "A Whole Lot of Organizing Going On': The Status and Needs of Organizers in Community-Based Organizations", *Journal of Community Practice*, vol. 5, no 4, p. 1-24.
- MODIBO, D. (2006), *Étude sur les besoins de renforcement des capacités des CSCOM à améliorer la qualité des soins offerts. Rapport provisoire*, Bamako, Fédération nationale des associations de santé communautaire.
- MONTELEONE, R. (2008), "La contrattualizzazione delle politiche e dei servizi di welfare: forme organizzative ed effetti sui territori", in C. CECCHI, F. CURTI, O. DE LEONARDIS, F. KARRER, F. MORACI, M. RICCI (a cura di), *Il management dei servizi urbani tra piano e contratto*, Roma, Officina Edizioni.
- MONTELEONE, R. R., 2007, (a cura di), *La contrattualizzazione delle politiche sociali : forme ed effetti*, Roma, Officina
- MOREL, M. (2004), « Entrevue avec Philippe Couillard », *Développement social*, vol 4 no 3, p. 5-8.
- NEZ, H. (2006), *Coopération Nord/Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Équiterre (1993-2005)*, Gatineau, Cahier de la CRDC, Série Pratiques économiques et sociales no 28.
- NIZET, J. (2007), *La sociologie d'Anthony Giddens*, Paris, La Découverte.
- NOUHOUM, K. (2005), *La société civile africaine*. <http://www.forumdespeuples.org>
- O'DONNELL, S. M. (1995), "Is Community Organizing 'The Greatest Job' One Could Have? Findings from a Survey of Chicago Organizers", *Journal of Community Practice*, vol. 2 no 1, p. 1-19.

- OCDE (1996), *Réconcilier l'économie et le social. Vers une économie plurielle*, Paris, OCDE.
- OFFERLÉ, M. (2002), « Groupes d'intérêt et démocratie », dans J.-C. RUANO-BORBOLAN (dir.), *Le Pouvoir*, Paris, Éd. Sciences Humaines, p.127 à 135.
- OHMER, M. L. & W. S. KORR (2006), "The Effectiveness of Community Practice Interventions: A Review of Literature", *Research on Social Work Practice*, vol. 16, no 2, p. 132-145.
- OUELLET, F. et R. MAYER (2000), « L'analyse des besoins », dans R. MAYER, F. OUELLET, M.-C. SAINT-JACQUES, D. TURCOTTE et collaborateurs (dir.), *Méthodes de recherche et intervention sociale*, Boucherville, Gaëtan Morin, p. 257-285.
- PARENT, C., et M.-C. SAINT-JACQUES (1999), « Les deux solitudes du service social », *Canadian Social Work Review - Revue canadienne de service social*, vol. 16, no. 1, p. 65-85.
- PAUGAM, S. (2007), *Repenser la solidarité*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PERRI 6 & I. VIDAL (1994), *Delivering Welfare*. Barcelone, CIES.
- PETICLERC, M. (2003), *Rapport sur les innovations et les transformations sociales*, Montréal, Cahiers du CRISES no ET0313.
- PETRELLA, R. (2007), *Pour une nouvelle narration du monde*, Montréal, Édition Écosociété.
- PROULX, N. et L. FAVREAU (2008), *Solidarité et coopération internationale de proximité : enjeux, initiatives, retombées*, ARUC-ISDC et ROSI, Série Recherches no 15.
- RACINE, G. (2000), *La production de savoirs d'expérience chez les intervenants sociaux. Le rapport entre l'expérience individuelle et collective*, Paris, L'Harmattan.
- RACINE, G., et B. LEGAULT (2001), « La pluralité des savoirs dans la pratique du travail social » *Intervention*, no 114, p. 6-15.
- RACZ, C. (2008), *La visibilité de l'économie sociale en France*, texte ronéo.
- REED, B. G. (2005), "Theorizing in Community Practice", In M. O. WEIL (Ed), *Handbook of Community Practice*, Thousand Oaks, Sage, p. 84-102.
- Réseau Uniterra (2006), *Rapport général de la journée de réflexion Uniterra sur la dynamique ASACO / Collectivités*, Bamako.
- RIDDE, V. (2004), *L'initiative de Bamako 15 ans après, Un agenda inachevé*, Washington, The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank.
- RISQ (2004), *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale*, Montréal, Réseau d'investissement social du Québec (RISQ).
- ROBITAILLE, M. (2005) « Le long parcours du partenariat en employabilité au Québec », *Interventions économiques*, no 32.
- ROBITAILLE, M. (2006) « La transformation des métiers du développement territorial au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 47, no 3, p. 573-595.
- ROBITAILLE, M. (2008) *Agents de développement économique et agents de développement social : quelle mise en rapport ?* communication ACFAS, Québec,
- ROTELLI, F. (1994), *Per la normalità. Taccuino di uno psichiatra*, Trieste, Edizioni E.

- ROTELLI, F. (2004a), “Nodi del Welfare sociosanitario in Friuli Venezia Giulia”, Regione Autonoma Friuli Venezia Giulia. [www.exclusion.net](http://www.exclusion.net)
- ROTELLI, F. (2004b), “Foucault, Trieste e Totò” Relazione al Seminario *Il soggetto che non c'è - Michel Foucault 1984-2004*, Università degli Studi (Trieste), Centre Culturel Français (Milano), Centre Michel Foucault (Parigi), Associazione Franco Basaglia (Trieste), Trieste 5-6 novembre. [www.exclusion.net](http://www.exclusion.net)
- ROTELLI, F. (2005), “Un quadro di riferimento per l'evoluzione dei sistemi sociosanitari, qualche proposta per il Friuli Venezia Giulia” Relazione Convegno *I programmi delle attività territoriali e i piani di zona. Un percorso da condividere*. Assessorato alla Salute e Protezione Sociale e Agenzia Regionale della Sanità della Regione Friuli-Venezia Giulia. Udine, 15 marzo. [www.exclusion.net](http://www.exclusion.net)
- ROTHMAN, J. (1970), “Three Models of Community Organization Practice”, In F. M. COX, J. L. ERLICH, J. ROTHMAN & J. E. TROPMAN (Eds), *Strategies of Community Organization*, Itasca (IL), F. E. Peacock Publishers, p. 20-36.
- SAINT-ARNAUD, S. et P. BERNARD (2003), « Convergence et résilience ? Une analyse de classification hiérarchique des régimes providentiels des pays avancés », *Sociologie et Sociétés*, vol. 35, no 1, p. 65-93.
- SCHÖN, D. A. (1983), *The Reflective Practitioner. How Professionals Think in Action*, New York, Basic Books.
- SCHÖN, D. A. (1996), « À la recherche d'une nouvelle épistémologie de la pratique et de ce qu'elle implique pour l'éducation des adultes », dans J.-M. BARBIER (dir.), *Savoirs théoriques et savoirs d'action*, Paris, Presses universitaires de France, p. 201-222.
- SEN, A. (1992), *Inequality Reexamined*, Oxford, Clarendon Press.
- SEN, A. (1990), “Justice: Means versus Freedoms”, *Philosophy and Public Affairs*, vol. 9, no 2, p. 111-121.
- SENNETT, R. (2005), *Die Kultur des neuen Kapitalismus*, Berlin, Verlag.
- SEYFANG, G. (1997), “Examining Local Currency Systems: A Social Audit Approach”, *International Journal of Community Currency Research*, vol. 1.
- SEYFANG, G. (2001a), “Community currencies: small change for a green economy”, *Environment and Planning A*, vol. 33, p. 975-996.
- SEYFANG, G. (2001b), “Working for the fenland dollar: an evaluation of local exchange trading schemes as an informal employment strategy to tackle social exclusion”, *Work, Employment and Society*, vol. 15 no 3, p. 581-593.
- SEYFANG, G. (2003), “Growing cohesive communities one favour at a time : social exclusion, active citizenship and time banks”, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 27, no 3, p. 699-706.
- SEYFANG, G. (2004), “Working outside the box: community currencies, time banks and social inclusion”, *Journal of Social Policy*, vol. 33, no 1, p. 49-71.
- THÉRIAULT, J.-Y. (2006), *La participation citoyenne*, Séminaire de l'ENAP, Pour un État stratège et ouvert à la participation citoyenne au Québec, Saint-Charles de Tilly, 5 juin.



- TOSELAND, R.W. & R.F. RIVAS (2005), *An Introduction to Group Work Practice*, Boston, Allyn and Bacon.
- TOURAINE, A. (1993), *La production de la société*, Paris, Seuil.
- TOURAINE, A., M. WIEVIORKA et F. DUBET (1984), *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard.
- VAILLANCOURT, Y. et L. FAVREAU (2001), « Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire », *Revue internationale d'économie sociale (RECMA)*, no 281, p. 69-83.
- VAILLANCOURT Y, et P. LECLERC (2008), *Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques*, Copublication ARUC-ISDC/Cahiers du CRISES no ET0801.
- VAILLANCOURT, Y., F. AUBRY et C. JETTÉ (dir.) (2003). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- VIENNEY, C. (1994), *l'économie sociale*, Paris, Édition La Découverte.
- WENGER, É. (2005), *La théorie des communautés de pratique. Apprentissage, sens et identité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- WIEVIORKA, M. (2007), « À bout de souffle. Y a-t-il un avenir pour la social-démocratie? », *La Presse*, 11 juin.
- WILLIAMS, C. C., T. ALDRIDGE, R. LEE, A. LEYSHON, N. THRIFT & J. TOOKE (2001), "The Role of the Third Sector in Paving a 'Third Way': Some Lessons From Local Exchange and Trading Schemes (LETS) in the United Kingdom", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 5, no 3, p. 1-12.

## **Annexe**

### **Programme du colloque et résumés des communications**

Colloque

# **Intervention et développement des communautés : enjeux, défis et pratiques novatrices**

Dans le cadre du 76<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS

Lundi 5 mai et mardi 6 mai 2008

Centre des congrès de Québec  
1000, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec)

*Consultez les résumés à la fin du document.*

## **Lundi 5 mai 2008**

**7:30 Ouverture de l'inscription générale jusqu'à 18h, tous les jours.**

### **8:30 Conférence d'ouverture**

Ota LEONARDIS, Université de Milan

Alternatives au néo-libéralisme : le développement des communautés en Italie et les défis pour l'intervention

### **9:00 Bilans de quelques initiatives en faveur du développement des communautés au Québec**

Louis FAVREAU, UQO

Développement des communautés, entreprises collectives et politiques publiques : le bilan contrasté de la dernière décennie

Yvon LECLERC, Université Laval  
Jean-François SIMARD, UQO

Les CLD et le développement des communautés : où en sommes-nous 10 ans après leur naissance ?

### **10:30 Intersectorialité et concertation : regards sur des expériences en cours**

Denis BOURQUE, UQO

Enjeux et défis de la concertation intersectorielle dans le développement des communautés

Jacques CAILLOUETTE, Université de Sherbrooke

Localisation et territorialisation des politiques publiques : enjeux pour l'essor des pratiques de développement des communautés

Christian JETTÉ, Université de Montréal

De la régionalisation à la « localisation » des services sociosanitaires : l'impact pour les organismes communautaires

***Consultez les résumés à la fin du document.***

## Lundi 5 mai 2008

### 13:30 Initiatives citoyennes collectives en développement et territoires

Bruno JEAN, UQAR

Développement des communautés en milieu rural : de quelques innovations

Marie Joelle BRASSARD, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Le renouveau coopératif et le développement des communautés en région

Patrice LEBLANC, UQAT  
Connelly JUDY-ANN, UQAT

Jeunes et développement des communautés en région : l'exemple des locaux de jeunes en milieu rural de l'Abitibi-Témiscamingue

Manon BOULIANNE, Université Laval  
Geneviève OLIVIER D'AVIGNON, Université Laval

Les réseaux d'échange de proximité au Québec : contributions d'une économie parallèle au développement des communautés

### 15:30 Intervention pour le développement des communautés dans les sociétés du Sud

Yao A. ASSOGBA, UQO

Le développement des communautés en Afrique de l'Ouest

René LACHAPELLE, Université Laval

Santé et développement communautaire en Afrique : le cas du Mali

Barbara TRACHSEL, Développement et Paix

Les ONG et le développement des communautés en Asie

Olga NAVARRO-FLORES, UQAM

La présence des ONG québécoises dans le Sud. Les cas de Développement et Paix, et SOCODEVI

*Consultez les résumés à la fin du document.*

## Mardi 6 mai 2008

### 8:30 Stratégies et approches d'intervention : une réflexion critique

Jean TREMBLAY, Institut national de santé publique du Québec      Approche territoriale intégrée : état des lieux des politiques publiques en la matière

Pierre Joseph ULYSSE, Université de Montréal      Approches intégrées : les enjeux pour l'intervention

Paul MORIN, Université de Sherbrooke      L'approche par les capacités et les habitations à loyer modique

Martine DUPERRÉ, Université Laval      Le transfert des connaissances et la mobilisation des communautés : un nouveau rapport entre intellectuels et base sociale ?

### 10:30 Contributions des acteurs au développement des communautés : enjeux et renouvellement

Martin ROBITAILLE, UQO      Agents de développement économique et agents de développement social : quelle mise en rapport ?

Yvan COMEAU, Université Laval      Organisation communautaire et économie solidaire : mise en perspective d'une pratique en travail social

Lucie FRÉCHETTE, UQO      Le développement social à l'échelle municipale. Un nouveau rôle pour les municipalités ou une nouvelle façon de jouer leur rôle ?  
George LETARTE, consultant

*Consultez les résumés à la fin du document.*

## Résumés des présentations

### **BOULIANNE, Manon et Geneviève OLIVIER D'AVIGNON**

Cette communication vise à présenter les résultats d'une recherche partenariale réalisée en 2007-2008 dans le but de mieux connaître et faire connaître les retombées des réseaux d'échange de proximité québécois pour les individus qui en sont membres et pour les collectivités locales. Ayant chacun une trajectoire spécifique, ces systèmes économiques ayant recours à des monnaies communautaires sont portés par des acteurs individuels et collectifs qui ont des lectures diversifiées des problématiques sociales contemporaines et poursuivent, par le biais de leur action, différents objectifs. Cette recherche fait suite à la réalisation d'un premier inventaire des réseaux d'échange de proximité québécois et de trois études de cas menées dans différentes régions du Québec en 2001-2002. Cette étude avait été menée en mobilisant une méthodologie essentiellement qualitative. Depuis, plusieurs autres initiatives ont vu le jour dans différentes régions du Québec et il importait d'en dresser un portrait plus global. Pour y arriver, nous avons mené une enquête visant l'ensemble des réseaux d'échange de proximité québécois. Des entrevues ont été conduites auprès de personnes jouant un rôle de coordination au sein d'une quinzaine de réseaux ayant accepté de participer à la recherche et un questionnaire a été distribué à plus de 1500 membres de ces mêmes réseaux.

### **BOURQUE, Denis**

La concertation intersectorielle est devenue une stratégie privilégiée par les communautés et les pouvoirs publics devant les problèmes complexes que les approches compartimentées par programme ne sont pas parvenues à résoudre. Elle tire ses origines de deux sources : la transformation de la gestion publique du développement social au Québec; l'évolution des formes de réponse collective des communautés aux problèmes qui les confrontent. La concertation intersectorielle (thématique ou territoriale) se conjugue sous deux registres qui se mélangent sur le terrain : celui de l'instrumentalisation qui utilise le territoire et les communautés comme terreau et angle de prise pour l'implantation de programmes publics ou privés préconstruits; celui de la coconstruction à l'échelle du territoire d'une dynamique d'appropriation du développement où la contribution des politiques et pouvoirs publics est négociée et intégrée. La communication se propose d'examiner la problématique de la concertation, voire de l'hyperconcertation, telle qu'elle se présente sur le terrain, ainsi que certaines pratiques qui semblent intéressantes et que les acteurs expérimentent pour y faire face.

### **CAILLOUETTE, Jacques**

Le Québec connaît un important mouvement de relocalisation et de territorialisation de ses pouvoirs publics, notamment dans les secteurs municipaux et de la santé et des services sociaux. Or, ce contexte est favorable à de nouveaux arrangements institutionnels, interinstitutionnels et en arrimage avec les organisations de la société civile. Dans les années 1990 et 2000, cette action de la société civile apparaît notamment dans ce que d'aucuns ont théorisé comme un modèle de développement solidaire. Toutefois, en 2008, il survit peu d'éléments de ce modèle. Sur le plan politique, tant au niveau provincial que fédéral, les dernières années ont vu arriver des gouvernements tendant à restreindre la participation de la société civile. La situation est plus ambiguë sur le plan local. La démocratie de participation varie d'un territoire à un autre. La force des corporatismes en place, l'ouverture ou pas des élus municipaux et des directions institutionnelles ainsi que la capacité d'organisation des mouvements sociaux locaux viennent conditionner la place de la société civile dans la gouvernance locale. Prenant appui sur des résultats d'une recherche menée en Estrie (2004-2006) sur l'étude de pratiques innovatrices en développement des communautés, nous analyserons comment le présent phénomène en cours de localisation et de territorialisation des politiques publiques constitue, selon certaines conditions, un contexte favorable à l'essor de pratiques de développement des communautés.

### **COMEAU, Yvan**

Cette présentation constitue une revisite des résultats d'une recherche réalisée avec Martine DUPERRÉ (Université Laval), Yves HURTUBISE (Université Laval), Clément MERCIER (Université de Sherbrooke) et Daniel TURCOTTE (Université Laval), faisant l'objet d'une publication récente aux Presses de l'Université Laval sous le titre « L'organisation communautaire en mutations. Étude sur la structuration d'une profession du social ». En 2004, 419 organisatrices et organisateurs communautaires du Québec ont répondu à un questionnaire détaillé portant sur leur pratique en organisation communautaire. De ce nombre, environ la moitié travaille dans le réseau public et l'autre, dans le réseau communautaire. Qui plus est, il est possible de comparer les réponses fournies à des quelques semblables par les organisateurs communautaires du réseau public en 1988 et en 2004. Il ressort des résultats que le travail social occupe une place très importante chez les intervenants qui pratiquent l'organisation communautaire. En outre, on constate que le développement local et l'économie sociale ont effectivement occupé une part croissante dans la pratique d'organisation communautaire au cours des années 1990. Par ailleurs, l'option pour ce type de pratique est moins la conséquence d'un acte réflexif qu'un ensemble de circonstances rendues favorables notamment par les mouvements sociaux, les politiques publiques et les missions de l'employeur. Il n'est pas sûr que l'importance qu'a prise à cette époque-là ce modèle d'intervention se poursuive dans les prochaines années.

### **FAVREAU, Louis**

La solidarité sociale est aujourd'hui à se repenser. Entre autres, par la poursuite d'objectifs de cohabitation active des initiatives des communautés et des politiques publiques. L'économie sociale de la dernière décennie, un des protagonistes de cette solidarité, a un bilan relativement contrasté. On ne peut se satisfaire d'égrainer ses succès et ses prétendues innovations. Après 10 ans de travail fédérateur autour du concept d'économie sociale, quelle est la portée réelle de celui-ci, son étendue et la compréhension qu'en ont ses différents porteurs et partenaires? Différemment de la sociologie économique principalement convoquée jusqu'ici, les sciences politiques nous fournissent quelques nouvelles clés de compréhension et d'analyse. L'étude des stratégies de développement socio-économique est insuffisante. Les stratégies de représentation politique des acteurs sont un autre point d'entrée : fonctionnement démocratique des organisations, représentativité réelle, rapport aux autres organisations, rapport aux politiques publiques et à l'État. La communication propose une nouvelle avenue de recherche susceptible de déborder la seule sociologie économique: Qui représente qui ? Quelle place y occupent les professionnels? Quels sont les degrés d'adhésion aux regroupements nationaux? Comment leur démocratie fonctionne-t-elle? Comment s'expliquer les rivalités entre elles? etc. Nous prendrons à témoin la dernière décennie de la coopération et de l'économie sociale québécoise pour en illustrer le propos.

### **FRÉCHETTE, Lucie et George LETARTE**

Depuis quelques années la pression est forte sur les municipalités pour qu'elles s'engagent encore plus dans le champ du développement social. Le gouvernement du Québec avec la loi 170 et ses dérivés (2001) en a fait une compétence obligatoire pour les grandes villes dites fusionnées. Il a également prescrit que les MRC prennent en compte le développement social dans leur planification. Or le code municipal permet depuis longtemps aux municipalités d'agir dans ce domaine. On retrouve dans plusieurs municipalités locales ou des MRC diverses politiques, services ou plans associés au développement social : politiques de logement, familiale, culturelle ou service de loisir et vie communautaire. À partir de recherches dont la plus récente sur l'interface entre trois politiques contributives au développement social (L. Fréchette, D. Bourque, J. Lizée et G. Letarte, 2007), des questions se posent quant à la façon de concevoir le développement social. La participation des citoyens y est-elle bien campée ? Comment se situe l'organisation communautaire eu égard aux nouveaux rôles des municipalités en développement social ? Les avenues envisagées favorisent-elles l'empowerment des communautés locales ? Portent-elles attention aux inégalités sociales ? Ce sont là quelques questions abordées dans cette communication.



### **DUPERRÉ, Martine**

Depuis déjà plusieurs années, les politiques gouvernementales font appel à la mobilisation des acteurs sociaux pour le développement du Québec et de ses territoires. Pour que ces acteurs puissent continuellement et pleinement jouer ce rôle, ils mettent en branle plusieurs processus de production de savoirs d'expérience (Racine, 2000, 2001 ; Wenger, 2005) parfois théorisés, par la suite, par des intellectuels qui sont, dans un troisième temps, encouragés à « transférer » ces connaissances à d'autres acteurs. Or, les problèmes de distance entre la recherche et la pratique sont discutés épisodiquement depuis plusieurs décennies cela tant par les praticiens que par les chercheurs (Dorais, 2001 ; Parent et St-Jacques, 1999 ; Deslauriers et Pilon, 1994 ; Gélinas et Pilon, 1994). Pour résoudre ce problème, certaines solutions ont été proposées notamment la recherche en partenariat présenté comme un courant en augmentation dès 1994 (Deslauriers et Pilon, 1994, Cloutier, Carrier et Turcotte, 2003). Ce type de recherche est vu comme porteur d'alliances entre chercheurs et praticiens « après avoir passé plusieurs années à s'ignorer voire à se détester » (Deslauriers et Pilon, 1994). La communication présentée s'appuie sur une expérimentation de transfert des connaissances pour explorer les rapports entre praticiens et chercheurs ainsi que les conditions permettant un rapprochement de leurs univers.

### **JEAN, Bruno**

Les communautés rurales sont des territoires d'avenir même si au Québec une sur cinq appartient à la catégorie des municipalités dévitalisées. Nous voulons prendre ici la position inverse de l'idéologie dominante du développement qui veut que seuls les grands ensembles urbains métropolitains sont capables d'innovation, supposant la mise en place d'une classe créative assurant la croissance économique. Les territoires ruraux ont été historiquement très innovants en se montrant capables de mettre en valeur de leur environnement naturel, de gérer leur développement économique et d'aménager leur organisation sociale. Au lieu de penser qu'on doit apprendre aux ruraux, il faut plutôt retourner à l'école de la ruralité, car on peut apprendre des ruraux, de leur formidable capacité d'innovation et de créativité avec les arrangements institutionnels inédits qu'ils mettent en place pour relever les défis actuels de gouvernance locale, d'adaptation à la nouvelle économie, ou encore de maintien des services de proximité dans des collectivités de petite taille. Les travaux menés au cours des diverses sessions de l'Université rurale québécoise illustrent cette capacité innovante des territoires ruraux et serviront de matériau pour illustrer notre thèse. Nous pourrions alors prendre la mesure d'un nouveau modèle de développement des communautés rurales à construire, celui du renforcement des capacités des acteurs et de leur mobilisation dans un vaste chantier de revitalisation rurale.

### **LACHAPELLE, René**

Les CLSC québécois ont soutenu activement le développement d'organisations communautaires autonomes qui agissent sur les déterminants socioéconomiques de la santé et dispensent, avec le soutien de l'État des services alternatifs en santé et bien-être. Au Mali, le virage communautaire pour rendre accessible les services de santé passe par la création d'aires de santé sur lesquelles les populations sont invitées à se constituer en association (ASACO) pour créer leur centre de santé communautaire (CSCOM). Entre les ressources des deux États en cause, il n'y a pas de commune mesure, mais la dynamique de mobilisation des populations dans le cadre d'associations locales présente des parentés manifestes. Cette dynamique de mobilisation des communautés souvent menacée par des initiatives de gestion qui affaiblissent la participation démocratique demeure une avenue privilégiée de changement social en faveur des populations exclues. C'est sur cette base que se développe un partage de savoir-faire entre le Nord et le Sud dans le cadre du partenariat entre le Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et centres de santé (RQIIAC) et la Fédération nationale des associations de santé communautaire du Mali (FENASCOM).

### **LEBLANC, Patrice et Judy-Ann CONNELLY**

Plusieurs villages ruraux de l'Abitibi-Témiscamingue possèdent des locaux de jeunes, fréquentés bon an mal an par plus de 1000 jeunes âgés de 12 à 17 ans. S'apparentant aux maisons de jeunes en milieu urbain, ces locaux représentent souvent les seuls lieux de rassemblement réservés aux jeunes dans les villages. Ces locaux visent tout autant l'acquisition de compétences individuelles (estime de soi) et sociales (vie associative) que la consolidation de valeurs inhérentes à la vie en société (respect, autonomie, équité, don de soi). À travers des interventions diversifiées, les locaux tentent de véhiculer une image positive des jeunes en offrant à ces derniers l'occasion de se développer en tant qu'individu, et ainsi, être mieux disposé à devenir des adultes responsables et impliqués dans leur communauté. Depuis près de trois ans, une recherche participative tente d'évaluer les impacts de cette initiative sur les jeunes et les communautés. Cette communication présentera certains résultats de l'étude et portera une attention particulière aux apports des locaux de jeunes sur le développement des communautés rurales de l'Abitibi-Témiscamingue.

### **MORIN, Paul**

L'approche par les capacités représente une voie fructueuse permettant de concilier deux registres d'action en apparence inconciliables : celui de l'assistance aux personnes et celui de la compétence à agir de ces mêmes personnes, tant au niveau individuel que collectif. L'approche par les capacités met donc la personne elle-même au centre de l'action tout en l'insérant dans une démarche collective. À cet égard, le milieu des habitations à loyer modique, tout particulièrement là où l'on retrouve des ménages familiaux constitue un lieu d'application des plus pertinents à ce cadre théorique.

### **NAVARRO-FLORES, Olga**

Il s'agit d'une présentation sur les relations de partenariat telles que construites par les acteurs du développement du Nord et du Sud, dans un contexte de rapports de pouvoir inégaux. Pour ce faire, nous avons choisi le Québec pour représenter le Nord et le Guatemala pour représenter les pays du Sud. Nous avons choisi deux organisations de coopération internationale au Québec, Développement et Paix et SOCODEVI et leurs partenaires de longue date au Guatemala. Il s'agit de deux organisations ancrées dans la société québécoise, l'une créée par le mouvement coopératif québécois et l'autre issue d'un réseau de militants au Québec et au Canada, dans le giron de l'Église catholique canadienne. Nous présenterons dans un premier temps une analyse de ces deux OCI québécoises, et dans un deuxième temps, nous nous attarderons à l'analyse comparative de leurs relations de coopération depuis plus de dix ans avec leurs partenaires guatémaltèques. Notre objectif sera de souligner les caractéristiques particulières et complémentaires des ces organisations de coopération internationale, leur paradigme de développement et comment ce paradigme se traduit dans une relation partenariale qui reflète les valeurs et les principes de l'économie sociale et de l'économie solidaire à l'échelle internationale.

### **ROBITAILLE, Martin**

Depuis les années 1980, le Québec a fortement renouvelé ses politiques publiques de développement territorial en permettant, entre autres, la mise en place d'un modèle de développement qui préconise une gouvernance partagée plus ouverte aux innovations sociales et aux initiatives de la société civile. Ces changements ont aussi modifié les structures et l'intervention des organismes de développement sur les territoires. Ce virage territorial des politiques publiques, en obligeant une plus grande « transversalité » des interventions, a modifié les modalités de l'action publique dans les régions et a entraîné des bouleversements dans les pratiques professionnelles des agents de développement, ce qui a conduit à l'essor de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences. Compte tenu des changements opérés, nous constatons que les pratiques professionnelles dans les métiers de développement doivent, plus que jamais, associer les dimensions économiques et sociales pour répondre au besoin de renforcement des capacités des territoires. Cette communication permettra de mieux cerner le cadre des pratiques qui construisent ce lien entre les interventions sociales et économiques au niveau territorial et les compétences nécessaires pour y parvenir.

**TREMBLAY, Jean**

La communication permettra aux participants de tirer des leçons d'initiatives existantes (en termes de développement social), de réfléchir sur leur portée et d'identifier ultimement des conditions de succès de l'approche territoriale intégrée (ATI) promue par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. La communication sera aussi l'occasion de cerner les fondements (relatifs au territoire et à l'intégration des interventions), les enjeux en termes de gouvernance et de politiques sociales (développement local et détérioration de communautés, adéquation entre les institutions publiques et les collectivités, etc.). Enfin, la séance facilitera l'identification de facteurs permettant localement la réduction de la pauvreté sociospatiale et l'exclusion.

**ULYSSE, Pierre Joseph**

Le territoire est à l'interface des dynamiques sociétales fondées sur les identités et les solidarités et des initiatives gouvernementales cherchant à développer la cohésion sociale par des mesures de programmes universels visant l'équité et la correction des inégalités. La territorialisation des actions de lutte contre la pauvreté revient à proposer des modalités d'intervention adaptées aux situations locales ou régionales, souples dans leurs orientations, avec des modes d'action spécifiques et adaptés aux besoins des individus. Cette présentation vise à identifier les facteurs et les conditions qui favorisent, ou non, dans le cadre d'une dynamique territoriale, la sortie de la pauvreté. Fontan et Klein (2004) parlent de « capital socioterritorial », c'est-à-dire d'« un ensemble de ressources environnementales et sociales pouvant être mobilisées et mises en valeur par des acteurs individuels ou collectifs », pour expliquer la capacité de développement des collectivités, le territoire jouant « un rôle actif dans tout processus d'incubation de propositions de changement sociétal à partir desquelles peuvent être structurés de nouveaux arrangements sociaux ».